

# france forum

- *Télévision et violence*
- *Le MRP de Pierre Letamendia*
- *La fondation Robert Schuman*
- *Sartre et Aron vus par J.-F. Sirinelli*
- *A propos des Jeux Olympiques*
- *Services publics français*
- *Du nouveau sur Pétain*
- *Questions sur la philosophie*
- *Culture chrétienne de la fraternité*
- *Arts et lettres*

Jean CLUZEL - Henri BOURBON - Jean-Dominique DURAND - Jacques GOLLINET - Christian SAVÈS - René PUCHEU - André KEREVER - Pierre BAUCHET - Pierre DHERS - Jean-Yves CHEVALLIER - Paul POUPARD - Philippe SÉNART - Marc DARMON - Jean CHELINI - Jacques MALLET

---

# Chaque jour nous publions un best-seller

---

## 2 500 000 lecteurs c'est une bonne nouvelle

Une bonne nouvelle pour tous les lecteurs qui nous font confiance en nous choisissant chaque jour. C'est une bonne nouvelle pour les 369 journalistes qui font ce journal avec rigueur, professionnalisme et passion. Et c'est une bonne nouvelle pour nos annonceurs.

OUEST-FRANCE, c'est le premier quotidien de France : un lectorat en progression, une diffusion en moyenne par jour de 788 607 exemplaires dans 12 départements, 40 éditions quotidiennes, soit plus de 400 pages par jour pour ce seul journal. C'est un véritable best-seller !

**ouest  
france** 

---

# FRANCE FORUM

Henri Bourbon, Jean Aubry

133 bis, Rue de l'Université - 75007 Paris  
C.C.P. Paris 14.788-84 N - Tél. 45 55 10 10

Abonnement annuel ..... 120 F

Abonnement de soutien ..... de 150 F à 200 F

## *Sommaire* 309 - 310

Avril - Juin 1996  
30 F

### **DOSSIERS ET ÉTUDES**

- TÉLÉVISION ET VIOLENCE - INTERVIEW DE JEAN CLUZEL**  
PAR HENRI BOURBON ..... p. 2
- LE MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE  
UN GRAND PARTI FRANÇAIS - DE PIERRE LETAMENDIA**  
PAR JEAN-DOMINIQUE DURAND ..... p. 9
- UNE INSTITUTION FRANÇAISE D'UN TYPE NOUVEAU :  
LA FONDATION ROBERT SCHUMAN**  
PAR JACQUES GOLLIET ..... p. 14
- DEUX INTELLECTUELS DANS LE SIÈCLE :  
SARTRE ET ARON DE JEAN-FRANÇOIS SIRINELLI**  
PAR CHRISTIAN SAVÈS ..... p. 16
- DE COUPES EN JEUX (PROPOS SPORTIFS)**  
PAR RENÉ PUCHEU ..... p. 20
- SERVICES PUBLICS : UNE GRANDE QUERELLE** ..... p. 25  
LES SERVICES PUBLICS FRANÇAIS  
ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE  
PAR ANDRÉ KEREVER ..... p. 26  
LES SERVICES PUBLICS ÉCONOMIQUES FRANÇAIS  
PAR PIERRE BAUCHET ..... p. 31
- DU NOUVEAU SUR PÉTAÏN**  
PAR PIERRE DHERS ..... p. 35
- QUELLE PHILOSOPHIE ?**  
PAR JEAN-YVES CHEVALLIER ..... p. 43
- POUR UNE CULTURE CHRÉTIENNE DE LA FRATERNITÉ**  
PAR PAUL POUPARD ..... p. 48

### **ARTS ET LETTRES**

- LA VIE LITTÉRAIRE**  
PAR PHILIPPE SÉNART ..... p. 52
- DISQUES**  
PAR MARC DAMON ..... p. 60

### **NOTES DE LECTURE**

- UN CORSAIRE DE L'ÉGLISE. DU PATRONAT CHRÉTIEN AU  
SECOURS CATHOLIQUE D'ANDRÉ AUMONIER**  
PAR RENÉ PUCHEU ..... p. 61
- ALCIBIADE DE JACQUELINE DE ROMILLY**  
PAR CHRISTIAN SAVÈS ..... p. 62
- LES PREMIERS MONUMENTS CHRÉTIENS DU MIDI**  
PAR JEAN CHELINI ..... p. 64
- NOTRE AMI FRANÇOIS FONTAINE**  
PAR JACQUES MALLET ..... p. 65

# TÉLÉVISION ET VIOLENCE

## Interview de Jean CLUZEL

**Henri Bourbon** - *Vice-Président de la Commission des Finances du Sénat, vous êtes, Jean Cluzel, rapporteur du budget de la communication et de l'audiovisuel, du budget de l'information, membre de l'Institut, président du Comité français pour l'audiovisuel et de la Fédération française des Clubs audiovisuels.*

*Vous avez écrit de nombreux ouvrages sur les finances publiques, sur les finances locales et surtout sur l'audiovisuel. Je ne citerai, pour mémoire, que vos huit volumes dans la collection «Regards sur l'audiovisuel» aux éditions de la Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.*

*Il était donc normal que nous vous demandions de répondre, pour France-Forum, aux interrogations que se posent aujourd'hui beaucoup de Français sur les rapports de la télévision et du cinéma avec la violence puisque nous sommes dans l'ère de la prépondérance de l'image. Violence à l'école, violence dans les banlieues, violence dans la rue, violence criminelle semblent en expansion. Les médias et spécialement la télévision, ont-ils une part de responsabilité dans cette inquiétante situation ?*

**Jean Cluzel** - Oui. S'il fallait définir notre siècle, nous pourrions dire, en effet, que nous sommes dans l'âge de l'image, c'est-à-dire dans celui de la représentation, voire de l'apparence.

Image, représentation, apparence, trois mots du même champ sémantique pour les appliquer à une époque définitivement marquée par la télévision omniprésente et appelée à de plus grands développements encore.

Ces trois mots indiquent aussi que nous sommes au-delà de la réalité ; dans ce cas on pourrait espérer que, si l'on en donne une image, cette réalité est déjà maîtrisée. On devrait même pouvoir dire que ce passage de la réalité à l'image est une étape de la connaissance humaine, un progrès de la civilisation. Hélas ! force est de reconnaître qu'il n'en est rien. Jamais notre civilisation n'a été aussi menacée par un usage irréflecti et immodéré de la télévision.

Or, quoi de plus opposé à la civilisation que la violence ! Car le but de la civilisation est bien de combattre la violence,

celle de l'environnement naturel comme celle de la nature humaine. Mais aujourd'hui nous voyons les technologies les plus achevées introduire dans chaque foyer ce que notre monde compte de plus violent : l'agressivité et la contrainte sociale de l'uniformisation.

Tandis que les forces civilisatrices constamment à l'œuvre essaient de maintenir sur ses bases l'héritage de l'humanisme européen, la télévision paraît, à de nombreux parents et de nombreux éducateurs, mener un combat contraire.

Personne, aujourd'hui, ne s'étonnera de voir mettre en rapport télévision et violence. Mais la manière dont on doit le faire risque de surprendre.

Il est évident qu'en diffusant des images, tant fictives que réelles, du monde et de la vie, la télévision nous donne le spectacle de la violence, qui marque si fort notre présent. Voilà qui pose un premier problème.

Mais il existe un deuxième rapport, moins généralement perçu, entre télévision et violence. En quelques années, la télévision a pris une place essentielle de notre vie quotidienne. Elle est devenue le grand moyen de distraction. Mais nous nous apercevons de plus en plus qu'elle joue aussi un autre rôle grâce au pouvoir qu'elle possède sur nos esprits. Elle nous influence et ce n'est pas toujours dans le sens que nous souhaiterions. Que l'on songe à la propagande politique, à la publicité - agressive à l'égard de ceux qu'elle affole ou séduit et qui n'ont pas les moyens de lui céder -, à la sous-culture enfin, qu'elle diffuse en leur conférant le prestige de l'image. Elle ajoute par là aux violences du monde qu'on lui reproche déjà de refléter avec trop de complaisance.

Voilà qui donne à réfléchir. Certes, il faut se méfier des généralisations hâtives et ne pas croire qu'un pareil phénomène puisse n'être rapporté qu'à une seule cause. Mais comment ne pas se demander si la télévision n'y serait pas pour quelque chose, elle qui est la grande passion des jeunes d'aujourd'hui ?

Parce qu'elle doit informer, elle donne chaque jour le spectacle des drames et des cruautés qui se déchaînent à tra-

vers le monde, et l'on ne peut pas dire qu'elle le fasse toujours avec sobriété. Mais, parce qu'elle doit distraire, elle y ajoute, avec plus d'abondance encore, les spectacles de la violence imaginaire, qui est le sujet favori des films et des œuvres de fiction. Or, elle touche tous les publics : enfants, adolescents, adultes et les fascine tous. C'est surtout par elle que nous avons l'impression de vivre dans un climat changé et d'assister à une dégradation irrésistible de la civilisation. Une telle vision du monde peut-elle, à la longue, rester sans effet ?

Il y a bien deux relations distinctes entre télévision et violence ; mais il n'y a qu'un problème pratique. Et c'est sur le double plan de la réflexion et de l'action que l'on doit porter le débat.

**H.B.** - *Depuis quelques mois le débat sur l'influence éventuelle exercée par la télévision sur les phénomènes de violence est rouvert dans la presse et sur les chaînes de télévision elles-mêmes. Ce débat n'est-il pas périodique ?*

**J.C.** - Chaque nouvel événement dramatique ramène avec lui la question de la violence dans les médias. L'influence de la télévision sur le développement de la violence et sur l'augmentation de la délinquance est un débat qui en France reste intermittent. La raison en est qu'au-delà de notre intuition nous ne disposons que de peu de données objectives sur l'influence que peuvent avoir les médias sur le développement de la violence.

Pourtant, il existe sur ce sujet une abondante littérature, mais elle est essentiellement nord-américaine et elle n'est guère connue en France. D'autre part, l'impression d'un manque de données scientifiques est également lié au fait que les travaux réalisés sur la relation entre les médias et le développement de la violence aboutissent à des résultats très nuancés.

Si la question a été soulevée plus tôt aux Etats-Unis qu'en France, cela peut s'expliquer par les différences dans les systèmes médiatiques des deux pays.

En outre le débat américain s'est, depuis l'origine, nourri des travaux effectués par la recherche en sciences sociales. Les Etats-Unis ont un rapport particulier avec la violence car elle fait partie des valeurs collectives plus ou moins conscientes sur lesquelles le pays s'est construit. A l'intérieur même du pays, c'est au prix de la plus grande violence que s'est faite la conquête de l'Ouest et que naquit le mythe de la frontière. Il est permis de penser que la représentation de la violence au cinéma et à la télévision remplit une fonction sociale, inexistante en Europe, en entretenant l'un des mythes fondateurs de la société américaine encore proche de ses origines.

Quoi qu'il en soit, la violence diffusée par la télévision est désormais régulièrement mise en cause, des deux côtés de l'Océan, particulièrement lorsque se produit un meurtre, un suicide ou un accident impliquant des enfants ou des jeunes gens qui semblent reproduire des actes vus à la télévision ou au cinéma.

- L'explication d'actes de violence par l'incrimination des

médias a le mérite, il est vrai, de fournir une cause simple à un phénomène complexe.

- Mais l'idée que la criminalité augmente en même temps que le nombre des téléviseurs s'oppose à celle que la violence a existé bien avant l'apparition de la télévision. Sans doute la vérité se situe-t-elle, comme souvent, entre ces deux extrêmes.

- Il est aussi vrai de dire que la violence est une forme d'expression propre à la nature humaine à laquelle les médias donnent aujourd'hui une forme dramatique nouvelle ou qu'ils mettent en valeur comme un argument commercial.

Ces trois affirmations ne se contredisent pas : elles indiquent seulement un degré de responsabilité des médias plus ou moins grand. Il est donc certain que les médias sont responsables dans la mesure où, quelle que soit la forme de leur action et quelle que soit leur intention, la représentation de la violence ne saurait être sans conséquence sur les spectateurs.

**H.B.** - *Quelles leçons apporte la recherche sur le rôle des médias dans le développement de l'agressivité ?*

**J.C.** - Les études sur le rôle des médias dans le processus psychologique de l'agressivité sont généralement conduites en laboratoire ; elles consistent à exposer des individus jeunes à des images de violence puis à observer leur comportement immédiatement après. Ce comportement est ensuite comparé à celui d'un groupe qui, lui, n'a pas été exposé à des images violentes. La principale critique faite à ce type d'études tient à leur caractère artificiel : les conditions de laboratoire isolent les individus de leur contexte social habituel.

Les enquêtes de terrain procèdent par questionnaires ou par observations et prennent en compte une plus longue durée d'expérience, mais elles se heurtent à la difficulté d'isoler l'effet des médias par rapport à celui d'autres facteurs sociaux.

Ces travaux aboutissent toutefois au constat que la violence des médias peut favoriser un comportement agressif ou des attitudes négatives. Ces mêmes travaux précisent aussi que cette influence n'est jamais mécanique et qu'elle n'opère que sur certains individus.

La plupart des chercheurs s'entendent pour dire que la violence dans les médias n'est pas dépourvue d'influence sur l'agressivité. Enfin, une minorité rejoignant les Anciens soutient la théorie de la catharsis selon laquelle le spectacle de la violence permet à l'individu de se débarrasser de ses pulsions agressives et empêche en conséquence le passage à l'acte.

**H.B.** - *Existe-t-il plusieurs théories traitant de l'influence des médias sur le développement de la violence ?*

**J.C.** - Le mot de violence est parfois difficile à définir, car d'aucuns feignent de le confondre avec l'emploi de la force. Afin d'ôter toute ambiguïté il faut préciser le sens exact du mot violence. La violence suppose l'emploi de la force, mais

cette force est une contrainte obligeant autrui à faire ou à subir ce qu'il ne veut pas, et il importe peu qu'il s'agisse de force physique comme dans un crime, de pression morale comme dans l'intimidation ou de supériorité intellectuelle comme dans l'escroquerie. En outre, cette force peut agir d'un seul coup ou bien s'exercer par une pression continue (la télévision illustre bien ces deux types de violence). On peut aller jusqu'à dire que la violence est un rapport de force qui peut s'exprimer par le truchement le plus frustré (l'agressivité physique) mais aussi par la médiatisation la plus achevée (l'argent). L'argent n'est-il pas un moyen de traiter les relations humaines aussi sûr que la violence et ne nous permet-il pas de renoncer au trop naïf usage de celle-ci ?

Envisageons d'abord la violence physique, c'est-à-dire celle qui repose sur l'agressivité propre à la nature humaine. Trois théories tentent d'expliquer la relation existant entre l'exposition à la violence médiatisée et l'agressivité :

a) *La catharsis*

Selon Aristote, le théâtre est thérapeutique parce qu'il aide les spectateurs à évacuer leur émotions négatives. Cette idée a été transposée à la violence médiatique. La théorie de la catharsis précise qu'une exposition à la violence médiatisée devrait réduire le comportement agressif des téléspectateurs. Cette théorie est cependant contredite par les expériences.

b) *Le mimétisme*

Cette théorie repose sur l'idée que les enfants acquièrent leur comportement et leurs normes sociales par mimétisme. Prendre, consciemment ou non, un modèle télévisé violent conduit à l'imitation.

c) *Le traitement de l'information par les téléspectateurs*

Il s'agit de la théorie qui cherche à comprendre et donc à affirmer que certains individus, pour des causes sociales à déterminer, sont plus susceptibles que d'autres d'acquiescer des réflexes agressifs sous l'influence de violence télévisuelle. *Tout ce que l'on reçoit le serait donc selon l'esprit qui le reçoit.* Chacun traiterait l'information différemment.

En bref, la violence dans les médias n'a pas un effet uniforme sur tout le monde. Certaines images sont plus dangereuses que d'autres. Les facteurs qui interviennent appartiennent à trois catégories : caractéristiques de l'image, caractéristiques de l'individu, caractéristiques de son environnement social.

Si la violence est récompensée, elle a tendance à encourager l'agressivité davantage que si elle est sanctionnée. La violence émanant d'un héros est plus difficile à rejeter que celle d'un personnage odieux. Si la situation apparaît réaliste, elle sera davantage imitée, les jeunes enfants ayant du mal à séparer la réalité de l'imaginaire.

Selon leur caractère, les enfants s'identifient à la victime de la violence et deviennent craintifs ou, s'ils ne peuvent soutenir cette souffrance, ils choisissent de s'identifier au héros violent pour y échapper : ils deviennent alors agressifs.

Il est clair enfin que l'atmosphère familiale est déterminante. Des familles où les punitions sont trop courantes ou systématiques et où les enfants sont rejetés par les parents constituent un terrain favorable au développement de la violence mimétique. Pour la plupart des enfants, l'agressivité semble être déterminée essentiellement par la façon dont leur entourage renforce cette attitude, propose des modèles agressifs, frustre et brime l'enfant, et l'incite finalement à l'agression.

**H.B.** - *Ne peut-on citer des exemples à l'étranger d'observations ou d'expérimentations qui ont été faites en ce domaine ?*

**J.C.** - Des observations particulièrement sérieuses ont été faites par une Commission d'enquête dans l'Ontario (Canada).

Le rapport, exposant le résultat des recherches de cette Commission, aboutit à une déclaration sans ambages, valable au premier chef pour la télévision : *les médias peuvent collaborer à la propagation de la violence sociale et, cela, de trois façons.*

a) Tout d'abord, *ils peuvent contribuer à un climat favorable à la violence non seulement en créant des frustrations et des besoins, qu'en particulier les adolescents ne peuvent satisfaire que par la violence, mais aussi en présentant la violence comme un moyen assez normal en notre monde et, en tout cas, facile, efficace, payant, et généralement impuni.*

b) *Ils peuvent, en deuxième lieu, avoir une influence causale en enseignant des techniques de crime et de violence ou en déclenchant les mécanismes de l'imitation.*

c) Enfin, *ils peuvent exagérer ou aggraver les effets de la violence, soit en augmentant la peur et le sentiment d'insécurité, soit en affaiblissant par l'accoutumance la sensibilité à l'anomalie que la violence constitue.*

La Commission de l'Ontario analyse également dans son rapport, un grand nombre d'études qui prouvent de façon concluante qu'il existe un lien entre la violence télévisée et les comportements agressifs des téléspectateurs. C'est à un point tel que de nombreux chercheurs américains se sont tournés vers l'étude d'autres effets moins connus, notamment ceux de programmes qui sont, au contraire, à teneur *prosociale* et dont on constate qu'ils ont, eux aussi, une influence incontestable mais bénéfique. On ne peut donc estimer probable une bonne influence (sur un comportement social) et improbable une mauvaise influence (sur un comportement de violence).

Dans le cas qui nous occupe, les résultats insuffisants des *expérimentations* n'entament pas les indications certaines de l'*observation*. Or, c'est précisément sur des résultats d'observations que les enquêteurs de l'Ontario ont fondé leurs conclusions. Ils ont procédé à des enquêtes concrètes sur la vie même, au jour le jour. Ils ont recueilli des dizaines de milliers de témoignages, rencontré des milliers de personnes.

**H.B.** - *Quels sont, selon vous, Jean Cluzel, les conséquences ou les effets de l'exposition répétée à la violence*

télévisuelle ?

**J.C.** - Il y a trois conséquences

L'agressivité est la principale conséquence de l'exposition répétée à la violence télévisuelle ; elle est aussi la plus répérable, mais elle n'est pas la seule. La désensibilisation, pour être moins visible, n'en est pas moins grave. On parle de désensibilisation lorsqu'une exposition prolongée à un stimulus engendre une réaction émotionnelle réduite à ce stimulus et une accoutumance. Dans son livre célèbre, «*Le Viol des foules par la propagande politique*», Serge Tchakhotine, disciple de Pavlov, l'a parfaitement illustré en analysant les méthodes de propagande des dictatures de l'entre-deux-guerres.

Dans le cas de la télévision, il est possible aussi qu'une exposition coutumière à la violence diminue la sensibilité de l'individu à la violence, le prive du sentiment de compassion et le rende indifférent à son spectacle. La télévision et le cinéma violents conduisent nos contemporains à accepter un monde réel violent et à devenir indifférents aux violences réelles dont ils sont témoins dans la rue ou dans le métro. C'est un phénomène de désensibilisation.

Le troisième effet de la violence dans les médias est la peur. La télévision violente conduit le spectateur à faire coïncider ses perceptions de la réalité avec celles du monde irréel de l'image télévisée. Il s'agit ici aussi de la peur de devenir victime de la violence. La répétition de scènes violentes à la télévision entretient un climat de peur et provoque le repli sur soi ou sur le «chez soi». Les jeunes téléspectateurs qui ont moins d'expérience de la vie réelle y sont encore plus sensibles. Il est presque *criminel* de leur présenter une image aussi dégradée du monde dans lequel ils vont entrer et dans lequel ils aspirent à prendre leur place.

J'ajoute que la violence télévisée est révélatrice d'une entreprise de dévalorisation du monde, à des fins purement commerciales. Il faut donc s'élever courageusement contre l'idée que la télévision, à l'instar d'une certaine école littéraire, ne serait qu'un miroir promené le long du chemin, fidèle reflet de notre société dans ses grands et ses petits côtés. Pareillement, il faut combattre la sottise affirmation que la télévision ne donne au public que ce qu'il demande.

**H.B.** - *La télévision doit-elle être considérée comme un média semblable aux autres ?*

**J.C.** - Nous avons commis une grave erreur en considérant la télévision comme un média parmi d'autres et non comme l'élément principal de l'environnement culturel dans lequel la plupart des enfants grandissent et se forment aujourd'hui. Nous avons commis une autre erreur en acceptant l'idée généreuse mais fautive selon laquelle la profusion des canaux médiatiques déterminerait la liberté et la diversité des contenus. Enfin, nous avons tort d'oublier que le but de l'enseignement est de former les esprits et que cette formation passe par l'apprentissage de la *représentation* du monde. Cela signifie que, face à une réalité complexe, un jeune enfant doit apprendre à la réduire en schémas représentatifs clairs lui permettant d'en comprendre l'épure afin de juger et d'agir. Or, la télévision, devenue le *précepteur*

*bavard et brouillon* de presque tous les enfants, les pousse à se faire du monde une représentation kaléidoscopique, et donc inutilisable, quand elle n'est pas fautive ou effrayante.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, la transmission de la représentation du monde ne se fait plus seulement par les parents, l'école, les Églises ou les livres de la maison familiale, mais par des conglomerats d'intérêts lointains qui ont quelque chose à vendre. Or, la télévision présente une image frustrée et violente de la réalité.

Si la violence prend une place si importante, c'est aussi qu'elle est une composante simple de la nature humaine, compréhensible par tous aussitôt et c'est alors un avantage sur le marché international qui est celui de la télévision aujourd'hui. Les producteurs ont besoin d'un ingrédient dramatique qui ne nécessite aucune traduction, qui soit *parlant* dans toutes les langues et convienne à toutes les cultures. Cet ingrédient est la violence, plus encore que le sexe qui arrive en deuxième position. C'est le choix du moindre coût et du moindre effort qui conduit à dévaloriser la réalité et à donner aussi le goût de la violence.

**H.B.** - *Pourquoi la télévision semble-t-elle manifester et flatter le goût de la violence ?*

**J.C.** - Les producteurs de violence télévisuelle cultivent des goûts simples et faciles à satisfaire et, si la violence rencontre un succès certain, c'est que les producteurs savent jouer de certains mécanismes psychologiques connus et propres à la plupart des spectateurs.

Ainsi, chacun sait que le téléspectateur a plaisir à s'exposer, par procuration, à un danger dans l'espoir de l'éviter et de réussir à dominer la peur qu'il suscite : il existe une jouissance de la peur qui consiste à abandonner puis à retrouver la sécurité. Il s'agit du plaisir puéril de l'enfant qui joue à se faire peur ou du *suave mari magno* de l'adulte avide d'émotions à peu de frais ou de perversités sans conséquences. On peut s'interroger sur la qualité des productions qui tablent sur des ressorts aussi simples, quand ils ne sont pas répugnants, et regretter que la télévision, dont l'influence est si grande, maintienne l'humanité captive de ses peurs ancestrales et dépendante de plaisirs médiocres et répétitifs.

C'est pourquoi la télévision mérite un *procès* à la hauteur de ce qu'elle pourrait être. La télévision jouit encore d'un immense prestige auprès du grand public et des esprits encore neufs des plus jeunes téléspectateurs ; elle dispose d'un extraordinaire potentiel de diffusion des connaissances et des modèles, et d'une capacité non moins extraordinaire d'influence sur notre société.

Au lieu de remplir des missions de civilisation, elle semble aujourd'hui galvauder cette richesse et n'utiliser son pouvoir qu'au profit d'une violence qui, d'essence, est idéologique.

**H.B.** - *Quels sont les rapports de la télévision avec la politique, le pouvoir, l'idéologie ?*

**J.C.** - La télévision est devenue l'enjeu politique majeur ou, pour être plus précis, le pouvoir de la télévision est devenu si important que les partis et les hommes politiques se

disputent la notoriété qu'elle incarne et donc le pouvoir qu'elle peut accorder. Les responsables politiques français ont mis plus de temps qu'en d'autres pays à le comprendre, mais ils connaissent bien maintenant l'impact formidable que peut avoir le message politique télévisé. Ils veulent, de part et d'autre, s'assurer, si possible sans partage, la possession de cet incomparable instrument de propagande. Autrefois, il en résultait des tentatives permanentes et souvent réussies de mainmise des forces politiques sur les chaînes de télévision publiques. Aujourd'hui, malgré la présence des chaînes privées, cette pratique demeure, bien

raire, bonne ou mauvaise, faite lors d'un débat télévisé. Il suffit que l'image proposée soit suffisamment présentable, lisse, cohérente ; au fond, il suffit que l'image offerte entre dans le petit écran, c'est-à-dire dans le cadre prédéterminé de l'idéologie ambiante qui est celle du *politiquement correct*, expression américaine que l'on pourrait aussi traduire par l'*idéologiquement pur*. C'est exactement comme si le programme d'un candidat n'était fait que d'une série d'affiches, qui plus est soumises à la censure. Les débats sont organisés comme un spectacle qui doit plaire, où les acteurs connaissent parfaitement les règles du jeu : ils ont le désir

---

#### *Eduquer l'enfant à l'image : un devoir des parents et de l'école*

qu'un peu plus discrètement ou d'une manière plus diffuse, mais elle n'en existe pas moins.

Or, il s'agit là de l'une des pires violences qu'un peuple puisse subir, bien qu'elle ne soit pas la plus spectaculaire. A la différence d'une politique totalitaire mais aussi efficacement, la télévision persuade doucement et insensiblement ceux qu'elle violence.

Les hommes politiques veulent très naturellement profiter d'une influence dont ils constatent le pouvoir sans toujours en mesurer la nocivité ; ils jugent que la télévision, productrice d'images, est l'outil le plus achevé pour refléter leur position sous l'angle le plus favorable, la dotant d'une apparence de vérité pure, simple et attrayante. Ils négligent volontairement le fait que l'image est immédiate et fragmentaire ou plutôt ils s'en réjouissent puisqu'une élection, aujourd'hui, peut se gagner à l'impression tempo-

de gagner des points beaucoup plus que d'informer. L'image l'emporte sur le concept, comme cela se passe avec la publicité.

**H.B.** - *Que pensez-vous de l'importance et de l'omniprésence de la publicité à la télévision ? N'y a-t-il pas là une sorte de violence de la publicité sur les esprits ?*

**J.C.** - Avec agacement pour les uns et pour l'amusement des autres, mais, pour tous, inévitablement, les séquences publicitaires sont devenues extraordinairement efficaces. Les formules toute faites courent de bouche en bouche ; elles assurent gratuitement le travail d'influence et d'intoxication de la publicité. Ces rengaines, ces scies et ces nouvelles comptines, parfois très jolies, s'enfoncent dans la tête et viennent ensuite dicter le choix du consommateur inconsciemment ou parfois consciemment quand celui-ci, cédant au mimétisme social inévitable à toute société constituée,



essaie de s'assimiler à l'image idéale que lui propose le petit écran.

Il est grand temps de s'inquiéter de cette violence publicitaire à qui la télévision a prêté, au plus haut prix, sa formidable intendance et sa non moins grande notoriété. Certes, on voit clairement que cette violence publicitaire est l'un des moteurs de la consommation et qu'elle sert des intérêts bien compris et, somme toute, légitimes, puisque l'on produit pour vendre. Ce que l'on voit moins, c'est que la publicité encourage plusieurs tendances pernicieuses pour notre société : le renforcement du pouvoir des entreprises multinationales, le culte de la marque, la création de besoins artificiels et l'uniformisation des mœurs et habitudes de consommation.

Il s'agit d'une intrusion au plus intime de nos consciences et cette intrusion modifie progressivement notre comportement journalier, quand elle ne le modèle pas entièrement, comme c'est le cas pour les enfants trop inexpérimentés et donc très malléables.

D'autre part, en créant des besoins artificiels, difficiles à satisfaire, la publicité prend le risque de jouer un rôle actif dans la croissance des vols. En effet, la télévision a le défaut de ne pouvoir cibler ses spectateurs et de s'adresser en bloc à tous les consommateurs. Beaucoup de biens de consommation, de mode, de luxe ou de fantaisie apparaissent à la télévision et sont, pour beaucoup de Français (ceux à faibles revenus, et ils sont nombreux), un vrai supplice de Tantale ; jusqu'au jour où, passant à l'acte, ils se livrent au vol à l'étagère dans un supermarché ! Dans ces magasins, les vols ont doublé en dix ans. La perte causée par ces délits est estimée à 2 % du chiffre d'affaires.

Le lien de cause à effet est-il prouvé ? Les spécialistes ne se sont pas prononcés et ce phénomène social est sans doute très complexe. Il n'est cependant pas douteux que la télévision joue son rôle dans cette évolution. En tout cas, pour la partie la plus jeune de notre population, les motos, les jeans, les boissons, les voyages semblent les clefs d'un univers de facilité où tout réussit à ceux qui possèdent, un monde où être, c'est d'abord avoir. Pire encore, la publicité présente un seul mode de vie possible, une seule mode possible et un seul monde possible. Ne pas y accéder peut conduire au désespoir des âmes faibles, à l'instar de Madame Bovary qui abandonne le piano parce que son mari ne peut pas lui offrir un Erard !

La télévision prêle sa notoriété à la notoriété des marques. La télévision favorise le trafic de la notoriété. Ensemble, le monde du commerce et de la publicité et celui de l'audiovisuel tiennent boutique de notoriété.

Ce trafic de notoriété ne concerne pas seulement la publicité. La télévision et ceux qui la font vendent aussi très bien la leur. Que dire lorsqu'un homme politique exige de passer au «20 heures», et au «20 heures» seulement, ou, pire encore, lorsqu'il ne consent à être interrogé que par tel ou tel présentateur-vedette ? Que dire aussi quand le même homme politique accepte d'être invité à la même émission avec un grand nom de la danse, du showbiz ou du sport ? L'un

comme l'autre achètent et vendent de la notoriété et, pour cela, offrent un spectacle plus ou moins réussi d'où disparaît toute notion de hiérarchisation des valeurs et des sujets. La télévision est une bourse de notoriété. C'est sans doute pour cela que les présidents de clubs de football deviennent des hommes politiques et que les hommes politiques veulent devenir romanciers ? Les uns et les autres veulent exploiter leur notoriété dans chaque secteur. Quoi qu'il en soit, les plus grands gagnants de ce marché de la notoriété sont les hommes de télévision qui ont acquis un immense pouvoir leur permettant de faire monter les enchères et d'exercer une terrible pression sur tous ceux qui veulent se servir de la télévision. Le montant des salaires (et des revenus) dans l'audiovisuel est un signe de cette violence qui ne trompe pas.

*H.B. - Quelles sont, selon l'homme politique que vous êtes, la place et les relations de la télévision dans la démocratie et avec la démocratie ?*

**J.C.** - La plus grande violence de la télévision est celle qui menace la démocratie. La démocratie consiste à soumettre le pouvoir exécutif à un contrôle et de veiller à ce que tout pouvoir politique ait un contre-pouvoir. Il ne devrait donc exister dans une démocratie aucun pouvoir politique incontrôlé. C'est pourtant le cas de la télévision.

En dehors de son pouvoir économique, la télévision détient un pouvoir politique ou, si l'on préfère, une responsabilité politique, puisqu'elle participe, comme l'on sait et de la façon que l'on sait, à la vie de la Cité. La télévision jouit d'un grand pouvoir sur un grand nombre d'esprits. Elle aime à se montrer sous un jour avenant, souriant et décontracté. Pourtant, la soumission du monde médiatique aux impératifs sacrés de la concurrence et aux verdicts quotidiens de l'audimat provoque un nivellement vers le bas dont les effets les plus délétères se font sentir dès à présent sur les enfants et les adolescents : la télévision prépare une génération incapable de résister à la mode et qui, aujourd'hui, accepte l'idéologie dominante pour, demain, accepter tout aussi bien celle qui lui sera proposée.

Karl Popper n'hésite pas à affirmer dans *La Leçon de ce Siècle* que l'étalage impudique de sang et de haine affaiblit les résistances à la violence et érode peu à peu, dans l'esprit des individus, les défenses immunitaires que près de deux siècles de démocratie et plusieurs siècles de civilisation y avaient précieusement greffées. De plus, en absorbant tout le temps libre et en devenant le tuteur des jeunes enfants, la télévision détruit tout sens critique et elle empêche la formation d'esprits curieux et vigilants.

Une société démocratique a le devoir d'éduquer sa jeunesse aux idéaux de liberté de justice et de responsabilité. Elle renonce à cette tâche quand elle accepte que les fonctions qu'assument traditionnellement la famille, l'école ou le voisinage, soient désormais abandonnées aux aléas de l'audimat.

*H.B. - Comment faire en sorte que les risques présentés par la télévision soient réduits, sans attenter à la liberté, mais dans l'intérêt prioritaire de la démocratie, de la cul-*

ture, de l'ouverture au monde et aux autres ?

**J.C.** - Il est nécessaire que nous cessions de nous tromper sur la télévision. Chacun est concerné et chaque citoyen a sa responsabilité personnelle, mais la famille, l'école, la presse, les Églises et le législateur ont des devoirs.

Il est souhaitable que les parents limitent le temps que leurs enfants passent devant le petit écran (trois à quatre heures par jour en moyenne), mais beaucoup de parents ne sont pas encore convaincus des méfaits de la télévision. Ceux qui le sont devraient en tout cas parler avec leurs enfants des émissions qu'ils regardent, commenter avec eux ce qui leur semble faux ou trompeur pour l'enfant.

Aujourd'hui la télévision n'est pas capable d'enseigner aux enfants ce qui leur est nécessaire pour devenir adulte. La télévision peut être divertissante, mais elle pourrait aussi enseigner à condition d'être accompagnée par le système éducatif. Il conviendrait d'éduquer l'enfant à l'image et lui apprendre qu'elle peut aussi manipuler, et lui faire découvrir et analyser les contextes et les intentions.

Au fond, il s'agit de demander à l'école de remplir tout simplement son rôle traditionnel et d'éveiller l'esprit critique des enfants. L'apprentissage d'un esprit critique à la réception de l'information et de toutes les images reste encore le meilleur rempart aux violences du monde comme à celles de la télévision. Sinon, il sera toujours impossible de se faire une opinion si on ne distingue pas la nouvelle de la rumeur, si on ne remonte pas à la source d'une information, si, enfin, on est incapable de comparer les différentes interprétations données d'un même événement.

Or, aujourd'hui, la télévision entre en concurrence avec le processus d'éducation et, par éducation, il faut entendre la même chose que Karl Popper, c'est-à-dire le moyen dont nous nous servons pour agir sur l'environnement des enfants afin de rendre celui-ci favorable à leur développement. C'est pourquoi ceux qui enseignent ont le devoir de mettre en place le meilleur environnement possible et, puisque la télévision fait maintenant partie de l'environnement des enfants, il faut intégrer dans l'éducation le bon usage de la télévision.

Un autre contre-pouvoir à la télévision devrait être la presse écrite. Si l'on en croit un slogan publicitaire, la presse écrite serait en passe de comprendre que la télévision n'est pas son alliée mais son ennemi : un hebdomadaire faisait, récemment, sa campagne publicitaire avec le slogan «Les images attaquent, ripostons!». Quelle belle lucidité si le mot peut être pris à la lettre ! Hélas ! La presse dans son ensemble ne souhaite pas sortir de l'ensemble qualifié de «médias» ; elle préfère aujourd'hui faire boutique commune de notoriété avec la télévision.

La presse semble être restée dans son rôle de contre-pouvoir au Gouvernement tel qu'elle l'a hérité du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle ne semble pas avoir pris conscience que l'essentiel du pouvoir est aujourd'hui détenu par la télévision. Que la télévision aujourd'hui a plus d'emprise sur les esprits que le pouvoir politique, les notables ou les Églises n'en ont jamais eu autrefois.

Le Législateur ne peut se désintéresser d'un si grave problème. En même temps, s'il intervient dans ce domaine, se profile aussitôt l'accusation de vouloir établir une censure.

C'est pourquoi, il faut présenter une solution. C'est une solution technique. S'inspirant du modèle canadien, il faudrait améliorer la protection des jeunes enfants face à certains programmes télévisés excessivement violents ou choquants.

Cette proposition repose sur l'idée que, devant le déferlement inévitable de nouveaux programmes par le satellite ou le câble, les familles puissent exercer un droit de regard sur l'intérêt que présentent ces programmes pour leurs enfants et puissent, le cas échéant, verrouiller la télévision ou le magnétoscope de manière à empêcher la diffusion ou l'enregistrement d'un canal ou d'un programme qu'ils ne souhaitent pas laisser voir à leurs enfants. Il s'agit de la *puce anti-violence* qui, une fois activée, reconnaît et brouille automatiquement tous les programmes ou canaux dont la diffusion est accompagnée d'un signal d'identification.

Il appartiendrait au C.S.A. de déterminer quels programmes devraient être accompagnés de ce signal. Ce système établi à l'échelon national devrait, ensuite, être étendu à l'espace européen de la communication.

**H.B.** - *Il semble que la conclusion de cet entretien pourrait être la réflexion de Karl Popper que vous citez dans votre dernier livre Du modèle canadien à l'appel sud-africain. «Ce que les gens de télévision doivent désormais apprendre, dit Popper, c'est que l'éducation est nécessaire dans toute société civilisée, et que les citoyens d'une telle société - c'est-à-dire les citoyens civilisés qui ont un comportement civique - ne sont pas le produit d'un hasard mais d'un processus éducatif. Or la civilisation consiste essentiellement à réduire la violence. Telle est sa fonction principale, et c'est aussi l'objectif que nous visons quand nous essayons d'élever le niveau de civisme dans notre société».*

**J.C.** - Oui. Bien entendu, cette déontologie ne doit pas imposer un conformisme ni affadir le contenu des programmes. La limitation de la violence à la télévision ne doit pas être assimilée au respect d'un ordre moral, voire tendre à réduire la liberté d'expression.

*Jean Cluzel était interviewé par Henri Bourbon*

**Faites connaître «FRANCE-FORUM»**  
CARREFOUR DE L'HUMANISME DÉMOCRATIQUE

# LE MOUVEMENT RÉPUBLICAIN POPULAIRE

## Un grand parti français

par Jean-Dominique DURAND

Pierre Letamendia, qui enseignait à l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux, est l'un des spécialistes reconnus de l'histoire et de la doctrine de la Démocratie chrétienne. Militant du Centre des Démocrates Sociaux (C.D.S.), plusieurs fois candidat aux élections européennes, il menait campagne, au moment de sa mort, pour les élections municipales à Pessac. Plein de sympathie pour le sujet de ses recherches, il savait aussi prendre les distances indispensables à la qualité de tout travail scientifique. Mais sa familiarité avec les partis qu'il étudiait, sa connaissance de l'intérieur du courant démocrate-chrétien, tant en France qu'en Espagne et dans le reste de l'Europe, et en Amérique du Sud, ont donné à ses ouvrages et à ses articles une dimension toute particulière. La qualité de ses travaux est le fruit de la complémentarité qu'il avait su établir entre la recherche universitaire, la réflexion doctrinale, l'engagement militant, et une foi nourrie d'une pratique fidèle et de la fréquentation des œuvres des plus grands théologiens.

D'une grande rigueur intellectuelle, il savait analyser sans complaisance l'évolution de son propre parti comme en témoigne son article sur *La Démocratie chrétienne en France* publié dans les *Études* en 1989, dans lequel il observait «un discours démocrate-chrétien souvent peu travaillé et assimilé par les cadres du parti», et il ajoutait : «la référence à la personne et à la communauté, le refus systématique du socialisme et du libéralisme *sauvage*, le rappel des valeurs spirituelles et de l'inspiration chrétienne, l'incantation européenne constituent un discours identitaire protéiforme, dont il est malaisé de tracer les frontières avec un libéralisme modéré ou un socialisme édulcoré» (2).

Sa disparition prématurée, après celle d'Etienne Borne, dont il faut souligner le rôle irremplaçable dans la famille démocrate-chrétienne, est un coup dur pour la réflexion doctrinale au sein du CDS/Force Démocrate. Il savait rappeler combien ce parti s'ancrait dans une tradition, et souligner le devoir de mémoire et le devoir de fidélité à un riche hérita-

*Pierre Letamendia*

ge. Si, aujourd'hui, les ministres les plus respectés d'un gouvernement qui présente bien des faiblesses sont issus de la famille démocrate d'inspiration chrétienne, ce n'est pas un hasard, et cela donne raison à Pierre Letamendia, dans sa volonté de fonder l'action sur une éthique de conviction.

Pierre Letamendia était un pédagogue. Il a donné notamment dans la Collection «Que sais-je ?», un remarquable ouvrage de synthèse sur *La Démocratie chrétienne* (réédité en 1993) qui reste pour tous ceux qui veulent s'initier à cette famille politique une première approche indispensable (3).

Hispanophone, ayant passé sa jeunesse au Chili (c'est là qu'il a rencontré la Démocratie chrétienne et ses inspirateurs français, particulièrement Jacques Maritain), il a publié dans la collection «Politiques et chrétiens» que je dirige chez Beauchesne une remarquable biographie d'Eduardo Frei, qui est en même temps une étude du système politique chilien (4).

Excellent connaisseur et ami de l'Espagne, il avait étudié ses partis politiques et la difficile question du nationalisme basque (5). C'est cette connaissance très fine du monde latino-américain et ibérique qui en a fait un spécialiste efficace de ces pays pour l'Internationale Démocrate Chrétienne et pour le Parti Populaire Européen, dont il était membre des commissions «Doctrines» et «Amérique Latine», et pour lequel il a produit des documents d'approfondissement de la doctrine.

Son œuvre principale reste sa thèse sur le MRP, cette *Histoire d'un grand parti français* qui vient de paraître chez Beauchesne, alors que nous entrons dans les années du cinquantenaire, comme l'a rappelé René Pucheu dans *France-Forum* : «A la fin de 1945, le MRP était au zénith» (n° 305-306 - Oct.-Déc. 1995).

C'est un livre important, fondé sur de très nombreux témoignages de personnalités aujourd'hui disparues (Georges Bidault, Jean Lecanuet, Maurice-René Simonnet, Joseph Fontanet, François de Menthon... la liste est hélas ! fort longue), sur les archives du MRP (aujourd'hui déposées aux Archives Nationales) et sur l'ensemble de la presse du parti.

Pour beaucoup d'entre nous, nous connaissons déjà cette œuvre à travers l'exemplaire dactylographié. Mais nous étions nombreux à regretter de ne pas la voir publiée. Jean-Marie Mayeur dans *Des partis catholiques à la Démocratie chrétienne*, publié en 1980, soulignait déjà l'importance de ce travail (6).

Après une introduction situant le MRP dans l'histoire du mouvement de la Démocratie chrétienne en France, la première partie se veut une chronique du MRP depuis sa fondation jusqu'à sa disparition, depuis les espoirs de renouveau que ce parti incarnait en 1944-1947 (Letamendia rappelle le lien à la Résistance, et au Général de Gaulle, la fermeté de son action) jusqu'à l'usure du pouvoir sous la IV<sup>e</sup> République (il s'identifie au régime, note-t-il) et aux difficultés d'adaptation à la V<sup>e</sup> République. La deuxième partie décrit les structures du MRP (l'implantation régionale et sociale, l'électorat, les adhérents, les militants, les dirigeants) et cherche à définir l'originalité du MRP au sein du système politique français et par rapport aux partis démocrates chrétiens européens. Enfin, la troisième partie montre l'action du MRP comme moyen d'intégration du monde catholique dans le système politique, son rôle dans le fonctionnement de ce dernier, et ses rapports dans différents

domaines d'action : les institutions, la décolonisation, l'Europe, la politique économique et sociale.

Il convient de s'attarder quelques instants sur trois interrogations qui permettent de souligner la complexité et l'importance du phénomène MRP, dont le destin s'inscrit fortement à Lyon, entre les réflexions et l'action de Gilbert Dru et de quelques autres comme Joseph Hours en 1944, et la fondation du Centre Démocrate en 1966 avant la disparition officielle. Ces interrogations sont les suivantes :

- pourquoi le succès ?
- pourquoi le déclin et la disparition ?
- quels apports ?

## UN SUCCÈS RAPIDE

Le MRP a permis au catholicisme politique dans son option démocratique de déboucher sur un grand parti pour la première fois dans l'histoire, un parti qui a rassemblé jusqu'au quart de l'électorat en 1945-1946. Pourquoi ? Comment expliquer ce phénomène inédit ?

Je retiens, pour aller à l'essentiel, trois raisons :

a) Bien sûr, il y a le contexte, on le connaît bien : la Résistance, le général de Gaulle, l'effondrement en 1945 de la droite modérée, la peur du communisme.

b) Ce contexte est évidemment très important, il est fondamental. Mais il y avait autre chose : le MRP était un parti neuf mais qui plongeait ses racines dans un terreau profond, fait d'apports divers. C'est sur ce terreau qu'il faut insister : le MRP est l'héritier du PDP (Parti Démocrate Populaire), mais aussi de la Jeune République, il s'est extraordinairement enrichi des apports du *Sillon*, du christianisme social, des mouvements d'Action Catholique et en premier lieu de l'ACJF, du scoutisme, tous ces apports étant transcendés par l'expérience de la Résistance, une Résistance commencée dès 1938 face à la démission de Munich. Il apparaissait bien comme le parti des «forces nouvelles».

c) Parti nouveau, le MRP était aussi celui du renouveau de la nation, porteur d'espoirs fondés sur des réflexions élaborées pendant la Résistance, avec Gilbert Dru, *Les Cahiers de Notre Jeunesse, Témoignage Chrétien*, qui portaient en elles la réforme de la République.

## DU DÉCLIN A LA DISPARITION

Sur le plan électoral le reflux est venu, rapide et ample : 15 % des suffrages et 82 députés en 1951 ; 11 % en 1956 (71 élus) ; 11 % encore en novembre 1958, mais seulement 55 élus ; il ne lui restait plus que 8,9 % des suffrages en novembre 1962 et 37 députés. Des éléments d'explications peuvent être repérés à travers trois types de contradictions.

*Un parti d'inspiration chrétienne dans une tradition laïque*

On sait combien la culture politique française, une culture de la séparation de la foi, affaire personnelle, et de la chose publique, rend difficile l'émergence d'un parti se réclamant, ou simplement s'inspirant, du christianisme. Et malgré tous ses efforts pour se dégager de l'étiquette confessionnelle

collée par ses détracteurs, le MRP a été en partie victime d'une certaine image cléricalle.

En 1973, Etienne Borne devait exprimer avec tristesse cette difficulté dans *Démocratie moderne*, l'organe du Centre démocrate : dans le pays «*qui fut celui de ses précurseurs et de ses pionniers la démocratie chrétienne, en dépit d'épisodes éclatants mais fugitifs sur le long terme, a éprouvé le plus de difficultés à s'insérer durablement dans la réalité politique*».

Alors qu'ailleurs en Europe, les partis DC occupaient une position centrale entre un pôle libéral et un pôle social-démocrate (ou marxiste comme en Italie), le MRP restait prisonnier du système bi-polaire issu de la Révolution française. Dénoncé par la droite comme complice de la gauche, ses références religieuses le rendaient suspect à cette dernière, et il ne sut pas intégrer le gaullisme pour briser cette dialectique droite/gauche.

Parti d'inspiration chrétienne, mais aconfessionnel, il a réalisé à ses débuts l'unité des démocrates chrétiens, à quelques exceptions près : les anciens du PDP bien sûr, ceux de la *Jeune République*, en tout premier lieu Marc Sangnier, les militants de l'ACJF, de la CFTC s'y retrouvèrent. Pourtant il ne rassembla jamais tous les catholiques engagés en politique, même ceux qui étaient issus de la Résistance. Ainsi René Pleven, un ancien dirigeant de l'ACJF, catholique «bleu» du département breton des Côtes-du-Nord, qui avait joué un rôle éminent dans la France Libre, fut séduit par l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR), tout comme Eugène Claudius-Petit qui venait, lui, de la Jeune République, et bien des résistants chrétiens issus du mouvement *Défense de la France*. Par la suite, le MRP a été abandonné par ceux qui rallièrent le général de Gaulle, par ceux qui retrouvèrent leurs familles naturelles «modérées», conservatrices ; sur sa gauche il a perdu bien des militants séduits par Pierre Mendès-France. Le reproche majeur que François Mauriac lui adressa fut d'avoir combattu ce dernier et ruiné les espoirs de rénovation politique qu'il incarnait. Ses attaques amères dans son Bloc-notes rejoignaient les sarcasmes dont l'accablèrent Emmanuel Mounier et Jean-Marie Domenach contestant l'idée même d'un parti DC.

Sans être un parti d'Église, il bénéficia du soutien discret de la hiérarchie, et même, en juin 1951, de *L'Osservatore Romano* dont le rédacteur en chef, Federico Alessandrini, traitant le RPF fondé par de Gaulle de «vague transformisme de droite», mettait en avant le modèle italien d'unité politique des catholiques. Mais cette intervention n'eut guère de portée. Son électorat était pratiquant. Un sondage de 1952 indique que 79 % de ses électeurs vont à la messe régulièrement. Mais, et c'est là que le MRP rencontrait ses limites, sur 100 messalisants, 54 % seulement lui faisaient confiance, 20 % votant pour des «indépendants» et 18 % pour le RPF. Or, en 1956, le MRP ne ralliait plus que 34 % des pratiquants.

Aux élections présidentielles de 1965, seuls 20 % d'entre eux choisirent Jean Lecanuet, tandis que 66 % se portaient sur de Gaulle et 8 % sur François Mitterrand. L'on peut

observer aussi que sa carte électorale, avec ses zones de force en Bretagne, Alsace, Haute-Savoie, Pays basque, Haute-Loire et quelques départements isolés, ne se superpose pas exactement à celle de la pratique religieuse.

Des terres de chrétienté sont restées relativement indifférentes au MRP comme le Sud du Massif central ou la Loire atlantique. Pierre Letamendia note que «la régionalisation du vote MRP est la résultante de la régionalisation des forces vives du catholicisme français», mais qu'il s'ajoute aussi un facteur de «culture politique» dans les régions dites catholiques selon qu'il préexiste une culture démocrate-chrétienne, ou une culture modérée, conservatrice, voire nationaliste comme en Vendée. En revanche, le MRP a pu s'implanter durablement dans des départements plus indifférents sur le plan religieux, comme la Marne, la Drôme, l'Ain, les Ardennes, mais où des leaders locaux efficaces ont réussi une implantation solide au lendemain de la guerre, captant le vote antimarxiste et parvenant à le conserver.

Il bénéficia peu du collatéralisme des organisations syndicales. Bien que Gaston Tessier manifestât une affinité et que nombre de militants et de cadres provinssent de la CFTC, l'incompatibilité des responsabilités syndicales et politiques fut décidée sous l'impulsion du groupe Reconstruction, constitué en 1945 par des jeunes des Fédérations ouvrières, et du Syndicat Général de l'Éducation Nationale (SGEN). Dans ces groupes par la suite engagés à gauche (mendésisme, Front républicain en 1956, au PSU, dans la création de la CFDT en 1964) l'hostilité au MRP était claire. «*L'air de la France ne vaut rien pour un parti catholique*» devait constater Paul Vignaux (7).

#### *Un programme progressiste et un électorat modéré*

Les positions du MRP, au lendemain de la Libération, étaient hardies, prônant des nationalisations importantes et appelant de ses vœux «*la révolution par la loi*». Le *Manifeste* de novembre 1944 affirmait : «*nous voulons une révolution. Cette révolution suppose une économie dirigée par un État libéré des puissances d'argent ainsi que la nationalisation des industries-clés, des monopoles privés et du crédit*». Économie dirigée, planification, démocratie sociale réalisée à travers «*des conseils dans lesquels les représentants de la profession librement désignés par les divers syndicats participeront à la direction de chaque branche de l'économie*», telles étaient les grandes lignes de ce programme audacieux aux plans économique et social.

En même temps, malgré son caractère progressiste, il faisait figure de rempart anticommuniste. De fait, il était en 1945-1946 le seul parti pour lequel les modérés et la droite pouvaient voter. La reconstitution de forces de droite plus ou moins vigoureuses, dès 1947, entraîna la disparition rapide d'une partie de son électorat. Contrairement à la *Christlich Demokratische Union* en Allemagne ou à la *Democrazia Cristiana* en Italie, il ne parvint pas à camper sur le terrain du centre-droit, malgré son évolution conservatrice de plus en plus marquée. La formule de Georges Bidault, «*faire une politique de gauche avec un électorat de droite*», relevait plus d'une gymnastique politique hasardeuse que

d'une analyse politique réaliste, et éloignait le MRP des exigences éthiques qu'il affichait au départ.

### *De la fidélité à l'opposition au Général de Gaulle*

L'histoire des relations tumultueuses du MRP et du général de Gaulle mériterait d'être approfondie tant les sentiments (admiration, affection, méfiance, incompréhension) se mêlent avec passion en permanence aux calculs politiques. Pierre Pflimlin est un bon témoin de ces relations complexes, tourmentées, contradictoires. Il le reconnaît dans ses *Mémoires* : «*A partir de 1958, mes décisions importantes ont été prises par rapport au général de Gaulle, le seul grand homme que j'aie rencontré dans ma vie publique. Je regrette profondément que, malgré de larges concordancess, des divergences sur des problèmes essentiels m'aient contraint à m'éloigner de lui.*» Appelé au gouvernement en avril 1962 avec quatre autres membres du MRP, il redoutait une dérive vers le pouvoir personnel, et, d'un entretien, tirait un certain malaise, craignant d'être «*condamné à choisir tôt ou tard entre la servilité et la rupture*» (8).

La rupture se produisit à deux reprises. En 1946, le MRP, qui se présentait volontiers comme le «parti de la fidélité» à de Gaulle, refusa de le suivre lorsqu'il se retira du gouvernement le 20 janvier 1946 pour protester contre la dérive vers un régime d'assemblée. Jugeant ses méthodes autoritaires et ne partageant pas sa conception de l'Etat, le MRP choisit de poursuivre sa collaboration avec les communistes et les socialistes. De cette rupture, le MRP ne se remit pas. Il subit la concurrence, désastreuse en terme électoral, du *Rassemblement du Peuple Français (RPF)* voulu par de Gaulle.

Il s'enferma dans la logique de la rupture en refusant en 1947 le principe de la double appartenance MRP/RPF, contraignant des hommes aussi éminents qu'Edmond Michelet, Louis Terrenoire et Marcel Prélot au départ. La deuxième rupture se produisit le 15 mai 1962, à la suite de la conférence de presse dite du «*Volapük-esperanto*» dans laquelle le chef de l'Etat critiqua avec verve certains aspects de la construction européenne. Les cinq ministres MRP, Paul Bacon, Maurice Schumann, Robert Buron, Joseph Fontanet, Pierre Pflimlin quittèrent le gouvernement de Georges Pompidou. La décision de démissionner a été prise dans la hâte, après une analyse insuffisante du discours du Président de la République, sous le coup de l'émotion. Cette décision a été profondément dommageable au MRP d'une part, et à la construction européenne d'autre part, en marginalisant le parti d'inspiration chrétienne, et en enfermant de Gaulle dans sa propre logique. L'incapacité du MRP et du général à s'entendre a privé le pays d'un grand rassemblement social pour la rénovation de la vie politique, et a rejeté ce dernier sur sa droite. Mais il n'y avait pas que la question européenne : le MRP de Pierre-Henri Teitgen, d'André Colin, de François de Menthon, de Jean Lecanuet, retenait la méfiance de de Gaulle pour les assemblées législatives, le traitement jugé cynique de la crise algérienne, son hostilité à l'Europe fédérale.

De ce raidissement à l'égard du général témoignent bien des écrits des protagonistes qui révèlent un antigaulisme passionné n'excluant pas un profond respect pour l'homme du 18 juin (9). On sait pourtant ce que de Gaulle devait à la philosophie de Jacques Maritain et à l'enseignement social de l'Eglise catholique (10), et au début de la V<sup>e</sup> République, des démocrates chrétiens comme Maurice Schumann et Marie-Madeleine Dienesch rejoignirent ceux qui l'avaient rallié au temps du RPF.

### **DES APPORTS DURABLES**

Le MRP qui s'intitulait fièrement en 1945 «*Parti de la IV<sup>e</sup> République*» était en 1958 identifié au régime déchu, un peu comme treize ans auparavant le parti radical l'avait été à la III<sup>e</sup> République. Les railleries qui l'accablèrent ont masqué ses apports importants, résumés par Jean Lecanuet, son dernier président, lors du XXI<sup>e</sup> Congrès du Touquet, le 9 mai 1964 : «*le MRP, en vingt ans d'existence, a accompli l'essentiel de sa mission. Il a protégé la France de la subversion communiste, ouvert une ère de progrès social, jeté les fondements de l'Europe unie, et séparé, une fois pour toutes, le spirituel du réactionnaire. Il a permis, au cours de cette période, dans les mœurs et les cœurs, le ralliement à la République de la tradition spiritualiste.*»

Sans avoir joué un rôle dominant du type de celui du Parti radical avant 1940, le MRP a participé à tous les gouvernements (sauf trois) entre 1945 et 1958. Il a d'abord agi dans le cadre du tripartisme, empêchant un tête-à-tête marxiste, puis dans le cadre de la Troisième force en coalition avec les socialistes jusqu'à ce que l'axe de la majorité se déplace vers le centre-droit. Des hommes du MRP ont occupé une place de premier plan dans la politique de la famille avec Robert Prigent, dans la réconciliation franco-allemande et la construction de l'Europe avec Robert Schuman qui reste l'homme de la Déclaration du 9 mai 1950, dans la modernisation de l'agriculture avec Pierre Pflimlin entre 1948 et 1951, et celle de l'industrie avec Jean-Marie Louvel entre 1950 et 1954, dans la mise en œuvre d'une démocratie sociale avec la création des délégués du personnel proposée par Francine Lefebvre, député de Paris, et l'action de Paul Bacon au ministère du Travail pendant près de dix ans, dans la recherche d'institutions stables et dans la défense ferme de la démocratie avec Pierre Pflimlin en 1958. Défenseur de l'école catholique, il accepta la loi du député MRP Charles Barangé, voulue par le RPF et les modérés, qui permettait aux écoles libres de recevoir des aides, mais qui lui coûta la rupture de la Troisième force. Dans les échecs de la politique coloniale, on a retenu les responsabilités de Paul Coste-Floret et de Jean Letourneau empêtrés dans la guerre d'Indochine avec Georges Bidault. Ministre des Affaires Etrangères, ce dernier accepta en août 1953 la déposition du sultan Mohammed Ben Youssef du Maroc, et campa sur des positions nationalistes pour défendre jusqu'à la fin l'Algérie française et conclure dans les rangs des *desperados* de l'OAS. Mais la réalité est plus nuancée et il faut avoir à l'esprit les intuitions libérales et la politique d'ouverture de Robert Schuman en Tunisie et au Maroc, puis celles de Pierre-Henri Teitgen, le véritable inspirateur en 1955 de la loi-

cadre que fit voter Gaston Defferre en juin 1956, de Robert Buron et de Pierre Pflimlin en Algérie.

Parmi les apports du MRP, on doit faire une place à l'attachement à la réflexion, selon la conviction que l'action doit s'appuyer sur un approfondissement doctrinal. Un remarquable effort de réflexion a été porté par l'Aube jusqu'en 1952, et surtout par Etienne Borne, «*la conscience du MRP*» disait de lui affectueusement François Mauriac (*Bloc-notes*, 3 août 1958). Auteur du rapport doctrinal au X<sup>e</sup> Congrès de 1954, il identifiait le MRP à la démocratie d'inspiration chrétienne dont il approfondit les thèmes dans *Terre humaine* puis dans *France-Forum* fondé en 1957 avec Henri Bourbon, Joseph Fontanet, Jean Lecanuet et Maurice-René Simonnet. Il contribua ainsi à perpétuer la tradition d'une recherche intellectuelle propre.

*France-Forum* témoigne bien de cette attention à la libre réflexion, rare dans un parti politique. Son caractère original doit être souligné, car cette revue fut conçue comme une revue du parti, mais indépendante de ses instances dirigeantes. Elle devait, écrit Jean Lecanuet dans une lettre à Etienne Borne et Henri Bourbon en juillet 1966 (11), «*sauvegarder la libre expression des diversités authentiques et permettre confrontations loyales et affrontements sans sectarisme*», être un lieu de dialogue, ce «*dialogue qui aide à déceler les possibilités de convergences et leurs limites*».

En guise de conclusion, je voudrais donner la parole à un témoin qui est resté en marge du MRP, admirable observateur de la vie politique française et internationale, l'ambassadeur de France Wladimir d'Ormesson, ancien ambassadeur en Argentine, puis auprès du Saint-Siège, qui résume excellemment les forces et les faiblesses de ce parti (12).

«*Comme il faut bien vivre dans la réalité quotidienne, j'ai appelé de mes vœux (et fait campagne pour cela dans le Figaro, entre la réapparition de ce journal - le jour de la Libération de Paris - et mon départ pour l'ambassade de Buenos Aires en mai 1945) la constitution d'un vaste parti du centre susceptible de rassembler des tendances qui jusque-là s'étaient opposées. La fondation du «MRP» m'a donné l'espoir que ces vœux seraient satisfaits. Ce rassemblement ne prenait-il pas le nom de «mouvement», ce qui contrastait heureusement avec la notion étriquée de «parti»; n'avait-il pas pour idéal un sens ardemment national mais dépouillé de tout nationalisme obtus; une volonté profondément sociale, sans abstraction marxiste; le respect de l'État dont l'oubli est le péché mortel des français; enfin, en dehors et au-dessus d'un cléricanisme désuet, le culte des valeurs spirituelles, hors desquelles il n'y a plus de véritable civilisation? Il faut même reconnaître que le M.R.P. a rendu à la politique française un service éminent. C'est lui qui par son existence et la sincérité de son action a brisé le cliché, tenace et malfaisant, de l'alliance du «trône et de l'autel» et prouvé - ce que mon propre père avait fait dès les débuts de la III<sup>e</sup> République - que l'on pouvait être catholique pratiquant et parfaitement républicain. Il est vrai qu'avec une mauvaise foi éclatante, les adversaires du catholicisme ont substitué le mot «réaction» à celui de «trône». A cet égard, l'hypocrisie des gauches n'a d'égalé que la timidité du*

M.R.P..

*Le «M.R.P.» est certainement la formation politique pour laquelle je me suis senti le plus d'affinités. Et cela dès avant la Seconde guerre mondiale lorsqu'il existait en germe sous la dénomination de «démocrates populaires» et que mon cher ami Auguste Champetier de Ribes animait ce groupe précurseur avec la finesse de son intelligence et l'élévation de son cœur. J'ajoute - et sur ce point mon témoignage est formel - que, par suite des fonctions que j'ai exercées pendant de longues années à Rome, ayant vu défiler dans mon bureau je ne sais combien d'hommes politiques de toutes les paroisses et de toutes les tendances (communistes exceptés), c'est de loin les parlementaires appartenant au M.R.P. qui me sont apparus comme les plus désintéressés et les plus sincèrement soucieux du bien public. Certains d'entre eux, comme par exemple M. Robert Schuman, se sont justement acquis sur le plan international une autorité morale exceptionnelle. Ceci dit, je ne me suis pas toujours senti d'accord avec le M.R.P. et cela précisément parce qu'il a peu à peu glissé du «mouvement» au «parti». Lui aussi, hélas!, est devenu un «parti». Avec ce que ce mot contient de réticences, de précautions plus ou moins mesquines et aussi, parfois, de jargon démagogique.»*

Jean-Dominique DURAND

Ce texte est celui d'une conférence de Jean-Dominique Durand à l'Amicale des Anciens du M.R.P. que préside notre ami Jacques Mallet.

(1) Pierre Letamendia, *Le Mouvement Républicain Populaire - Histoire d'un grand parti français. Préface de François Bayrou*, Paris, Beauchesne, 1995, 381 p.

(2) Pierre Letamendia, *La Démocratie chrétienne en France*, in *Etudes*, 1989, pp. 745-755.

(3) Pierre Letamendia, *La Démocratie chrétienne*, Paris, PUF, 1977, rééd. 1993, 127 p.

(4) Pierre Letamendia, Eduardo Frei, Paris, Beauchesne, 1989, 253 p.

(5) Pierre Letamendia, *Les partis politiques en Espagne*, Paris, PUF, 1988 et Jean Teïgen, *Le Nationalisme au Pays Basque*, Bordeaux, Presses Universitaires de Bordeaux, 1987, 176 p.

(6) Jean-Marie Mayeur, *Des partis catholiques à la Démocratie chrétienne XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Colin, 1980, p. 174.

(7) Paul Vignaux, *Démocratie chrétienne en France ?* in *Lumière et Vie*, 1977, n° 132, pp. 60-75.

(8) Pierre Pflimlin, *Mémoires d'un Européen de la IV<sup>e</sup> à la V<sup>e</sup> République*, Paris, 1991, pp. 247 et 202. Voir l'analyse de cet ouvrage par Jean-Dominique Durand dans *France-Forum*, numéro 279-280, juillet-septembre 1992, pp. 24-28.

(9) Voir par exemple les *mémoires de Pierre-Henri Teïgen*, *Faites entrer le témoin suivant, 1940-1958. De la Résistance à la Ve République*, Rennes, 1988 et Jean Teïgen, *Le gaullisme en question*, Paris, 1981, avec une préface d'Etienne Borne, «*Gaullisme et Bonapartisme*». Cette préface est un remarquable condensé des griefs que le MRP a pu, dans son ensemble, accumuler contre de Gaulle.

(10) Jean-Marie Mayeur, *De Gaulle et l'Eglise catholique*, Colloque de Gaulle et son siècle, Paris, pp. 19-24, novembre 1990, et *Cahiers Jacques Maritain*, p. 16-27, avril 1988.

(11) *France-Forum*, juillet 1966 et Jean Lecanuet, *Le combat pour l'idée*, Paris, 1994, pp. 24-26.

(12) Wladimir d'Ormesson, *Les vraies confidences*, Paris, Plon, 1962, pp. 41-43.

# UNE INSTITUTION FRANÇAISE D'UN TYPE NOUVEAU : LA FONDATION ROBERT SCHUMAN

Les fondations à caractère politique existent depuis longtemps chez nos voisins étrangers. C'est le cas notamment en Allemagne avec notre «sœur», la *Konrad Adenauer Stiftung* dont l'ancienneté, la capacité financière et le rayonnement sont bien connus et bien supérieurs à ceux des fondations françaises.

En effet, c'est seulement grâce à la loi du 23 juillet 1987 que les partis politiques ont pu essayer de mettre sur pied des organismes de ce type malgré une législation fiscale nettement moins favorable que dans d'autres pays.

La Fondation Robert Schuman a été créée en 1991 à l'initiative du sénateur Louis Jung par le Groupe de l'Union Centriste qui a apporté les moyens financiers nécessaires au lancement du projet. Elle a bénéficié du soutien actif des présidents du Sénat, M. Alain Poher et M. René Monory.

Le président de la Fondation est M. Louis Jung, sénateur honoraire, ancien président du Conseil de l'Europe. Le Conseil d'Administration se compose de personnalités éminentes : outre le président René Monory, MM. Raymond Barre, Daniel Hoeffel, Jean François-Poncet, Michel Albert, Bernard Bosson, Jacques Rigaud. Conformément à ses statuts le Conseil d'Administration comporte également trois commissaires du gouvernement représentant le Premier ministre, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Affaires étrangères.

Fidèle à celui dont elle porte le nom, la Fondation s'est donné pour objectif de favoriser la promotion des idéaux européens, le rapprochement des peuples d'Europe, l'approfondissement de leur culture commune et, plus globalement, de diffuser les convictions démocratiques, sociales et européennes de Robert Schuman.

La Fondation, au cours de ses quatre années d'existence, s'est attachée à développer des actions concrètes et précises autour de quelques grands axes :

- la coopération franco-allemande,
- la construction européenne,
- l'aide et l'assistance aux pays de l'Europe centrale et orientale,
- la mise en place d'un programme international de bourses d'études pour chercheurs de haut niveau.

## LA COOPÉRATION FRANCO-ALLEMANDE

Parce qu'elle constitue la pierre d'angle de la construction européenne, la Fondation Robert Schuman a été particulièrement attentive à développer des liens étroits avec sa consœur allemande, la *Konrad Adenauer Stiftung*.

Elles ont mené plusieurs actions communes dont la plus importante a été la conférence annuelle sur les relations russo-ukrainiennes. Elles ont organisé des rencontres franco-allemandes au niveau des cabinets ministériels français et allemands. Elles s'efforcent de tenir des réunions régulières entre parlementaires français et allemands qui devraient être particulièrement utiles dans les circonstances actuelles pour faire évoluer les institutions européennes.

## LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Puisqu'elle constitue le cœur des convictions défendues par la Fondation, celle-ci est intervenue à plusieurs reprises pour en défendre l'idée. En 1992, à l'occasion du référendum sur le Traité de Maastricht, la Fondation a conçu et édité à 1,5 million d'exemplaires, un journal de 8 pages : *«L'Europe, on n'a pas fait tout ça pour rien»*. Cette publication a été suivie d'un encart publicitaire dans la presse parisienne apportant le témoignage de grands chefs d'entreprises en faveur du Traité.

Les nouvelles dimensions de l'Europe ont également fait l'objet d'un travail de réflexion qui a abouti à la rédaction d'un ouvrage *«Les nouvelles frontières de l'Europe»* (Editions Economica) publié en mai 1993.



Ce soutien à la construction européenne a pris également la forme de soutien à des actions menées par des organismes défendant les mêmes idéaux que la Fondation : participation à la fête de l'Europe du Mouvement Européen, aide à la publication des actes du colloque «*Le MRP et l'Europe*».

En 1994, la Fondation, à l'occasion des élections européennes, a conçu et édité à 1 million d'exemplaires un journal de 16 pages en couleur destiné aux enfants de 10-14 ans, «*L'Europe, ça vaut la peine*». Cet ouvrage, véritable mine d'informations sur l'Europe, a connu un énorme succès auprès des écoles et lycées qui l'ont reçu.

## **L'AIDE ET L'ASSISTANCE AUX PAYS D'EUROPE CENTRALE ET ORIENTALE**

Après 45 ans de dictature communiste ces pays découvrent, non sans difficultés, la démocratie, les règles du jeu capitaliste, l'ouverture sur le monde extérieur. Cet apprentissage délicat est souvent accompagné dans l'urgence. La Fondation a décidé de l'accompagner en s'investissant dans plusieurs types d'actions.

### ***L'action culturelle***

C'est en Lituanie que la Fondation a décidé en 1992, en liaison avec l'Ambassadeur de France en Lituanie et l'Association Lituanie-France, d'ouvrir à Kaunas un centre culturel français. Après quatre ans d'existence, ce centre compte plus de 900 abonnés, donne plus de 8 heures de cours de français et de littérature par jour, organise des conférences, et diverses manifestations culturelles. Les enseignants de langue française ne disposant que d'ouvrages édités sous l'ancien régime, la Fondation a assuré en 3 ans la livraison aux écoles lituanaises de plus de 30.000 ouvrages. Elle a aussi fourni au centre des disques compacts et cassettes vidéos pour promouvoir la culture française.

Après la Lituanie, la Fondation s'est attachée à fournir des services équivalents à une région polonaise - la voïvodie de Kalisz. En liaison avec les autorités locales et son recteur, 6.000 livres de français ont été distribués dans les écoles. La Fondation a décidé, en liaison avec le Ministère polonais des affaires européennes, de réaliser la traduction d'un livre français sur l'histoire de la construction européenne qui devrait paraître dans le courant de l'année 1996.

La Fondation a également décidé de soutenir la publication d'ouvrages en provenance des anciens pays de l'Est, c'est ainsi qu'elle a pris en charge la traduction de l'ouvrage du Professeur Boyanov, ancien dissident bulgare : «*Défense de la personne humaine*».

### ***La formation professionnelle***

Aider la formation des jeunes à des métiers qui leur garantissent un avenir professionnel constitue une des préoccupations importantes de la Fondation. Nous avons notamment pris en charge la venue en France d'apprentis cuisiniers lituanais pour un stage d'un mois, des stages de formation de médecins lituanais et de professeurs lituanais de français ainsi que des stages de chirurgiens de

divers pays.

Pour favoriser le développement d'entreprises, nous avons fourni des machines à des petites et moyennes entreprises en Hongrie et en Pologne.

### ***L'aide humanitaire***

Apporter une contribution ponctuelle, là où les moyens financiers sont insuffisants ou défailants, constitue une part non négligeable de notre action.

Ainsi, pour la Pologne, nous avons participé au financement en 1992 d'un convoi de médicaments, aidé à la réalisation d'une station de filtrage pour une ville polonaise de 20.000 habitants.

A cela s'ajoutent des aides individuelles diverses qui ont été décidées au cas par cas principalement pour des ressortissants d'Europe centrale et orientale.

### ***La coopération internationale***

Toutes les actions de la Fondation ne prennent leur plein sens que dans le cadre plus vaste d'échanges et de coopération internationaux. Au cours de ces dernières années, nous avons multiplié les échanges et rencontres avec des responsables et intellectuels des pays de l'Est, participé au développement de partis démocrates-chrétiens dans ces pays, soutenu le rôle d'une fondation sœur en Slovénie, facilité les contacts de responsables politiques avec leurs homologues français.

## **LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME INTERNATIONAL DE BOURSES D'ÉTUDES**

Fin 1993, la Fondation a mis en place l'un de ses plus importants programmes : des bourses sur projets d'études pour des étudiants d'Europe occidentale et orientale. En trois ans, c'est plus de deux millions et demi de francs français qui ont été attribués après une sélection très attentive opérée sous la responsabilité du Conseil Scientifique de la Fondation. Ces bourses s'adressent à des étudiants de doctorat ou de post-doctorat ayant un projet de dimension européenne. Le principal souci de la Fondation, vis-à-vis des étudiants de l'Europe centrale et orientale, a été de les inciter à travailler sur place et à ne pas favoriser la «fuite des cerveaux».

### **A L'AVENIR**

Nous comptons poursuivre sur les voies ainsi tracées mais nous souhaitons resserrer au maximum nos interventions autour d'un axe principal : la volonté de construire une Europe unie. C'est une tâche essentielle pour les années qui viennent si l'on veut redonner aux Européens la volonté, le courage et la confiance nécessaires pour vaincre l'euro-pessimisme. C'est notre vocation et nous mettrons tout en œuvre pour en être dignes.

Jacques GOLLIET

chargé de mission à la Fondation Robert Schuman

SUR UN LIVRE DE JEAN-FRANÇOIS SIRINELLI

# DEUX INTELLECTUELS DANS LE SIÈCLE : SARTRE ET ARON

par Christian SAVÈS

Sartre et Aron - Aron et Sartre : deux personnalités, deux caractères antithétiques, deux sensibilités aux antipodes l'une de l'autre et dont le contraste a fait couler beaucoup d'encre dans le paysage intellectuel français du demi-siècle écoulé. A la seule évocation de ces deux noms, les lecteurs assidus de France-Forum se souviendront probablement de l'article que le regretté Etienne Borne leur avait consacré, en 1973, lorsque Raymond Aron publia : *Histoire et dialectique de la violence*, ouvrage dans lequel il reprenait et discutait les thèses sartriennes de la *Critique de la raison dialectique* (1). Ces deux clercs engagés (même si les causes de leur engagement divergeaient sur le fond) naquirent à l'orée d'un siècle particulièrement riche en évé-

nements souvent dramatiques et qui leur offrit l'occasion de donner la pleine mesure de leur immense talent, sur des registres certes différents. Voilà pourquoi leur œuvre est à peser au trébuchet de l'histoire contemporaine. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si leur itinéraire a parfaitement épousé les contours du siècle qui s'achève. Devenus deux figures emblématiques de l'intelligentsia française, leur opposition irréductible dans le débat de l'après-guerre porta la marque des grandes querelles idéologiques qui émaillèrent cinquante ans de réflexion politique (2).

La place centrale qu'occupèrent les deux personnages dans la vie intellectuelle de l'après-guerre, leur formation

commune et leurs engagements si divergents ne pouvaient manquer d'exciter la curiosité de leurs contemporains. Il était donc dans l'ordre des choses qu'un livre leur fût enfin consacré. La multiplication des travaux publiés, ces der-

conduire à l'École Normale Supérieure puis à l'agrégation de philosophie, dont ils sortirent tous les deux majors (Aron en 1928 - Sartre en 1929). C'est que l'un et l'autre furent deux «forts en thème», deux purs produits de la méritocratie, de l'élitisme républicain. Pratiquement, la première partie s'achève avec les années vingt, non sans nous livrer quelques informations capitales pour appréhender le devenir en gestation des deux personnages. Sartre, jeune normilien, proclama très tôt son intention d'être à la fois Spinoza et Stendhal. L'écrivain Sartre sera un janus littéraire ; ce talent à double face est déjà en cours de maturation à ce moment-là. Quant à Aron, il commence à ressentir les premiers symptômes de cette attraction pour tout ce qui relève de la réflexion politique. Vaguement socialiste, il est, sous l'influence d'Alain, pacifiste passionné (plus pour bien longtemps...). Ainsi, l'apolitisme total de Sartre contraste-t-il avec les sentiments pacifistes et socialisants d'Aron. Toutefois, les deux petits camarades s'entendent remarquablement et cultivent amitié et estime l'un pour l'autre. En 1925, ils se retrouveront côte à côte, manifestant en faveur de Georges Scelle. Sur le plan de la chronologie, c'est leur première action commune. En 1927, ils signent tous deux une pétition des normaliens pacifistes contre la loi militaire du socialiste Joseph Paul-Boncour. Si l'apprentissage politique de leur génération s'est opéré dans un paysage apparemment apaisé, l'Histoire, au fond du cratère, ne faisait qu'une sieste réparatrice. Son réveil allait être rapide et d'autant plus brutal...

#### Raymond ARON

nières années, à propos de l'un ou de l'autre des deux penseurs était, en soi, un signe qui ne trompait pas... le signe que Sartre et Aron suscitaient toujours un intérêt soutenu, plus d'une décennie après leur disparition. Jean-François Sirinelli a été le plus prompt à s'investir dans cette tâche, lourde tâche en vérité, mais dont il a perçu d'emblée le premier écueil : celui qui consistait à prendre parti pour l'un des protagonistes au détriment de l'autre, ou, en tout cas, à exprimer plus subtilement ses préférences. D'où le risque d'un mauvais procès ou, plus précisément, d'un procès d'intention qu'il convenait de conjurer a priori. Aussi s'emploie-t-il, dès les premières pages, à procéder à une mise au point : historien de métier, il entend faire œuvre d'historien, avec la rigueur et l'impartialité que le public est en droit d'attendre de la part de quelqu'un qui se dit tel. Du reste, et c'est un détail qui n'échappera pas à l'observateur attentif, le livre a été publié chez Fayard dans une collection historique : «*Pour une Histoire du XX<sup>e</sup> siècle*». Au travers des destins parallèles de Sartre et Aron, c'est par conséquent tout un pan d'histoire intellectuelle que Sirinelli entreprend de reconstituer. Il n'en est d'ailleurs pas à sa première tentative en la matière (3).

Dans la première partie du livre, que l'auteur intitule *L'Histoire au fond du cratère*, le lecteur découvre Sartre et Aron en élèves modèles, au sortir de l'adolescence, alors qu'ils intègrent la khâgne (4). Il les suit tout au long de leur cursus, exceptionnellement brillant, puisqu'il devait les

La deuxième partie du livre *Une génération dans l'orage* couvre les années trente et la première moitié de la décennie suivante, c'est-à-dire les années de guerre. Comme entrée en matière, l'auteur a choisi deux citations (l'une d'Aron, l'autre de Sartre) dont le contraste saisissant constitue assurément le meilleur raccourci de leurs évolutions intellectuelles respectives sur la période. Pour Aron, le véritable déclic s'opère à l'occasion de son séjour en Allemagne, entre 1930 et 1933. Depuis un poste d'observation privilégié (en 1930/31, il est lecteur de français à l'Université de Cologne puis, à la rentrée universitaire de 1931, il rejoint l'Institut français de Berlin où il restera deux ans), Aron assiste à la montée du nazisme qui devait le marquer, voire même l'ébranler durablement. L'heure est à la prise de conscience, d'une particulière gravité. Désormais, sa conviction est faite : l'Histoire est tragique. Mais l'onde de choc du nazisme va lui permettre d'y voir plus clair en lui-même et de préciser son projet philosophique : ce sera la philosophie de l'Histoire. En 1938, il soutient sa thèse de doctorat, dont le titre est révélateur à cet égard : *Introduction à la philosophie de l'Histoire - Essai sur les limites de l'objectivité historique* (5). Quant à Sartre, pour l'instant, il se contente de marcher sur les traces de son camarade. Après avoir fait son service militaire à la météorologie des armées (où il retrouve Aron comme instructeur !), il se porte candidat à l'Institut français de Berlin (où sa candidature est acceptée), alors que son camarade est de retour au pays. Aron devait même remplacer Sartre au lycée du Havre pour l'année 1933-1934 (le chassé-croisé est parfait !). Globalement, pour Sartre, ces années trente marquent le temps de

l'insouciance. Il ne subit guère le contrecoup de son séjour en Allemagne, alors qu'Aron en est revenu transformé dans son rapport au politique. C'est ainsi qu'en 1936, Sartre passa assurément à côté d'une situation historique propice aux intellectuels de gauche : la victoire du Front Populaire. Il n'avait même pas voté, ce qui confirme, à cette date, son

lectuelle contre Vichy avec ses écrits publiés dans *La France Libre* (8). Sartre, pour sa part, revient des camps au mois de mars 1941, après quelques mois de captivité au Stalag XII D. Le sujet étant sensible, c'est avec d'innombrables précautions et des scrupules bien compréhensibles que Jean-François Sirinelli aborde la période 1941-1944, pour ce qui concerne l'auteur de «La nausée». Car le couple Sartre-Beauvoir n'a pas véritablement souffert de l'Occupation et s'en est même fort bien accommodé. Son décollage littéraire date d'ailleurs de ces années troubles. C'est donc à juste titre qu'il souligne le lourd déficit des rapports de Sartre avec l'Histoire, insistant sur le contraste terriblement accusateur entre, d'un côté, le devoir d'engagement qu'il ne cessa de prôner par la suite, et, de l'autre, l'engagement différé qui fut le sien dans la Résistance (9).

La Libération allait sonner l'heure des retrouvailles. Mais, celles-ci furent de courte durée car de plus en plus de choses allaient éloigner Sartre et Aron l'un de l'autre. Au premier clivage, résultant de la résistance précoce de l'un et de la résistance différée de l'autre, allait notamment s'en ajouter un autre, bien plus lourd de conséquences pour le long terme : le clivage idéologique. Le temps était venu de l'affrontement...

La troisième et dernière partie *La guerre de trente ans* est justement placée sous le signe de cette guerre idéologique sans merci qui fit de Sartre et Aron des adversaires irréductibles, entre 1945 et 1975. Durant cette trentaine d'années, ils incarnèrent tous deux les versants opposés et antagonistes du milieu intellectuel. Il y a cependant une petite différence : dès 1945, Sartre connaît le succès, un succès qu'il doit aux deux dimensions de son œuvre, à la fois littéraire et philosophique. Dans les années qui suivent, il va parvenir à se tailler une notoriété et une audience inégalées à ce jour. Le succès d'Aron sera plus lent à se dessiner. Il lui faudra du temps, et sa popularité, son audience ne rivaliseront jamais avec celles de son ex-petit camarade. Il est vrai que son œuvre était essentiellement philosophique, historique et politologique, ne comprenant aucun versant strictement littéraire. L'amitié de jadis se transforme en méfiance, puis en défiance, débouchant sur des incidents parfois navrants. En 1947, même si les deux clercs se retrouvent pour défendre la mémoire de leur camarade disparu, Paul Nizan, la rupture est consommée. Dorénavant, l'invective allait prendre le pas sur le dialogue, un dialogue dont Sartre, de toute évidence, ne voulait plus. A ce jeu-là, il allait du reste rapidement surclasser son petit camarade, dont le tempérament ne le prédisposait guère aux débordements verbaux. Si, à sa manière, il a été un passionné, Aron s'est infligé une impitoyable ascèse pour maîtriser le cours de ses émotions. Par conséquent, il n'était pas question pour lui de se donner en spectacle en se laissant entraîner sur la mauvaise pente.

Néanmoins, la guerre froide qui se précisait de plus en plus allait encore aviver les tensions, multipliant les prises de positions antithétiques de chacun des protagonistes. Politiquement, Sartre choisit l'alignement intégral et inconditionnel sur Moscou, tandis qu'Aron devait s'imposer comme le critique le plus éclairé du système soviétique (c'est au sujet de l'Union Soviétique que, dès le printemps

---

### Jean-Paul SARTRE

désintéret total pour le débat civique. Il faudra attendre la crise tchèque de septembre 1938 pour le voir s'impliquer un peu dans le débat politique, rattrapé qu'il est par le cours de l'Histoire. Aron, lui, qui fait déjà profession de lucidité, voit les nuages s'amonceler à l'horizon. Il a pris ses distances et même répudié le chartiérisme, le condamnant en ces termes : «Alain ignore l'Histoire» (6). De fait, il lui fait grief de marcher à contresens de l'Histoire, en cherchant encore à éviter la guerre de 14 au beau milieu des années trente...

L'épreuve de la guerre, que Raymond Aron vit venir de loin, cueillit les deux hommes au mitan de la vie. Sartre, en août 1939, en pleine crise polonaise, écrivait encore à Louise Védrières : «Je ne crois pas vraiment à la guerre» (7). Tandis qu'il est fait prisonnier le 21 juin 1940, Aron, lui, effectue un repli en bon ordre et embarque le 23 juin à destination de l'Angleterre, pour y rejoindre le Général de Gaulle. Décision courageuse à un double niveau : d'une part, il se sépare de sa famille restée en France ; d'autre part, il refuse d'emblée de croire en l'inéluctabilité de la défaite. Par là-même, son attitude constitue un acte de résistance authentique, l'un des tout premiers, qui doit être salué comme tel. Depuis Londres, quatre années durant, il mènera la résistance intel-

1946, Aron avait quitté *Les Temps Modernes*). Tandis qu'il écrit que les hommes du Kremlin devront reconnaître, un jour ou l'autre, leur régime non pour l'achèvement de l'Histoire mais pour un parmi d'autres, Sartre se rapproche du parti communiste. Ses rapports avec ce dernier n'ont pas toujours été simples et l'œuvre de Sartre fut même stigmatisée par les intellectuels «prolétariques», au lendemain de la guerre. Cependant, à partir de 1952, il devient compagnon de route du parti communiste et ce compagnonnage durera jusqu'en 1956. Cette année-là, fin février, se déroule le XX<sup>e</sup> Congrès du P.C.U.S. et Khrouchtchev y fait son fameux rapport contre les crimes de Staline. Surtout, au mois de novembre, les chars soviétiques déferlent en Hongrie. Encore pris à contre-pied par l'Histoire, Sartre condamne entièrement et sans aucune réserve l'intervention soviétique, s'éloignant du parti communiste français. Aron, de son côté, avait suivi et commenté ces événements avec la clairvoyance coutumière du spectateur engagé qu'il était. 1956, année cruciale s'il en est, puisque c'est aussi l'intensification de la guerre en Algérie. Si nos deux clercs prennent tous deux position en faveur de l'émancipation de l'Algérie, c'est, bien sûr, à partir d'analyses qui diffèrent jusque dans leurs prémices. L'Algérie, ce fut la guerre de Sartre, la seule qu'il n'ait pas manquée. Pourtant, là encore, reconnaissons que les déclarations à l'emporte-pièce d'un Sartre étaient loin d'avoir la pertinence et la force de pénétration des réflexions d'un Aron, dans *La tragédie algérienne* (10).

Le mouvement de mai 1968 donna aux deux frères ennemis de l'intelligentsia française une nouvelle occasion de croiser le fer, dans un registre désormais bien connu, presque entendu. Sartre s'érigea en laudateur du mouvement étudiant, incarnant les valeurs du progressisme contre l'ordre bourgeois. Aron, en partie grâce à Sartre qui poussa l'identification à outrance, passa pour le parangon de la culture bourgeoise, le symbole du libéralisme honni.

La guerre du Viet-Nam, jusque vers le milieu des années soixante-dix, offrira aux deux hommes un dernier abcès de fixation. Objectivement, elle a bien représenté l'ultime occasion de bipolarisation idéologique. Pour Sartre, ce fut également le dernier événement à l'occasion duquel il put recueillir les bénéfices de sa capitalisation antérieure, les dividendes de son engagement à gauche. Car, à partir de 1975, Aron allait commencer à engranger (enfin !) les bénéfices de sa lucidité. Dans un tel contexte, il ne faut pas accorder plus d'importance qu'elle n'en a à la poignée de mains (jugée par certains comme «historique») que se donnèrent les deux hommes, le 20 juin 1979, lorsqu'ils vinrent plaider la cause des boat-people vietnamiens. Il convient surtout d'y voir la signification suivante : parvenus au soir de leur vie, ils sont aussi parvenus au terme de la relation qu'ils entretenaient avec l'Histoire. La plupart des grands débats qui les avaient opposés, parfois avec virulence, les décennies précédentes, étaient en train de perdre une partie de leur sens, à tel point que les deux avaient fini par se rejoindre complètement sur la question douloureuse des boat-people...

Au total, l'impression d'ensemble qui se dégage, à la lecture de ce livre, est celle d'un travail de grande qualité, tant par la probité intellectuelle affichée tout au long des 395

pages que par la richesse documentaire qui est la sienne. En le refermant, le lecteur qui se prend à réfléchir sur la trajectoire de ces deux monuments de notre vie intellectuelle se dit qu'en fin de compte, leurs destins croisés donnent raison à Malraux qui claironnait : «On ne fait pas de politique avec la morale ; on n'en fait pas davantage sans».

Christian SAVÈS

«Deux intellectuels dans le siècle : Sartre et Aron.» de Jean-François SIRINELLI, Ed. Fayard, 1995.

(1) Etienne BORNE : «Raymond Aron et Jean-Paul Sartre, les deux camarades» ; *Revue France-Forum*, n° 126, juillet 1973.

Raymond ARON : «Histoire et dialectique de la violence» ; Paris, Gallimard - Essais, 1973.

(2) «Cinquante ans de réflexion politique» : c'est justement le titre que Raymond ARON donna à ses Mémoires, publiés en 1983 chez Julliard et salués par une critique unanime à leur sortie.

(3) Jean-François SIRINELLI s'est taillé une solide réputation d'historien pour ses travaux sur la vie intellectuelle française. Il a notamment publié : «Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres» (Paris, Fayard, 1988), ainsi que : «Intellectuels et passions françaises» (Paris, Fayard, 1990).

(4) La khâgne était la classe préparatoire au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm. Elle a tenu, au fil du XX<sup>e</sup> siècle, une place particulière dans la formation de plusieurs générations successives de jeunes clercs.

(5) Raymond ARON : «Introduction à la philosophie de l'Histoire - Essai sur les limites de l'objectivité historique» ; Paris, Gallimard - Bibliothèque des idées, 1938.

(6) Le pacifisme d'Alain (de son vrai nom Emile Chartier) marqua profondément toute une génération de jeunes clercs dans l'entre-deux-guerres. La citation est reproduite par l'auteur à la page 137.

(7) La publication, début 1995, du premier carnet écrit par Sartre durant la «drôle de guerre» apporte des informations essentielles : il y fait l'aveu que l'Histoire lui a été longtemps masquée et formulée, à plusieurs reprises, une manière d'autocritique. Voilà qui explique chez lui une certaine cécité face à la guerre qui se prépare, en cette fin des années trente. La citation figure à la page 167.

(8) Les plus notables chroniques de la période londonnienne - au nombre de 67 - ont été rééditées récemment («Chroniques de guerre. La France Libre, 1940-1945» ; Paris, Gallimard, 1990).

(9) Sur l'ensemble de la période d'Occupation et sur la façon dont Sartre la vécut, le lecteur désireux d'en savoir plus se reportera au livre de Gilbert JOSEPH : «Une si douce Occupation... Simone de Beauvoir et Jean-Paul Sartre 1940-1944» (Paris, Albin Michel, 1991).

(10) Raymond ARON : «La Tragédie algérienne» ; Paris, Plon - Tribune Libre, 1957.

# DE COUPES EN JEUX

## (propos sportifs)

par René PUCHEU

**H**is-to-ri-que ! clamait la radio, ce matin de mars 96. Pour un peu, le journaliste-parleur eût récité les titres de *L'Equipe* que, de toute évidence, il avait lus : «Bleu, Blanc, Rouge / En battant Parme (3-1), au Parc des Princes, le PSG a parachevé le triplé historique dans les trois Coupes d'Europe. His-to-ri-que !»

### «LE SPORT ?»ÇA SUFFIT ?

- «Ils n'ont vraiment rien de plus important à annoncer ? demanda un premier homme dans la salle.»

- «Réjouissez-vous plutôt !» répliqua un deuxième quidam. Qui ajouta : «Les médias étant ce qu'ils sont, pour qu'ils ne mettent pas en vedette ces victoires françaises, il eût fallu quelque catastrophe planétaire ou quasi... genre Tchernobyl, marée noire...»

- «Les médias ne sont pas seuls en cause ! Ne leur imputons pas tout et le reste !» observa, avec vigueur, un troisième homme. «Le sport, dans les sociétés d'aujourd'hui, ça intéresse beaucoup un public très nombreux.»

- «Bref, rien de neuf sous le soleil. Plus ça change, plus l'essentiel est immuable. Que veut la foule ? A la veille du XXI<sup>e</sup> siècle, comme à la veille du premier siècle et des autres, le peuple veut *du pain et des jeux* !» commenta un quatrième personnage, jouant le sage de service.

- «Vite dit ! Les masses ne sont pas seules à emplir les stades et à «faire l'audimat». Les PDG, aussi, lisent *L'Equipe*. Et pas toujours par snobisme ni pour plaire à leurs gosses. Les élites se pressent et se montrent à Roland-Garros et dans les voitures suiveuses du Tour de France, etc. Pour paraître ? Certes ! Mais également par goût !» objecta un cinquième homme.

Pendant ce temps, la radio causait, causait. Au discours *triumphaliste* avait même succédé le *discours douloureux* : «Après ces qualifications, le printemps va être *footballistique*, en France ! Que les non-amateurs se préparent à souffrir et sortent jeux de dames, scrabbles,... dure, dure sera la saison...»

- «Ecoutez-moi ce démagog !» explosa un des auditeurs. «Après avoir caressé les «supporters», il pelote les allergiques (au spectacle sportif), tout en rêvant que sa «boîte» bénéficiera des reportages !

«Et, d'ailleurs, pourquoi dit-il que «le printemps sera *footballistique*». Il sera, non moins, *rugbyistique*, *tennistique*, *vélocipédique*. En plus, l'été, dans la seconde quinzaine de juillet, sera «*olympistique*» !

- «Sans doute. Mais, du coup, il est incontestable que, à y bien considérer, la place faite aux compétitions sportives et à leur représentation devient impressionnante. Faut-il la qualifier de «*démesurée*», «*d'excessive*» ? On doit raison garder avant que de l'affirmer» dit une septième voix.

«Aussi bien, continua-t-elle, plus intéressant que de trancher si les médias nous offrent trop ou non de sport à regarder, ne serait-il pas plus instructif d'y voir clair sur les raisons et motivations, sur la signification de cette situation faite à la manifestation sportive dans notre vie quotidienne et dans l'imaginaire social ? (1)

«En outre et en tout état de cause, les choses étant ce qu'elles sont, ne serait-il pas culturellement opportun de jeter un «*autre regard*» sur le spectacle sportif ? Afin que même celles et ceux qui ne se sentent pas des âmes de «*supporter*» puissent tirer plaisir de ces mille et une heures de retransmissions planétaires» alla jusqu'à prétendre ce septième homme.

Cet homme parlait d'or. A ces mots, comment ne pas s'exclamer : «*Mais Bon Dieu... bon sang !... c'est bien sûr !...*» Comment ne pas être pris d'envie de suivre ses conseils en tentant de repérer d'où vient la part faite au spectacle sportif dans nos sociétés «*modernes*» et en cessant de voir les compétitions sportives comme des activités incongrues ?

Précisément, c'est à quoi vont s'employer les propos que voici.

## AU COMMENCEMENT... LE JEU !

Courons donc aux épreuves sportives - ou plus exactement à leur spectacle, car c'est surtout lui que l'on considère, ici et maintenant - en jouant au petit anthropologue. Au petit «anthropologue du dimanche», cela va de soi !

Trois facteurs - un permanent et deux plus «modernes» - éclairent l'argent et le temps et la place des activités sportives dans la vie quotidienne et dans l'imaginaire social d'aujourd'hui.

Venant des tréfonds du coeur de notre être, l'expansion sportive se branche sur notre **grand désir de jeu**.

Eh oui ! Quoique cela n'ait guère plu aux bourgeois du XIX<sup>e</sup> siècle, et encore moins aux militants du XX<sup>e</sup> siècle, *un homo ludens* nous colle à la peau ! A suivre Jean Huizinga, on est même tenté de penser que c'est de cet *homo ludens* que sont nés aussi bien l'*homo sapiens* que l'*homo faber* ! Quant à l'*homo demens*, cher à Edgar Morin, il est de toutes les javas, bien entendu - si on se laisse aller à ainsi écrire ! - A moins que ce soit lui le père des trois autres !

«*Le jeu est plus ancien que la culture*». En tout état de cause «*au lieu du «Tout est vanité» millénaire, un «Tout est jeu», d'un accent plus positif, s'impose peut-être*» osait affirmer J. Huizinga, dès 1938, dans des sociétés qui, d'avantage que celles d'aujourd'hui, étaient dominées par l'*esprit de sérieux* (2).

Dans cette approche, relevons-le, si tout n'est pas que jeu, il y a du jeu en toutes les activités humaines. Pascal l'avait, bel et bien, relevé en ce qui concerne la théâtralisation du «jeu» judiciaire et du décorum de Cour.

A l'évidence, le marché du village et son marchandage sont ludiques. Quant à la «grande surface» avec ses effets de pub, ses annonces et ses chansons, son va-et-vient de cadidies rabelaisiens, n'est-elle pas le nouveau «champ de foire» ? Plus fondamentalement... l'économie de marché n'est-elle pas ludique ?

Sans parler des compétitions politiques sous leur formes électorales, parlementaires et autres. Et, dans les plus importantes décisions, le pari n'a-t-il pas sa place ? L'impopularité des technocrates ne viendrait-elle pas de ce qu'ils n'ont pas été assez modestes pour l'admettre ?

Il est vrai qu'en revanche le sport moderne et le spectacle sportif ne relèvent pas purement et simplement de l'*esprit de jeu*. On pourrait même soutenir que le sport a été inventé, au XIX<sup>e</sup> siècle, pour contrôler l'*esprit de jeu*, pour l'encadrer dans l'*esprit de sérieux*.

Quand même, la place prise par le sport n'est explicable que parce que joueurs et spectateurs - sinon dirigeants - y quêtent le jeu c'est-à-dire l'accomplissement, *éphémère et pour le plaisir*, du besoin d'affrontement avec soi, avec la nature, avec l'autre, voire avec le hasard, cette forme du destin.

## LE SPORT, AVENIR DE L'HOMME ?

Ce désir immuable, venu du coeur et du fond des âges bénéficie, désormais, de circonstances favorables pour se donner libre cours.

Certes, ce n'est pas la première fois dans l'histoire. Il suffit de lire le savant mais passionnant livre que *Paul Veyne*, professeur au Collège de France, a intitulé *Le Pain et le Cirque* (Ed. Seuil 1976) pour l'observer, en dépassant les simplismes malencontreux et inexacts dont on affuble la locution *Panem et circenses*.

Particulièrement excitante pour «penser» le développement du phénomène sportif dans l'aujourd'hui et en conjecturer le devenir est cette remarque-ci : «*Les Anciens distinguaient trois choses là où nous n'en distinguons que deux ; nous opposons la vie publique à la vie privée ou quotidienne, eux distinguent les affaires de la cité, la vie privée et les fêtes*» (p. 725).

Cela conduit à reconnaître que les activités ludiques ne relèvent pas du domaine de la frivolité et de l'insignifiance mais qu'elles sont une activité sociale à part entière - pour ainsi dire -. Et, que cela plaise ou non aux puristes-ès-culture et aux militants bloqués sur «l'engagement politique», il va bien falloir qu'ils reconnaissent qu'une nouvelle société est en train d'émerger parmi nous : **la société du jeu** pour écrire à la manière d'*Alain Cotta* (Ed. Fayard 1995).

«*Après l'ère morale, après l'ère idéologique, sommes-nous bel et bien entrés dans la société du jeu ?*» se demande ce savant, et toujours stimulant, économiste. De fait, plusieurs phénomènes, d'ores et déjà observables, conduisent à envisager cette hypothèse comme probable. Sans prétendre être exhaustif, en voici quatre repérables à l'oeil nu.

Sans conteste le succès des jeux de tous genres sur les antennes, sur les écrans et ailleurs est impressionnant. Des scores du Millionnaire (13 millions de tickets vendus par semaine) à l'audimat de «Questions pour un Champion» en passant par le Tiercé, le Loto, les 154 casinos, les machines à sous... Au-delà de l'attrait d'un gain d'argent ou de consécration médiatique n'y aurait-il pas une nouvelle - ou très ancienne - philosophie de la vie là-dessous ? Et si les «lendemains qui chantent» n'étaient plus au bout du chemin de l'Histoire mais au détour d'un coup de dés ou de chance ? Le pari contre la foi ?

Second fait sur lequel il est inutile de s'étendre et qu'il suffit de mentionner : le raz de marée des reportages de compétitions sportives.

Troisième circonstance qui, elle, ne se situe plus dans l'ordre des comportements ni des programmations mais au niveau des structures sociales : l'augmentation voulue ou subie du «temps disponible».

Enfin, prolongement de l'évolution précédente et son accomplissement en somme : le glissement de la «civilisation du travail» vers la «civilisation de la pluri-activité», voire de la «civilisation des loisirs». Voilà qui fait du jeu et du sport l'avenir de l'homme.

Oh, je sais, je sais !... on entend dire, on lit que cette «libération» du temps permettra le grand bond de la vie associative et civique. Souhaitable ? Assurément ! Possible ? Peut-être ! Il est tout de même sage de prudence garder et de ne pas succomber à l'excès dans l'illusion pédagogique !

*fragiles. Une compétition soumise à des règles, contrôlées par des arbitres, n'est-ce pas, en dernière analyse, l'image de la seule réconciliation entre les peuples compatible avec la nature des collectivités, et peut-être de l'homme lui-même ?» (Express 9-15/04/1982).*

*«L'instant magique pendant lequel l'homme rêve de devenir flèche».*

Quand la télé est née les militants ont proclamé que l'ère de la formation par cette «école parallèle» était venue. Quand le minitel est venu, on a proclamé le même espoir. Du coup, gageons que la «civilisation des loisirs» sera dominée par le «jeu».

Il n'y a pas lieu d'en broyer du noir, au demeurant. Le «jeu» peut, aussi, devenir source de philosophie, de sagesse. Peut-être est-il plus humain que les cultes de Prométhée !

### **LE SPORT, MIROIR DE L'ESPOIR**

Ainsi, le ludique, rien de plus naturel, le développement du ludique, hautement vraisemblable. Troisième source du succès du spectacle sportif parmi nous : **sa faculté d'idéalisation des rapports sociaux.**

Quinze ans déjà passés, à l'occasion d'une Coupe de football, Raymond Aron célébrait ce rendez-vous, en ces termes : *«Ne boudons pas cette fête, non d'amitié, mais de compétition entre les nations par l'intermédiaire d'artistes*

Bref, Raymond Aron voyait dans le match de foot la représentation jouée de son utopie réaliste des relations entre nations. Probablement, au fil de la partie, décryptait-il les figures de base de la politique. Apercevant dans le «une-deux» ou dans certain art de faire croire à l'arbitre que l'on a été victime d'un tacle irrégulier l'image de la ruse. Discernant sous les coups au but et, surtout, les pénalties, le fusillement de l'adversaire, l'image de la force. Jeu de renard, jeu de lion !

De son côté, le sociologue *Alain Ehrenberg*, dans ses études regroupées sous le titre *Le culte de la performance* (Ed. Pluriel) ainsi que dans ses articles de la revue *Esprit* (notamment in Août-Septembre 1985), a finement mis en lumière les corrélations entre le spectacle sportif et «l'imaginaire démocratique». Il convient de le citer, fût-ce un peu longuement :

*«Le spectacle sportif cristallise des investissements aussi puissants (comparables seulement à ceux qu'on peut rencontrer dans les grands concerts de rock) dans la mesure où il concrétise, met à la portée la plus immédiate de tous, un*



*trait essentiel de notre imaginaire démocratique : l'égalité. Il satisfait, sans doute plus que toute autre activité sociale, cette passion pour l'égalité dont Tocqueville nous a appris qu'elle était le moteur essentiel des sociétés démocratiques. Il est une manière de révéler en quoi elle constitue une expérience fondamentale de la vie de tous les jours, mais une expérience qui n'est pas la même pour tous. Le sport réalise en effet ce que notre société pense être l'idéal du rapport social. Je veux dire par là qu'il combine de la façon la plus harmonieuse possible l'égalité naturelle des hommes entre eux avec les nécessités du classement hiérarchique grâce à l'affrontement...*

*«La compétition sportive représente à cet égard une démocratie «bien» hiérarchisée puisque la place occupée ne dépend apparemment que de soi-même ou de l'équipe. L'inégalité, le classement des hommes ne sont pas le résultat d'une quelconque hiérarchie a priori, mais de l'action des hommes...*

*«C'est pourquoi la compétition provoque une telle puissance émotionnelle. Elle dénoue constamment, et peu importe que ce soit de manière dérisoire,... la contradiction initiale et absolue à partir de laquelle nous concevons la vie en société depuis au moins deux siècles : la contradiction de l'égalité naturelle et politique et de l'inégalité de fait...» (Esprit, op. cit.).*

Sous ce biais - le sport comme «*conciliatio oppositorum*», avec ses ambiguïtés paradoxales et inévitables (au fin fond de cet affrontement fraternel il y a quand même un vainqueur et un vaincu) -, cette fête ludique est-elle thérapeutique - «*La violence maîtrisée*» porte en sous titre le livre de Nicolas Elias et Eric Dumminy : *Sport et Civilisation* (Ed. Fayard 1994) - ou nouvel «*opium du peuple*» ? Assurément, elle peut être les deux à la fois.

Quoiqu'il en soit de ce dernier point, voilà quelques-unes des raisons, motivations et évolutions - sans compter toutes les autres causes ! - pour lesquelles le sport fait les «*une*» et mobilise les sociétés du plus petit au plus grand. Voilà pourquoi, aussi, le phénomène ne fait que commencer !

## **ET SI LE SPORT ÉTAIT LE NOUVEL ART ?**

Du coup, à nos marques !

Le sport n'étant plus ce qu'il était - en nos âmes et consciences franchouillardes -, nous voilà acculés au grand transfert. Fini le temps où on se devait - pour paraître «*cultivé*» - de le mépriser. Les «*dieux du stade*» - selon les mots inventés voici exactement soixante ans, en août 1936 - ont cessé d'être des divinités marginales. Ils sont, à certains moments, les vecteurs du lien social. Qui a entendu le «*God save the Queen*» et chanté la «*Marseillaise*» dans le «*temple du rugby*», à Twickenham, ne peut négliger ces minutes d'émotion collective ! Veuillez excuser la confiance !

Etant donné ces circonstances, il faut liquider, une bonne fois pour toutes, la vieille idée ultra «*reçue*», soupçonnant le sportif d'avoir été le cancre de la classe, n'étant capable que d'avoir des jambes et étant incapable d'avoir une tête,

voire de la tête !

Certes ce cliché a connu des entractes. Dans les années 1920, en un texte peu connu, François Mauriac célébra le boxeur Georges Carpentier comme l'expression de la culture française. Néanmoins, on peut tenir ce cliché comme une des «*structures élémentaires*» de l'imaginaire français.

Impossible pour illustrer ce phénomène de ne pas citer quelques lignes d'Antoine Blondin (datant du début des années 1960), évoquant des mouvements divers autour d'un zinc de bistrot :

*«Or voici une anecdote bizarre. Dernièrement, sans transition, Jean Cocteau apparaît sur l'écran, alors qu'on est encore entre sportifs. L'effet en est toujours surprenant mais là il participe du coup de tonnerre et l'extravagance de cette intrusion de l'acrobate poétique devant un parterre en galoches cloue les spectateurs sur place. On passe des images du «Sang d'un poète», des extraits d'«Orphée», les graphismes exceptionnels, commentés ad hoc, de la chapelle décorée par Cocteau sur la Côte d'Azur. Une excellente émission au demeurant, mais qui a le don d'exciter d'énormes sarcasmes chez les supporters, dont certains ont encore les souliers à crampons noués autour du cou.*

*«Ce châtement m'aurait semblé insupportable si je ne m'étais rappelé que, voici deux ou trois ans, dinant avec Jean Cocteau, je ne l'avais entendu blâmer gentiment les enfants de la maison qu'un match de football retenait précisément captifs devant le poste de télévision. «Le monde est fou, me dit-il, le ballon lui fait perdre la boule», ou quelque chose dans ce genre-là, et ensuite : «La Chine est la nation de l'avenir parce que l'on n'y joue pas au football», etc.*

*«Et voilà que, par une péripétie savoureuse, c'étaient les joyeux footballeurs campagnards qui disaient ce soir là : «Mais ce gars-là est piqué ! Et il paraît qu'on l'a sélectionné pour l'Académie Française ! Pauvre pays ! Pauvre Académie ! Pauvre France !...»*

*«C'est alors que se produisit une sorte de miracle, un de ces sauts périlleux dont Cocteau a le privilège étourdissant. La caméra montrait des fresques représentant des groupes d'anges bondissants d'une audacieuse et radieuse allégresse, une sorte de chef-d'oeuvre mystique et linéaire. «Ces anges, dit alors Cocteau, d'une voix ferme, comme s'il eût entendu les blasphèmes qui fusaient autour du poste, et voulait requérir l'attention de l'auditoire, ces anges, ces personnages animés d'une grâce que j'aurais voulu extra-terrestre, ne vous trompez pas : ce sont des joueurs de football... Je me suis inspiré des gestes pris sur le vif, j'ai pratiquement décalqué des documents...»*

*«Silence et bruit de cloches dans l'auberge»*

A imaginer que Françoise Giroud avait lu ces lignes de Blondin (in *Ma vie entre les lignes* (Ed. La Table ronde 1982) quand elle affirmait : «*Il y a le foot et, dans un autre genre, l'Opéra*» (Nouvel Obs. 12-18/06/1978).

Autrement dit, le sport n'est pas que le sport. De la tension de l'athlète vers l'exploit, de sa course vers le record, de la rage de vaincre peuvent jaillir des éclats de beauté.

D'autant plus et mieux perceptibles que la photographie et les caméras nous permettent, souvent avec grand art, de saisir sur le vif ou en seconde vision ou mis en page. Ainsi, qui ose regarder le spectacle sportif avec des yeux d'esthète, sensible à la symbolique et aux formes, peut jouir d'émotions artistiques analogues à celles ressenties dans les musées. Il y a, désormais, un aspect théâtre vivant dans le sport. Et un théâtre diversifié !

A chacun son goût, au demeurant. Celui-ci trouve beau le contraste entre les poings sauvages et le visage méchant, voire de brute du boxeur, avec la grâce de ses jeux de jambes, évoquant les entrechats des ballerines (ah ! les petites foulées pleines de grâce de Mohammed Ali !). La Belle et la Bête dans le même individu, en somme !

Celui-là est comblé par les jeux de pied du footballeur, jonglant avec le ballon, symbole de la boule terrestre ; un autre est plus sensible à la fulgurance d'éclair du tir, ballon devenu boule de feu en passant dans la lucarne. Beau, mais cruel, puisque symbolisant le fusillement de l'homme-gardien qui, souvent, s'en effondre.

A l'échappée pétillante (de plus en plus rare ; significatif !) des «trois-quarts de rugby, il y en a pour préférer, soit le pesant «avant» s'arrachant au sol pour accrocher le ballon ovale (à forme d'ellipse solaire), soit la mêlée ouverte où les corps entrelacés violemment semblent chercher à arracher à la terre une précieuse pépite.

L'interminable échange tennistique permet au Cadre de sublimer les longues heures passées aux négociations contractuelles.

En regardant le Tour - cette extraordinaire invention très française - on peut se laisser aller à se plaire au charme bucolique de la France des plaines où s'égrène un peloton tranquille ou bien être fasciné par les «géants de la route», en fait minuscules nains à l'assaut des sommets condescendants ou impassibles.

Et puisque, quand paraîtront ces propos, l'heure sera à la grand-messe olympique, désormais planétaire, chacun y aura ses tableaux de choix. De l'instant magique du 100 mètres pendant lequel l'homme rêve de devenir flèche ou zéphir au marathon long, éreintant. Sans parler de la grâce aérienne des plongeurs, des discoboles, des lanceurs de javelot, etc. Ce Coubertin, quand même ! Dont l'invention a, précisément, cent ans et qui nous vaut cette somptueuse liturgie planétaire.

On le gagerait, d'Atlanta nous viendront bien des éclats de la beauté, signe de la noblesse du corps et de la force morale de l'être humain. Avec malgré tout une limite. Dans cette célébration de la fraternité, il y aura des vainqueurs et des vaincus. Certes, les vainqueurs seront les meilleurs. Et quand ils ne le seront pas, on fera comme si... Reste que le podium a des accents pascaliens : signe de la grandeur et de la misère de l'homme, dans la même foulée. Comme quoi, même au stade, les hommes ne deviennent pas des dieux à part entière !

Mais stop ! J'aurais scrupule à gâter votre plaisir et votre communion. Il n'est pas besoin d'être Prométhée. Il y a un bonheur stoïcien. Et peut-être une corrélation entre sport et stoïcisme !

René PUCHEU

(1) *L'avez-vous remarqué ? C'est notable. Recevant le Président de la République Française le speaker (femme) de la Chambre des communes a commencé par célébrer la gloire d'un footballeur français. Signe des temps !*

(2) J. HUIZINGA. *Homo ludens. Essai sur la fonction sociale du jeu* (Gallimard Coll. Essais 1951) Etude capitale. Evidemment cf. aussi Roger CAILLOIS, notamment, in *Jeux et sports* (Encyclopédie de La Pléiade). Egalement, *L'univers des Loisirs* (Dict. Letouzey).

## Les livres de nos collaborateurs et amis

**Thierry de MONTBRIAL**

«Mémoire du temps présent»

Ed. Flammarion

**Marcel POCHARD**

«L'emploi et ses problèmes»

4<sup>e</sup> édition refondue, PUF «Que sais-je ?»

Une idée neuve

**La Famille**

Lieu d'amour et lien social

Toutes les conférences de la 71<sup>e</sup> session

des **Semaines Sociales de France** présidée par Jean Boissonnat

Bayard éditions / Centurion

# SERVICES PUBLICS : UNE GRANDE QUERELLE

*Un débat qui, loin de s'acheminer vers une conclusion, ne cesse de gagner en véhémence, avec des prolongements «quasi métaphysiques» (pour reprendre une expression de J.M. Domenach à propos des turbulences sociales de décembre dernier. «Les grèves de fin 95 - Une sorte de malaise existentiel» - France-Forum, n° 307-308 - Janvier-Mars 1996, p. 22), s'est instauré depuis peu autour de la notion de «service public à la française», de ses mérites et de ses défauts dans un environnement de plus en plus dominé par le libéralisme économique et les lois du marché. Envers et contre tout, le concept doit-il être défendu, et les institutions et réglementations qui s'en inspirent, maintenues ? Ou faut-il admettre que, dans le monde d'aujourd'hui, l'un aussi bien que les autres sont des «dinosaures» inéluctablement voués à l'extinction ?*

*René Pucheu, dans la partie intitulée «Le public résiste» de son article «La révolte des paumés» (France-Forum, numéro précité, pp. 17-18), donne quelques citations très révélatrices du caractère explosif de la controverse qui s'est développée à ce sujet, lors des grèves précitées.*

*Plus récemment (avril 1996), le ministre français de la Fonction publique a tenu à réaffirmer, dans le cadre solennel de la 50<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations-Unies, qu'il ne saurait être question de «transposer purement et simplement» à tous domaines les méthodes du secteur privé : selon lui, «l'usager des services publics ne peut être seulement considéré comme un client ou un consommateur, mais doit être reconnu comme un citoyen à part entière», afin «d'assurer l'égalité d'accès aux services de base et la satisfaction des besoins essentiels non solvables».*

*Au sein de l'Union Européenne, le débat juridique est engagé. Pour l'éclairer peut être signalée, entre autres initiatives, celle de l'I.S.U.P.E. (Initiative pour des Services d'Utilité Publique en Europe) qui a passé commande à la T.E.P.S.A. (Trans European Policy Studies Association, formée d'un réseau d'instituts européens) d'une étude, livrée en septembre 1995, qui analyse la notion de service public dans quelques Etats de la Communauté et relève les cas d'application du concept dans le droit et les politiques communautaires. Des experts de plusieurs pays ont apporté leurs contributions à ce travail, décrivant notamment au passage les évolutions constatées à ce sujet dans le monde anglo-saxon.*

*Ces quelques faits donnent une première idée de l'actualité, de l'ampleur et de la portée d'un problème qu'on ne saurait traiter superficiellement et à la légère. France-Forum a estimé indispensable, pour commencer, de faire bénéficier ses lecteurs de deux séries de réflexions :*

*- d'une part, examinant le rapport public 1994 du Conseil d'Etat («Service public, services publics : déclin ou renouveau ?»), notre ami André Kerever, conseiller d'Etat honoraire, en souligne les aspects politiques, apparents ou sous-jacents, au regard notamment de la construction européenne ;*

*- d'autre part, en sa qualité de délégué de l'Académie des Sciences morales et politiques, notre ami, le professeur Pierre Bauchet, a traité, lors de la séance publique des cinq Académies de l'Institut de France, le 24 octobre 1995, des «services publics économiques français». Question majeure aux yeux de l'Institut, puisque cette étude, comme celles présentées le même jour par les autres Académies (notamment «L'émergence de la biologie moderne» par celle des Sciences, «Marcel Proust, le génie littéraire du XX<sup>e</sup> siècle» par l'Académie française), s'inscrivait dans le cadre du thème général, objet de ladite séance : «Découvertes et événements culturels remarquables du dernier siècle» ; pour P. Bauchet une évolution des conceptions françaises est nécessaire, et un rapprochement des points de vue français et européen serait positif.*

# LES SERVICES PUBLICS FRANÇAIS ET LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

par André KEREVER

**S**ous le titre «Service public, services publics : déclin ou renouveau ? », le rapport public 1994 du Conseil d'Etat (Etudes et Documents n° 46, La Documentation française) s'interroge sur la signification de ce que peut être le service public dans la France d'après Maastricht. Le Conseil d'Etat évoque l'ensemble des services publics, y compris les services publics régaliens ou de souveraineté : justice, police, monnaie, service des impôts, routes. Mais l'attention est spécialement attirée sur les services non régaliens de caractère économique procurant des biens et services aux usagers comme la SNCF, EDF/GDF, la Poste et France-Télécom.

## LE SERVICE PUBLIC «À LA FRANÇAISE» : UN INSTRUMENT DE COHÉSION SOCIALE

L'étude du Conseil d'Etat est avant tout de caractère juridique. Mais les questions évoquées sont de nature politique, au sens de l'organisation de la Cité, et cet aspect semble n'avoir pas été suffisamment perçu lors de la diffusion du Rapport. En tout cas, ses vues, qu'on les approuve ou non, sont toujours d'actualité.

Ce sont ces aspects politiques, et spécialement ceux qui sont en relation avec l'Union Européenne, que l'on se propose de mettre en lumière en s'appuyant sur des extraits du document. Ces citations sont soulignées. Il nous est rappelé, dès les premières pages, que c'est par une démarche essentiellement politique que l'Etat républicain a étendu l'action et éventuellement les prérogatives de la puissance publique au-delà de ses attributions régaliennes, pour offrir à la population des biens et services estimés essentiels dans des conditions qui concourent à renforcer la solidarité du corps social. Les services publics apparaissent comme des instruments qui, ajoutés au suffrage universel, donnent une dimension sociale à notre démocratie.

Le - ou les - service(s) public(s) français : un instrument de cohésion sociale. Telle est l'affirmation qui se fait jour à

travers le Rapport. Ainsi ce texte cite (p. 126), en la faisant sienne, cette définition du service public due à Duguit dans son traité de droit constitutionnel de 1928 :

*«Toute activité dont l'accomplissement doit être assuré, réglé et contrôlé par les gouvernants parce que l'accomplissement de cette activité est indispensable à la réalisation et au développement de l'interdépendance sociale et qu'elle est de telle nature qu'elle ne peut être réalisée complètement que par l'intervention de la force gouvernante», étant noté que les termes «d'interdépendance sociale» devraient être remplacés, dans notre vocabulaire de la fin du XX<sup>e</sup> siècle, par ceux de «cohésion sociale».*

Utiliser les prérogatives de puissance publique (la «force gouvernante» selon la belle et fausement archaïque expression de Duguit) non seulement pour assurer les missions régaliennes, mais en intervenant dans les domaines économique et social, *«traduit dans le registre du droit, l'effort conduit au niveau politique pour consolider le pacte républicain en le fondant non seulement sur le suffrage universel et la démocratie représentative, mais aussi sur le développement de la solidarité.»* (page 15).

De même, est-il souligné, page 53, : *«qu'il est de l'essence du service public, en tant qu'instrument de consolidation du pacte social et moyen de cohésion sociale, de concourir à certaines formes de redistribution ou de transfert entre groupes sociaux»,* tandis qu'à la page 18, le rapport énonce que le renouveau du service public passe par la *«réaffirmation des valeurs de solidarité qui assurent le lien entre citoyenneté politique et citoyenneté sociale et font la différence entre un service public et une entreprise privée accueillante».*

Si le service public est un moyen de cohésion sociale, c'est à la condition que son fonctionnement respecte les principes traditionnels de continuité (ce principe est reconnu de nature constitutionnelle par le Conseil constitutionnel), d'égalité d'accès, et d'adaptation. Ces trois principes bénéficient à

l'utilisateur. Il ne doit pas souffrir de l'interruption intempestive du service. L'égalité d'accès implique que la desserte du service couvre tout le territoire de la collectivité concernée dans des conditions économiques en principe égales et supportables par tous. Enfin, au nom du principe d'adaptation, l'utilisateur est en droit de bénéficier des innovations techniques affectant les biens ou services offerts.

Mais il ne fait pas de doute qu'à partir des années 1960, les services publics se sont dégradés et ont mérité des reproches qui sont rappelés dans la sous-partie du Rapport intitulée «le service public en procès» (page 24). Résumons brièvement ce procès : le principe de continuité est mis à mal par des grèves ; le retard technique pris dans certains secteurs, par exemple celui du téléphone - retard aujourd'hui heureusement réparé - montre que le principe d'adaptation n'est pas toujours respecté ; enfin le niveau des tarifs, associé à l'obligation de desserte généralisée a engendré des déficits qui se répercutent pour partie sur les budgets publics, et pour partie sur les marchés financiers, la part de l'épargne nationale captée par les emprunts des entreprises du secteur public tarissant d'autant la fraction de l'épargne nationale disponible pour les besoins de financement des entreprises privées. Ce n'est pas trahir le rapport en l'analysant comme une mise en garde contre le déclin des services publics, déclin dont la cause réside certes dans les imperfections recensées, mais dans certaines orientations de l'application du Traité de Rome (et de l'Acte Unique).

## SERVICES PUBLICS ET TRAITÉ DE ROME

Le lecteur trouvera dans le Rapport l'affirmation non équivoque que :

*«Les idées les plus voisines (du concept français de service public) - celles d'intérêt général, de service économique d'intérêt général, de cohésion sociale - n'occupent, dans la construction européenne, qu'une place congrue»* (p.17).

et que :

*«L'Europe n'instruit pas le procès du ou des services publics, elle fait pire : elle ignore largement la notion de service public et l'existence de services publics»* (p. 38).

En effet,

*«la politique de concurrence qui (pour la réalisation du marché commun) est l'une des clés de l'intervention de la Communauté s'applique dans les mêmes conditions aux entreprises privées et aux entreprises publiques, y compris celles chargées d'une mission de service public au sens ou on l'entend en France, sous quelques réserves très limitées».*

En conséquence (page 17) :

*«plus s'affirme l'évidence que le droit français... est désormais voué à s'élaborer, dans une très large proportion, sous influence communautaire et à être appliqué dans les mêmes conditions, plus il est clair que l'avenir de la notion de service public est, si l'on n'y prend garde, compté».*

Pour justifier cette «mise en garde», non contre la pénétration du droit national par le droit communautaire, conséquence inéluctable de traités auxquels la France est partie, mais contre les conditions dans lesquelles ces traités ont, jusqu'à présent, été appliqués, le Rapport dégage les règles de droit communautaire, ainsi que les mesures ou initiatives de la Commission qui traduisent l'«ignorance» que le Traité de Rome et les institutions communautaires manifestent à l'égard des services publics au sens français du terme. Sans reprendre ici cette analyse très juridique, on peut en citer certains traits : les activités des services publics doivent être soumises à la concurrence, souvent synonyme de dérégulation ; les aides publiques, sous réserve de dérogations très limitées, sont prohibées (article 92) ; les Etats membres doivent démanteler les «monopoles nationaux présentant un caractère commercial» (art. 37).

Il est vrai que les services publics bénéficient d'une dérogation apparente aux règles de mise en concurrence et à la dérégulation, comme à l'obligation de démantèlement des monopoles nationaux. Cette dérogation est ouverte par l'article 90 §2 qu'il est nécessaire de citer : «les entreprises chargées d'un service d'intérêt économique général ou présentant le caractère d'un monopole fiscal sont soumises aux règles du présent Traité, notamment aux règles de la concurrence, dans la limite où l'application de ces règles ne fait pas échec à l'accomplissement, en droit ou en fait, de la mission particulière qui leur a été impartie. Le développement des échanges ne doit pas être affecté dans une mesure contraire à l'intérêt de la Communauté».

Selon le Rapport, cette porte entrouverte a été pratiquement refermée par une interprétation très restrictive de la Commission et de la Cour de Justice, au moins jusqu'à l'intervention des deux arrêts Corbeau (19 mai 1993) et Comune d'Almelo (27 avril 1994).

D'après l'interprétation de la Cour de Justice, du moins jusqu'à l'intervention de ces deux arrêts, il ne suffit pas, pour que l'exception joue, que les règles de la concurrence fassent obstacle à l'accomplissement de la mission de service public dans des conditions satisfaisantes ; il faut que l'introduction de la concurrence soit «incompatible» avec la poursuite de la mission. De plus, il appartient au service concerné de faire la preuve de cette incompatibilité, et de démontrer que l'exonération des règles de la concurrence n'affecte pas le développement des échanges dans une mesure contraire à l'intérêt de la Communauté. De l'analyse des dispositions du Traité et de leur application par les organes communautaires, le Rapport tire la conclusion que (page 46) : *«l'ensemble des règles (du Traité tel qu'appliqué et interprété) heurte de front, et appelle par conséquent à reconsidérer, à un point qu'il faudra déterminer, une part des conceptions prévalant en France, au moins jusqu'à une période récente... en matière de services publics et de secteur public, au point de vue notamment de leur champ d'application et de sa légitimation, des procédés juridiques de délimitation de ce champ, de recours au monopole et aux droits spéciaux ou exclusifs de relations entre services publics et autres opérateurs, et enfin de répartition des rôles entre organismes sous tutelle et tutelle, et plus généralement*

entre opérateurs et régulateurs».

En effet (pages 46 et 47),

*«si elles n'instruisent pas le procès du ou des services publics, les institutions communautaires manifestent en revanche... une incontestable suspicion à l'égard des structures de statut public».*

Le rapport montre quelques exemples illustrant les restrictions imposées par le droit et les institutions communautaires à l'activité des services publics telle que la concevait la tradition française. En particulier :

- l'interdiction de l'extension au marché des terminaux du monopole de la téléphonie vocale,

- le monopole postal sur la collecte et la distribution du courrier ne peut interdire à une entreprise tierce d'offrir certains services spécifiques dissociables du service d'intérêt général (page 42),

- la mise en cause de l'interdiction d'importer ou d'exporter le courant électrique (page 42),

- la reconnaissance de la qualification de «service économique d'intérêt général» (dont on a vu qu'elle est la dénomination communautaire la plus proche d'un service public au sens français du terme), susceptible de bénéficier de certaines dérogations aux règles de la concurrence en vertu de l'article 90 §2, est soumise à des conditions très restrictives : nécessité d'une décision expresse de l'autorité publique ; spécification de la nature des intérêts à protéger justifiant la création du service ; évaluation de l'impact sur le marché de la création de ce service ; établissement des spécifications des produits ou services offerts par un organisme indépendant du service public dont la création est envisagée (page 44) ; limitation des aides publiques au niveau des contributions que pourrait consentir un investisseur privé pour une entreprise dont il contrôle le capital avec cette conséquence que *«la seule circonstance qu'une telle aide soit servie en contrepartie des objectifs de service public qu'un Etat peut assigner à une entreprise publique ne constitue pas en soi un fait justificatif»* (page 48) (on se souvient que cette dernière considération a été évoquée lors de l'ouverture à la concurrence de certaines liaisons antérieurement monopolisées par Air-Inter) ; pour les services publics en réseau comme les transports ferroviaires et la production/distribution d'électricité, «désintégration» d'entreprises unitaires par obligation de distinguer l'infrastructure et l'exploitation, avec «accès des tiers au réseau» (ATR) qui fait l'objet d'une note de bas de page très détaillée (note n° 52 - page 49).

## **LA RÉÉVALUATION DE LA NOTION DE SERVICE PUBLIC DANS LE CONTEXTE EUROPÉEN**

L'impossibilité, soulignée par le Conseil d'Etat, de maintenir la conception et la pratique traditionnelles françaises de l'établissement public dans le cadre européen conduit à repenser cette dernière notion. Le Rapport rappelle que le gouvernement français a déposé, en mars 1993, un mémo-

randum auprès de la Commission (page 113) en vue de l'inviter à élaborer une «charte européenne des services publics». Ce document a été confirmé en juillet 1993 par le gouvernement issu de la nouvelle majorité.

Le Conseil d'Etat évalue la mesure dans laquelle la Commission a répondu à l'attente de la France.

Cette réponse, traduite dans le projet de Charte européenne élaboré par le secrétariat de la Commission, semble approuver celles des vues françaises qui tendent à promouvoir un aggiornamento des principes d'une définition des services publics. Aux trois principes traditionnels de continuité, égalité, adaptation devraient s'ajouter de nouvelles normes. Citons en particulier : identification plus rigoureuse, moins aléatoire ou pragmatique que dans le passé, «des considérations d'intérêt général pouvant justifier le service public : souveraineté, autonomie, sécurité, aménagement du territoire, cohésion sociale, effets externes, effets réseaux» ; évaluation et transparence du service, distinction entre opérateur et régulateur, participation des usagers, qualité du service, inter-opérabilité entre réseaux nationaux.

Mais le rapport estime que, sur d'autres points importants, les vues de la Commission s'écartent de celles exprimées par la France :

- Maintien d'une interprétation restrictive de l'article 90 §2 : les services publics ne peuvent être soustraits aux règles de la concurrence que si, et dans la mesure où, cette exonération est indispensable à l'accomplissement de la mission assignée, à condition que le développement des échanges n'en soit pas affecté dans une mesure contraire à l'intérêt commun.

- L'obligation de mise en concurrence doit pouvoir s'exercer à deux niveaux, pour le choix des fournisseurs et pour celui de l'opérateur.

- Enfin - et peut-on dire surtout - est proposé un nouveau concept : le service universel.

## **SERVICE PUBLIC ET SERVICE UNIVERSEL**

Le «service universel» est une notion qui limite les domaines dans lesquels des dérogations aux règles de la concurrence, ainsi que l'intervention, ou la régulation, de la puissance publique seront considérés comme admissibles au regard des normes européennes. Elle est longuement analysée dans le Rapport (pages 113 et 114).

Il s'agit d'un service minimum ou de base, susceptible d'être ouvert à tous. Le Livre Blanc sur la croissance, la compétitivité et l'emploi présenté par la Commission en décembre 1993 le définit comme le service *«assurant l'accès de services de base à l'ensemble des usagers et clients à un niveau de prix et de qualité jugé raisonnable».*

On peut craindre qu'une telle définition ne restreigne le service public susceptible de dérogations aux règles de concurrence et de dérégulation aux seules prestations susceptibles d'être assurées par les techniques traditionnelles, sinon obsolètes, à l'exclusion des nouveaux services rendus

disponibles par les nouvelles technologies qui révolutionnent la communication et le transport. C'est en tout cas ce que redoute le Conseil d'Etat qui s'exprime ainsi (page 115) :

*«Ne risque-t-on pas d'immoler sur l'autel de la concurrence ceux des intérêts de la collectivité et des usagers ou consommateurs qui ne peuvent être assimilés à des intérêts vitaux, de réduire les stratégies du service public, d'abord dans le champ de l'énergie, des télécommunications, des postes et des transports, plus tard dans d'autres (la santé voire l'éducation), à des stratégies de type assistantiel un peu comme si, en matière de protection sociale, on n'assurait plus, en dehors du marché, qu'une couverture minimum (soins d'urgence, revenu minimum garanti) ? Risque auquel s'ajoute celui qu'un service à deux vitesses, l'un reposant sur le marché pour les nouvelles technologies, l'autre sur le service universel pour les techniques traditionnelles, sinon désuètes, n'aboutisse à une dualisation ou à une segmentation accrue de la société».*

Certes ces risques ne sont évoqués qu'à travers une formulation interrogative. Mais cette prudence formelle est à rapprocher de la gravité des risques dénoncés. Il ne s'agit de rien moins que de voir l'extension des règles du marché et de la concurrence à des services publics sociaux fondamentaux comme la santé et l'éducation.

Car la «promotion de l'idée de service universel renvoie à l'opposition entre deux conceptions du service public : celle d'un service public «circonscrit»... (se prêtant) à une codification précise et complète de l'ensemble des contraintes et compensations simultanément imposées et octroyées par l'autorité publique, autrement dit à un encadrement rapproché d'une fraction du marché - celle d'un service public extensif, beaucoup moins facile à cerner, car il s'agit moins d'encadrer que d'accompagner le marché en tenant compte des incertitudes et des indéterminations qui s'y manifestent» (page 116).

Ayant ainsi posé l'alternative qui s'ouvre à l'évolution des services publics, le Conseil d'Etat formule nettement sa préférence : «seule la seconde conception (du service public extensif) paraît propre, dans nombre de cas, à assurer l'aboutissement des préoccupations qu'on peut regarder comme consubstantielles à la notion de service public» (p. 116).

Parvenu à ce stade de l'analyse du rapport, il convient d'éviter tout malentendu : le rapport ne peut être interprété ni de près ni de loin comme exprimant une hostilité à la construction européenne. Aussi bien relève-t-il, page 117, que les forces qui poussent à la promotion de la concurrence ne se rattachent pas toutes aux institutions communautaires mais trouvent des supports dans «de larges couches de l'opinion d'écologistes, d'organisations de consommateurs, voire d'animateurs éclairés qu'inquiète la crispation sur les positions acquises de certaines entreprises» de service public (p. 117).

Au contraire, on peut regarder le Rapport comme signifiant que les Traités européens sont, en eux-mêmes, parfaitement compatibles avec une notion actualisée des services

publics qui leur permettrait de favoriser l'objectif, légitime et essentiel, de la cohésion sociale.

## LE TRAITÉ DE MAASTRICHT

Dans cette optique, le Conseil d'Etat souligne (page 109) que, «si la construction européenne est essentiellement placée sous le signe de la promotion ou du rétablissement de la concurrence, l'idée qu'il existe une place, à côté de la concurrence, d'une part pour les préoccupations de cohésion économique et sociale, d'autre part pour la coopération entre acteurs, n'est pas absolument absente du Traité de Maastricht».

Et de citer l'article 130 A : («... (la Communauté) poursuit son action tendant au renforcement de sa cohésion sociale et économique») ; l'article 129 A, qui prévoit des actions spécifiques pour protéger la santé, la sécurité et les intérêts économiques des consommateurs (p. 121).

Pour atteindre ces objectifs, le Conseil d'Etat évoque le principe de subsidiarité à la lumière duquel il pourrait être envisagé de renvoyer aux Etats membres le soin de se prononcer sur les questions relatives aux objectifs et règles de gestion des services publics.

Le principe de subsidiarité permet en effet d'éviter de rechercher des normes communautaires uniformes réglant exhaustivement le domaine d'intervention et les modalités de gestion des services publics, et ouvre aux Etats membres une certaine latitude pour légiférer sur ces questions compte tenu de sa culture et de ses traditions.

Mais la liberté ainsi ouverte aux Etats membres trouve nécessairement des limites qui sont inscrites dans les Traités, et le Conseil d'Etat remarque sagement (page 118) :

*«qu'il est inconcevable que les Etats membres aient pleine licence d'identifier hors de tout contexte communautaire les services relevant de l'intérêt économique général, car ceci conduirait à une Europe à la carte, autrement dit à la négation du Traité».*

L'invocation du principe de subsidiarité ne suffira donc pas pour promouvoir la reconnaissance, au niveau européen, d'une conception rénovée et modernisée des services publics qui leur permettrait de demeurer un instrument de cohésion sociale.

Pour atteindre cet objectif, le rapport du Conseil d'Etat, au-delà d'une prudence, dans la forme de l'expression, propre à tout rapport administratif, n'hésite pas, sur le fond, à faire preuve d'une grande franchise en suggérant les voies et moyens de nature à réaliser ce renouveau européen des services publics. La stratégie proposée par le Conseil d'Etat comprend un volet «à Traité constant» et une approche par modification du Traité lui-même.

- À Traité constant, il est suggéré (page 119)

1) «d'obtenir de la Cour de Justice qu'elle confirme et approfondisse sa nouvelle jurisprudence quant à l'interprétation de l'article 90 §2 : la nouvelle jurisprudence, ainsi

qu'expliqué ci-dessus, est celle des arrêts Corbeau et Commune d'Almelo déjà évoqués. En particulier le second de ces arrêts semble consacrer une conception des «services d'intérêt général» assez proche de celle du service public français (pages 45 et 46, mission d'intérêt général : la fourniture de courant électrique sur tout point du territoire national - la Hollande - dans les quantités demandées à tout moment et à des conditions qui ne peuvent varier que selon des critères objectifs applicables à tous les clients). On reconnaît dans cette formulation les principes de continuité et d'égalité des services publics français. Toutefois (cf note 49 du Rapport, page 45), l'arrêt Commune d'Almelo demeure ambigu quant à l'étendue des dérogations aux règles de la concurrence qui pourraient être reconnues à ces services d'intérêt général.

2) de freiner la publication des directives européennes tendant à amplifier les exigences du Traité.

3) d'obtenir des déclarations interprétatives

*«faisant état du rôle des services publics, voire du secteur public, comme contrepoids nécessaire au marché pour la satisfaction de certaines catégories de besoins»* (page 119).

- Par voie de modification du Traité

Le rapport explore plusieurs pistes possibles :

1) greffer sur l'actuel article 100 A qui vise l'adoption par le Conseil (des Communautés) de mesures relatives au rapprochement des réglementations nationales liées au fonctionnement du Marché Commun un ajout précisant que :

*«ces mesures prennent en compte, en application du principe de cohésion économique et sociale, et dans le respect du principe de subsidiarité, les considérations d'utilité publique qui peuvent justifier un aménagement des règles de concurrence édictées par le présent Traité».*

Mais le Conseil d'Etat précise que cette formulation soulève des objections et que, selon d'autres propositions, les aménagements aux règles de la concurrence - qui sont le but visé - pourraient être explicités, et donc encadrés, dans un article nouveau 94 A.

\* \*  
\*

Il nous faut maintenant évoquer la conclusion du rapport. Elles reprennent et synthétisent les observations et suggestions précédemment évoquées. Nous dégagerons spécialement celles qui sont relatives à l'application des traités européens aux services publics. Sur ce terrain, le Conseil d'Etat estime

*«qu'un effort devrait être accompli en vue d'assouplir les contraintes résultant du droit communautaire, de manière à arracher les services publics industriels et commerciaux au statut dérogatoire dans lequel les enferme le primat européen de l'objectif de concurrence, et à restituer au principe de subsidiarité la plausibilité qui lui fait pour l'instant défaut».*

Pour bien se faire comprendre, et pour démentir toute interprétation du rapport lui prêtant une attitude de principe hostile à la construction européenne, le Conseil d'Etat précise, in fine qu'il s'agit de mettre un terme au *«processus de disqualification du concept (de service public) qu'alimentent, depuis quelques années, et l'insatisfaction des citoyens usagers, et une partie de la philosophie prévalant au sein de l'ensemble européen au destin duquel celui de la France est désormais lié».*

André KEREVER

L'existence d'une revue dépend du nombre de ses abonnés

**Abonnez-vous - Diffusez France-Forum**

Abonnements de soutien

*FRANCE-FORUM demande instamment à tous ceux qui comprennent son effort de lui apporter leur appui en souscrivant un abonnement de soutien dont le prix minimum est fixé à 150 F.*

**France-Forum, 133 bis rue de l'Université, 75007 Paris**

Numéros spécimens gratuits sur demande



# LES SERVICES PUBLICS ÉCONOMIQUES FRANÇAIS

par Pierre BAUCHET

**J**e mesure ma hardiesse à exposer, en quelques minutes, un sujet aussi vaste et aussi controversé (1). Vaste, puisque le «service public», terme qui désigne, en France, toute activité présentant une utilité publique et bénéficiant de privilèges, n'a cessé de s'étendre depuis un siècle. Controversé, puisque brutalement remis en cause au sein de l'Union Européenne.

Aussi, me limiterai-je aux seuls services relevant du «service public économique en réseau», tels l'eau, l'énergie, les transports et les communications, actuellement en pleine évolution.

Leurs usagers, sensibles à cette évolution, en dénoncent les effets : suppression de lignes de transports, inégalité et complexité des tarifs, interruption inopinée des prestations pour fait de grève, absence de transparence et de concertation. De leur côté, leurs salariés se mobilisent pour défendre les emplois, les droits acquis et l'entreprise publique.

Cette évolution constitue, à leurs yeux, une menace pour la survie même du service public, menace dont serait responsable l'Union européenne, porteuse du courant libéral.

Qu'en est-il réellement ? Pour répondre à cette interrogation, j'aborderai trois points :

- Je rappellerai les oppositions entre la notion française de service public et les textes européens.

- Je verrai, ensuite, comment s'opère, aujourd'hui, un rapprochement.

- J'esquisserai, enfin, les traits du service public européen et les risques qu'il présente.

## LES OPPOSITIONS ENTRE LA TRADITION FRANÇAISE DU SERVICE PUBLIC ET LE TRAITÉ DE ROME

Il existe, certes, des oppositions entre la tradition française du service public et les textes européens en ce qui concerne leur fondement tant économique que juridique.

Le statut particulier donné en France à certaines activités de service public reposait sur deux postulats : la fatalité de l'émergence de monopoles dits «naturels» dans certaines activités, la supériorité de la gestion d'un monopole public sur celle d'un monopole privé (2). Ils conduisirent à une certaine confusion des notions de service public, de monopole et d'entreprise publique.

La pensée anglo-saxonne, qui inspire la Commission de Bruxelles, a fait, au contraire, une large place à la possibilité de recréer une concurrence «praticable» par une réglementation appropriée. La concurrence peut être généralisée même dans l'électricité ou les téléphones. Cette pensée dénonce aussi les effets du monopole mais plus particulièrement du monopole public. En conséquence, la Grande Bretagne et surtout les États-Unis ont, le plus souvent, conservé, contrairement à nous, un statut privé à leurs services publics, placés sous le contrôle d'organismes indépendants chargés de préserver la concurrence.

Ces différences de pensée économique se reflètent au plan juridique.

En droit français, le service public reste une notion importante du droit administratif avec un contenu institutionnel (3). Or, ce concept structuré est étranger au droit de l'Union européenne, largement inspiré de la tradition des

pays de «Common law» : le service public ne peut résulter, là où il apparaît nécessaire, que d'un contrat entre la puissance publique et une entreprise.

Le silence du traité de Rome est significatif. Une politique de concurrence constitue le principe fondamental de l'action de la Communauté. Le mot de service public ne figure qu'à l'article 37 à propos des transports. Aucun ordre juridique intermédiaire entre l'entreprise privée et l'administration (4) ne semble reconnu.

En conséquence, les services publics se voient interdire les ententes, les pratiques concertées, les abus de position dominante (articles 85 et 86 du Traité) et certaines concentrations (Règlement CEE 4064/89). Les États membres, de leur côté, doivent éviter toute aide et privilège aux services publics, susceptibles de fausser la concurrence.

Il existe, certes, des dispositions qui permettent d'échapper à ces règles. L'article 90.2, notamment, prévoit une dérogation pour les «services d'intérêt économique général» ou présentant «le caractère de monopole fiscal», si ces règles font échec à l'accomplissement de leur mission particulière.

Jusque dans les années 1990, la Commission limite étroitement l'application du concept de service d'intérêt économique général. Elle manifeste une méfiance envers les structures de statut public, et exerce des pressions pour que nos services publics renoncent à leurs monopoles et privilèges.

Mais, depuis peu, toutefois, s'opère un rapprochement entre les points de vue de la France et de l'Union.

## LE RAPPROCHEMENT DES POINTS DE VUE

Le service public français subit une évolution, souvent perçue chez nous comme une capitulation regrettable devant les «oukases» de Bruxelles. Alors qu'elle est, largement provoquée par le contexte économique.

En effet, l'apparition de concurrences franco-françaises remet en cause les monopoles de fait ou de droit dont jouissaient certains de nos services publics, par exemple ceux du rail et de l'air.

Le libre échange international des services fait naître aussi de nouvelles concurrences : dans les télécommunications, l'information passe par divers réseaux, câbles ou satellites qui ignorent les frontières et échappent aux contrôles nationaux.

Dans ce contexte, la gestion traditionnelle de certains de nos services publics, habitués au monopole, donne des signes d'inadaptation. Ils se manifestent, d'abord, par l'importance des crédits et des aides publiques, déjà dénoncée en 1967 dans le rapport Nora. Aujourd'hui, les difficultés financières ne concernent plus seulement la SNCF mais aussi Air France, Air Inter et, pour le câble et les satellites, France Télécom. Or, le budget de l'État ne peut plus supporter ces déficits que, bon gré, mal gré, les gouvernements sont conduits à réduire.

Le mouvement de privatisation, dont l'objet est à la fois financier, puisqu'il s'agit de trouver des capitaux sans alourdir le budget de l'État, mais aussi structurel, pour assouplir la gestion, s'étend aujourd'hui aux services publics. Il touchera demain Air France et France Télécom dont les marchés deviennent très concurrentiels.

Les principes mêmes de fonctionnement des services publics de transport changent. Les nouvelles tarifications appliquées aujourd'hui par les chemins de fer et les transports aériens prennent en compte des éléments tels que l'âge, la situation familiale ou professionnelle, l'encombrement du trafic, le délai de réservation etc. Complexes et instables, ces tarifications respectent mal les principes d'égalité, de transparence, de simplicité ou d'adaptation aux besoins, considérés, jadis, comme la base du service public.

Le principe d'égalité d'accès a aussi été entamé par des économies de gestion entraînant la fermeture de lignes, et le principe de continuité est parfois compromis par les grèves.

Des services publics français ont ainsi perdu une partie de leurs caractéristiques traditionnelles remises en cause par l'ouverture de leur marché à la concurrence. Celle-ci ne paraît plus incompatible avec l'intérêt général (5). Nos services publics se rapprochent du «service d'intérêt économique général» que l'Union développe progressivement.

L'Union, en effet, a été conduite à moduler la priorité qu'elle donne à la réalisation de la concurrence.

La suppression des monopoles et l'ouverture des frontières n'engendrent pas toujours une concurrence durable. Si, dans un premier temps, le nombre d'entreprises augmente sur les marchés, leur concentration engendre de nouveaux monopoles avec son cortège d'effets de domination, d'augmentations des tarifs et d'abandons de services peu rentables.

Les privatisations ne sont pas toujours réalisables, même en Grande Bretagne, où, malgré un contexte politique très favorable puisque le parti travailliste a, en 1995, abandonné toute référence à la propriété publique des moyens de production, celle de la poste fut abandonnée et celle des chemins de fer pétine.

Enfin, les politiques des 15 pays de l'Union, en matière d'eau, de transport et d'énergie, tendent à converger. Il existe, certes, une différence de contenu entre les pays où le concept est fort, pays du Sud et Allemagne, et ceux où il a moins d'effets juridiques, pays du Nord. Mais, partout, apparaissent des préoccupations nouvelles de service public : obligations de desserte de l'ensemble du territoire, exigences de qualité, contraintes de tarifs, sécurité des approvisionnements, et, en contrepartie, attribution de droits spéciaux et d'aides, plus ou moins occultes. Signe des temps, on trouve en Grande Bretagne la notion de «public Service» dans la Charte des citoyens publiée en juin 1991 (6).

Cette convergence se traduit dans la jurisprudence de la Cour de Justice des Communautés Européennes (CJCE) et dans les textes postérieurs au traité de Maastricht.

Dans deux arrêts, la Cour de Luxembourg (7) définit les principes du service d'intérêt économique général assez proches de ceux du service public français : continuité, desserte territoriale, égalité de traitement.

Les textes généraux marquent la même évolution.

Le traité de Maastricht accorde une place plus importante que le traité de Rome à des préoccupations économiques et sociales, à la protection des consommateurs et de l'environnement, à la cohésion sociale (Art. 129A), au développement de réseaux transeuropéens dans les secteurs du transport, des télécommunications, de l'énergie (Art. 129B et 130A) et à la nécessité de désenclaver les régions périphériques.

Le droit dérivé, relatif à divers secteurs économiques en réseaux, évoque la notion de service public. Les transports et les télécommunications, sont jusqu'ici les plus concernés (8). Mais c'est pour la poste qu'est admise la notion de service public la plus proche de la nôtre (Com. 93.247). «Le développement du service postal repose sur la notion de Service Public Universel. Il implique l'obligation pour les États membres de s'assurer qu'un service postal, accessible à tous à des prix abordables et de bonne qualité soit fourni dans la Communauté». Il pourrait jouir d'un monopole (9).

Les secteurs des télécommunications (Résolution du Conseil 94/C48/01), de l'électricité et du gaz sont aussi considérés dans les projets de textes communautaires comme relevant de la logique du service public. Dans le domaine de l'énergie électrique, le Conseil des Ministres de l'Union du 01/06/1995 a accepté la proposition française demandant que l'accès des producteurs tiers au réseau coexiste avec un acheteur unique, l'EDF.

Ainsi, l'Union développe, dans des «domaines réservés», la reconnaissance d'un Service Public Universel qui peut impliquer l'existence de monopoles ou de réglementations faisant échec aux règles de concurrence et contrôlés étroitement par la puissance publique. Elle reconnaît la nécessité de principes généraux de fonctionnement proches de ceux de notre service public, ouverture à tous, tous les jours, partout en Europe, dans des conditions d'égalité, de continuité, d'adaptabilité.

Nous nous acheminons ainsi vers un service public européen. Mais est-il une panacée ?

## **VERS UN SERVICE PUBLIC EUROPÉEN**

Une «Charte Européenne des Services publics» est en cours d'élaboration. Les États membres de l'Union s'accordent, en effet, sur un constat : le libre jeu du marché ne suffit pas (10). Il ne prend pas en compte les besoins sociaux, économiques et politiques non solvables, il donne la préférence au court terme sur le long terme, il néglige les effets externes et les pollutions.

Sur cette base, les instances de l'Union s'efforcent de concilier la philosophie libérale du Traité de Rome avec les contraintes propres au «service public universel» dont elles

précisent les traits.

En premier, son caractère restreint. La Commission fixe, au coup par coup, les domaines d'intérêt général, transports maritimes, aériens et terrestres, poste et télécommunications, électricité. A l'intérieur de ces domaines, elle en retient certains «services universels» qui dérogent au principe général du respect de la libre concurrence. Une partie seulement de ces activités peut être concernée. On distingue, ainsi, les infrastructures ferroviaires, qui resteraient monopolisées, des transports proprement dits, qui seraient en concurrence.

Un deuxième trait est la séparation des notions de propriété publique et de service public. Bruxelles ne manifeste pas d'hostilité à l'entreprise publique à condition qu'elle respecte les règles de la concurrence, et notamment renonce aux subventions d'Etat et au monopole là où il n'est pas nécessaire à l'exécution du service public.

La Charte définit, enfin, les qualités requises de ce service, principes classiques d'égalité, de continuité, d'adaptation, quelque peu modernisés (11). Ainsi, il paraît admis aujourd'hui, tant à Paris qu'à Bruxelles, que les tarifs de services publics des transports aériens et ferroviaires ne soient plus fondés d'abord sur l'égalité de traitement mais sur la capacité à payer de l'utilisateur pour optimiser le revenu de l'entreprise dans un contexte de concurrence où des services doivent, avant tout, équilibrer leur budget. Certes, des correctifs pourront limiter les inégalités au profit des dessertes non rentables, des usagers démunis ou des régions défavorisées - souci cher aux dirigeants de l'Union -. Ces correctifs sont spécifiques à chaque domaine : ainsi, la péréquation tarifaire reste totale pour la poste, le timbre poste est le même pour tous, notable pour l'électricité, le gaz, les chemins de fer et le téléphone, mais très restreinte pour les transports aériens, maritimes et routiers.

Le principe de continuité est également admis par tous les États membres. Mais, il appelle une limitation du droit de grève qui reste à définir.

Enfin, le principe d'adaptabilité aux besoins des usagers et à l'évolution des techniques fait l'unanimité, sans que, là encore, son contenu soit précisé (12).

Si les perspectives ainsi ouvertes par les travaux préparatoires à une Charte des services publics européens montrent un rapprochement des points de vue, elles soulèvent aussi des inquiétudes légitimes.

Tout d'abord, le Service Public Universel est un «service de base» ouvert à tous dans l'ensemble de la Communauté à des conditions abordables et avec un niveau de qualité standard» (Livre vert postal). «Service minimum», il risque d'être fonction des seuls besoins des moins favorisés, et de porter atteinte à la cohésion sociale. D'autant que les difficultés budgétaires actuelles des services publics et des États peuvent faciliter ce glissement vers une minimisation du service et remettre en cause des objectifs du Traité de Maastricht tels que le soutien aux régions défavorisées et la réalisation des grands réseaux transeuropéens à la recherche d'un financement introuvable.

L'Union donne toujours priorité à la suppression des obstacles à la libre concurrence et, par là même, limite étroitement le champ des «secteurs réservés» disposant de monopoles qui restent les «mal aimés». Elle cherche, par exemple, à imposer à toute l'Europe, dans les chemins de fer et l'électricité, le modèle anglais et nord-américain d'entreprises privées concurrentes, contrôlées par des commissions indépendantes, sans que la supériorité de ce modèle sur celui du monopole ait été, jusque là, démontré.

La priorité donnée à la libéralisation des marchés conduit aussi à trop espérer de la privatisation. L'histoire multiséculaire du secteur public démontre pourtant que les changements de mode d'appropriation ne mettent pas nécessairement fin aux difficultés de gestion (13) : elles naissent davantage de l'oubli par les citoyens d'une éthique de l'intérêt général.

Surtout, il faut insister sur le danger, si méconnu, que représente la libération imprudente pratiquée par l'Union de ses échanges de services avec le reste du monde. Elle a ouvert, d'abord, le transport maritime européen, sans précaution ferme, contre les «dumpings» étrangers. Il en est résulté une régression dramatique de notre pavillon et de celui d'autres États membres qui n'ont pas résisté au choc de grands armements d'autres régions du monde, notamment d'Asie. Ceux-ci, grâce à la complicité de «chevaux de Troie» européens, pénètrent aujourd'hui nos réseaux de transport intérieurs multimodaux. La France perd, ainsi, le contrôle de services dont elle n'a pas compris à temps qu'ils sont d'intérêt économique général. Nos réseaux aériens et de télécommunication (14) sont menacés, à leur tour, par ceux, gigantesques, d'autres continents. A travers eux, c'est notre indépendance économique et militaire, et celle de l'Europe, qui sont en cause.

Comment donc maîtriser ces risques de la politique de l'Union ?

\*  
\*\*

La France a trop longtemps fait preuve d'ignorance hautaine à l'égard de Bruxelles. Cette attitude a coûté cher à nos transports. Il ne faudrait pas, aujourd'hui, tomber dans la résignation ou l'opposition systématique.

Nos services publics doivent de toute urgence s'adapter aux nouvelles réalités mondiales : l'Union européenne joue le rôle indispensable de révélateur de nos retards et de moteur de cette adaptation. D'autres États-membres en ont tiré profit, parfois avant nous, hélas !, pour développer leurs réseaux.

Certes, la modernisation comporte des risques. Pour les maîtriser, les négociations sur la Politique Agricole Commune ont montré que mieux valait participer activement que se complaire dans un splendide isolement.

Cette participation est le seul moyen de rénover et de développer des services d'intérêt économique général en évitant les écueils d'un libéralisme à tout va.

Pierre BAUCHET

(1) Cf Christian STOFFAËS, L'Europe de l'utilité publique, rapport au Ministre de l'économie, *Collection Rapports Officiels*, Paris, 1995.

(2) Le Préambule de la Constitution de 1948 porte que toute entreprise qui a un monopole de fait «doit devenir propriété de la collectivité».

(3) Gaston Jéze parlait du service public comme de «la pierre angulaire du droit administratif».

(4) Cf. Conseil d'État, Rapport Public 1994, p. 27 et s. Cf. Centre Européen des Entreprises à Participation Publique (CEPE) Europe, Concurrence et Service public, p. 19 et s., Paris, 1995.

(5) Cf. La décision du Conseil Constitutionnel (J.O. 18/1/1982.301) qui affirme que la liberté d'entreprise est devenu un principe général du droit français et interdit aux pouvoirs publics d'y apporter des restrictions arbitraires et abusives.

(6) Cf. Rapport Public du Conseil d'État 1995 (op. cit.), p. 91.

(7) Cf. l'arrêt Corbeau (CJEC 5/1993) relatif au service postal et l'arrêt Commune d'Almelo (CJEC 27/4/1993) concernant la distribution d'énergie électrique. Il est admis que la concurrence soit restreinte en application de l'Article 90-2 du Traité de Rome, si l'équilibre économique d'une entreprise chargée d'une mission d'intérêt général risquait d'être compromis.

(8) Cf. L'article 77 du Traité de Rome reconnaissait au secteur des transports «certaines servitudes inhérentes à la notion de service public», règlement 1193/91 pour les transporteurs terrestres, directive 440/91 pour les chemins de fer, règlement 2408/92 pour le transport aérien et règlement 3577/92 pour le maritime.

(9) Un projet de directive du commissaire Martin BANGEMANN de juillet 1995 prévoit le maintien partiel du monopole des administrations postales publiques pour les lettres de moins de 350 grammes, «secteur réservé».

(10) Adam SMITH évoquait déjà «l'existence d'institutions publiques qui, bien qu'elles soient au plus haut degré profitables à une grande société, sont cependant de telle nature qu'on ne peut attendre que le profit vienne jamais rembourser un individu ou un petit nombre d'individus de la dépense que requiert leur création ou leur maintien.» An Inquiry on the nature and causes of the wealth of nations, 1776.

(11) Les tarifs des services de transport ferroviaires et aériens de la plupart des pays d'Europe tiennent compte des coûts d'exploitation et, surtout, de la situation de l'utilisateur. Mais cette notion est complexe. Lorsque votre voisin paie moins que vous dans un T.G.V. parce qu'il a réservé avant vous, est-il dans une situation différente ? Le Conseil d'État semble vouloir remplacer l'égalité, comme premier critère d'un «bon tarif», par l'optimisation permanente de l'utilisation des grands équipements. Cf. Avis du 24/6/1993 (EDCE n° 45) sur le nouveau tarif expérimental applicable au T.G.V. Nord, cité par le Rapport public du Conseil d'État (Op. Cit....) p. 60.

(12) Sont aussi évoqués dans les textes français et les travaux préparatoires à la Charte, de nouveaux principes comme celui de participation des usagers qui demandent à être consultés.

(13) Cf. Yantie LUN, Dispute sur le sel et le fer, J. Lanzmann, Paris 1978, qui rapporte l'instauration, en Chine, par l'empereur Wou, en l'an 115, des monopoles publics du sel et du fer pour lutter contre les monopoles privés.

(14) Il faut aussi tenir compte de l'incertitude que font peser les décisions de Bruxelles sur le destin de certains de nos services publics. Elle interdit des paris sur structure future, élément fondamental du développement. Cette incertitude est aggravée par les hésitations sur le rôle relatif de la Commission et des États.

# DU NOUVEAU SUR PÉTAIN

par Pierre DHERS

*Guy Pedroncini a entrepris une biographie de Pétain en trois volumes, qu'il compte rédiger «aussi loin du dénigrement que de l'hagiographie». Il est parfaitement qualifié pour cette entreprise. Après une thèse de doctorat sur le Haut-Commandement militaire français et la conduite de la guerre 1917-1918, il a enseigné à la Sorbonne. Il préside l'Institut d'Histoire de la Défense (I.H.D.), et dirige la revue Guerres Mondiales et Conflits Contemporains.*

*Le tome I de sa biographie, paru en 1992 (aux éditions Perrin), s'intitule Pétain, le soldat et la gloire (1856-1918). Il est trop tard pour en faire la présentation. Disons seulement que ce spécialiste de la Première guerre mondiale tient Pétain pour un des plus grands chefs militaires de ce temps, et sa démonstration est convaincante. En août 1914, Pétain était seulement colonel ; en février 1916 il commandait l'armée de Verdun. Avoir échangé en dix-huit mois cinq galons contre cinq étoiles, ce n'est pas rien, et c'est assez dire que Joffre avait très vite apprécié sa valeur. En 1917, Pétain commandait en chef toute l'armée française.*

*Il se trouve qu'en 1994, Jean-Baptiste Duroselle, éminent spécialiste de l'histoire diplomatique, a publié un livre, La Grande Guerre des Français, où Pétain est présenté comme un général de second ordre, bon tacticien mais certainement pas grand stratège. Du coup G. Pedroncini, s'apercevant que son «collègue et ami» n'avait lu ni sa thèse ni ses travaux ultérieurs, a ajouté à son tome II six pages vengeresses (pages 279-284) pour rappeler que Pétain était à la fois bon tacticien et excellent stratège.*

## UN GRAND CHEF MILITAIRE

Bon tacticien, il fut l'un des premiers à croire aux chars d'assaut. Le 20 juin 1917 il en demanda 3.500 pour 1918. Il devina l'importance du couple char-avion. «L'aviation, dit-il, doit assurer une protection aérienne de la zone d'action des chars contre l'observation et les bombardements des

avions ennemis» (29 décembre 1917).

Bon stratège, il n'aimait pas les grandes offensives générales comme celle d'août 1914 en Belgique (...qui s'acheva sur la Marne !) ou celle de Nivelles en 1917. Elles nous coûtèrent chacune 250.000 hommes. La dernière provoqua les mutineries de 1917 que Pétain arrêta avec le minimum de dégâts. Au début de 1918, Clemenceau et Foch lui demandèrent de lancer une offensive générale. «J'attends les chars et les Américains» répondit Pétain, approuvé par Poincaré. Par contre à l'automne 1918 il prépara une grande offensive en Lorraine. 28 divisions d'infanterie, 3 de cavalerie, 600 chars et une puissante aviation attaqueront sur les arrières de l'ennemi 6 divisions allemandes de qualité médiocre. Le succès paraît assuré. Mais Foch fit attendre son accord, empêchant que l'offensive puisse être lancée dès le 4 novembre. Le 11, il signa l'armistice, ce qui permettra aux nationalistes allemands de dire plus tard : nous n'avons pas été battus, mais trahis par les républicains qui ont signé l'armistice.

Or, quelques semaines après l'armistice, en décembre 1918, Pétain envoya à Foch une note sur ce que devrait être l'armée française dans l'hypothèse d'une troisième agression allemande. Il suggérait la création d'une force de 7.000 chars «en arme autonome», à la seule disposition du gouvernement. C'était une sorte de testament militaire dicté par l'expérience au commandant en chef de l'armée française. Mais l'hypothèse envisagée n'était pas le souci principal de l'opinion publique. La France endeuillée de 1918 est épuisée physiquement et économiquement. Elle rêve de paix, de désarmement, de sécurité collective. C'est l'époque, notera Paul Reynaud, où l'on a fait de l'Arc de Triomphe un monument funéraire. C'est à ce moment que **G. Pedroncini** reprend sa biographie de Pétain dont le tome II est sous-titré *La Victoire perdue (novembre 1918-juin 1940)*. Il est sorti en avril 1995 aux éditions Perrin.

## UN ESPRIT EN ÉVEIL

Le livre commence par une analyse des discours et des articles - plus de 80 - rédigés par Pétain entre les deux guerres. Partout apparaît sa méfiance de l'Allemagne, son admiration pour les poilus de Verdun, sa reconnaissance pour les alliés, spécialement pour les Américains. Un des documents les plus importants révélé par G. Pedroncini est le texte d'une conférence que le Maréchal devait prononcer à Bruxelles en 1935 sur l'évolution de l'art de la guerre et ses perspectives d'avenir. Pour des raisons diplomatiques le Maréchal renonça à la prononcer, mais le texte a été conservé. Passons sur des considérations historiques très pertinentes. Que sera le futur conflit ? Et Pétain de décrire l'offensive allemande de 1940. «Il n'est malheureusement pas déraisonnable d'imaginer un agresseur résolu menant ses opérations dès le début avec une telle rapidité qu'elles anéantissent les premières forces militaires de son adversaire, paralysant sa mobilisation, détruisant les organes vitaux de sa puissance, étouffant toute velléité de résistance. Les éléments d'une pareille guerre existent. Sans tenir compte des moyens que les progrès de la chimie, de la bactériologie ou de l'électricité laissent entrevoir, il y a dès maintenant l'engin blindé et l'avion. L'engin blindé automobile a donné la mesure de sa valeur en 1918. Sa puissance et sa rapidité de déplacement, sa résistance aux projectiles n'ont fait que s'accroître. L'avion (...) est en train de se tailler une part prépondérante dans les domaines guerriers.» (Pedroncini, pp. 38-39).

La préparation de cette conférence a, semble-t-il, inspiré à Pétain le célèbre discours qu'ils prononça le 6 avril 1935 à l'École de Guerre devant le Président de la République. «L'École de Guerre, dit-il, doit apporter dans ses recherches un esprit résolument ouvert aux problèmes modernes. (...) Il importe dès maintenant d'avoir une doctrine. (...) Il est nécessaire de tenir le plus grand compte des perspectives ouvertes par l'engin blindé automobile et par l'avion.» (Pedroncini, pp. 43-44).

Cette doctrine nouvelle n'a jamais été écrite. Alors, dix-huit mois plus tard, le 4 octobre 1936, le Maréchal se fit plus précis dans son discours de Saint-Quentin. «La conception de l'armée défensive qui a prévalu en France à la suite du traité de Versailles et qui correspondait aux réalités d'après-guerre a fait son temps.» Nous devons «disposer sur terre et dans l'air de forces puissantes à déclenchement immédiat qui seront de nature à imposer le respect». Elles «auront en même temps pour effet d'inspirer confiance à nos alliés car les moyens offensifs modernes sont seuls capables d'assurer le cas échéant à un associé en péril une collaboration efficace». (Pedroncini, pp. 45-46).

Rien ne fut fait dans ce sens. Au Comité de Guerre du 25 mai 1940, en pleine débâche, le général Weygand dira «Nous avons commis l'erreur d'entrer en guerre sans avoir ni l'armement ni la doctrine militaire qu'il fallait».

G. Pedroncini étudie ensuite l'évolution de l'armée française après la victoire de 1918. Mais, si la guerre n'est, comme l'a dit Clausewitz, que la continuation d'une politique mais par d'autres moyens, il eût été bon, me semble-

t-il, d'esquisser, chemin faisant, une histoire de la diplomatie française entre les deux guerres. C'est l'évolution de cette diplomatie qui dira de quelle armée a besoin le pays, de même que les possibilités réelles de notre armée devaient orienter notre diplomatie

## UNE ARMÉE DÉFENSIVE SOUS-ÉQUIPÉE

Foch aurait souhaité que la France ait le Rhin allemand comme frontière. L'Angleterre et les Etats-Unis ne voulaient pas de cette amputation. Ils promirent à la France leur alliance, promesse qui ne fut pas tenue. Du moins fut-il admis que l'Allemagne n'aurait qu'une armée de 100.000 hommes, dépourvue d'armes offensives (chars, avions, canons lourds), qu'aucun élément de cette force ne pourrait stationner en Rhénanie alors que la France occuperait cette région pendant une quinzaine d'années. Enfin, l'Allemagne devrait payer à la France des réparations de guerre si élevées que leur paiement devrait s'échelonner sur 50 ans.

Dès lors, de quelle armée avait besoin la France ? La question relevait pour partie du C.S.G. (Conseil Supérieur de la Guerre). Cet aréopage d'une douzaine d'officiers généraux (dont tous nos maréchaux) devait exprimer les besoins des armées et donner un avis technique sur les projets gouvernementaux. Il pouvait être présidé par le ministre de la guerre, voire par les présidents du Conseil ou de la République. G. Pedroncini a analysé toutes ces réunions au prix de redites et, parfois, de discussions sur le sexe des anges.

Le C.S.G. a eu du mal à croire au désarmement de l'Allemagne. Un de ses membres l'a dite, un jour, capable de mobiliser deux millions d'hommes servis par 20.000 canons lourds. Dès lors, on veut une armée de temps de paix de 55 divisions d'infanterie, plus des réserves générales. On souhaite une armée capable de briser la couverture de l'armée allemande et d'empêcher la mobilisation de ses réserves.

L'organisation, l'encadrement et l'équipement d'une telle armée exigeaient des crédits militaires que le Parlement ne vota pas toujours. Pour 1923, il n'a voté que 200 millions sur les 976 demandés. Au C.S.G. du 10 octobre 1922, Poincaré, président du Conseil, expliqua la gravité de la situation financière. «Si nous sommes une dizaine d'années à l'abri d'aventures militaires, nous sommes en revanche pour cinq ou six ans à la merci d'un incident financier.» (Pedroncini, p. 180). Effectivement, il devra dévaluer le franc en 1928.

Le 30 mars 1925, le général Nollet fit une mise au point sur l'armée allemande. Elle disposerait de 100.000 à 125.000 hommes, auxquels il ajouta 100.000 hommes de la Schutzpolizei. Cela exige-t-il que la France ait 600.000 hommes sous les drapeaux et un service militaire de deux ans ? Les partis politiques, le gouvernement, l'opinion souhaitaient un allègement de ces charges. Peu à peu le service militaire passa de deux ans à dix-huit mois, puis à un an. On ne revint aux deux ans qu'en 1934, à l'arrivée des classes creuses. Les crédits militaires diminuèrent aussi. Du coup

la valeur de notre armée défensive se réduisit comme peau de chagrin.

Certes l'Europe de Versailles était fragile. Jacques Bainville l'avait dit dès 1920 dans *Les conséquences politiques de la paix*. Voilà côte à côte 40 millions de Français et 60 millions d'Allemands. Comment le peuple le moins nombreux pourra-t-il imposer à l'autre de rester désarmé et de lui payer une grosse rente pendant 50 ans ? C'est une des raisons pour lesquelles le Quai d'Orsay a freiné certaines initiatives françaises quand nous n'étions pas assurés de l'appui des Anglais.

Or l'Angleterre redoutait une hégémonie française sur le continent, surtout lorsque la France occupa militairement la Rhur en 1923 pour sanctionner un refus allemand de payer les réparations. Un courant germanophile se développa Outre-Manche. Même après l'avènement de Hitler, *le Times* ira jusqu'à écrire en juillet 1934 : « Dans les années qui viennent, il y a plus de raisons de craindre pour l'Allemagne que de craindre l'Allemagne. »

Sur un autre plan, le Haut-Commandement français s'est demandé s'il ne conviendrait pas de créer sur notre frontière du Nord-Est une ligne fortifiée qui pallierait, autant que faire se pourrait, l'insuffisance de nos effectifs. Pétain interrogea le C.S.G. le 22 mai 1922. C'est l'origine de notre ligne Maginot. Or les gens du Nord, désireux d'avoir une protection identique, avaient obtenu un crédit de 215 millions. Mais Pétain trouvait malhabile de fortifier une frontière entre deux puissances alliées. Il pensait que notre région du Nord devait être défendue sur la frontière germano-belge, longue de 80 kilomètres seulement, soit quatre fois moins que la frontière franco-belge.

Le 2 décembre 1931, Pétain avait écrit à Pierre Laval, président du Conseil, pour que soit créée une aviation puissante de défense et d'attaque, indépendante de celle des armées de terre et de la marine. C'était concevoir, dit G. Pedroncini (p. 171), une frappe aérienne de dissuasion. Le 28 mai 1932, Pétain demanda au C.S.G. d'affecter à cet usage les 215 millions disponibles. Mais, le 4 juin 1932, le général Weygand qui venait de remplacer Pétain comme commandant en chef en temps de guerre, proposa que cet argent serve à l'achat de chars, de canons antichars et de canons antiaériens. Le C.S.G. adopta la proposition de Weygand.

Pétain fut-il plus heureux pour doter l'armée de chars modernes ? En 1918, l'armée avait encore 3.500 chars Renault, mais déjà démodés. Ils avaient un blindage trop léger et une seule mitrailleuse ; il fallait les transporter en camion sur le champ de bataille ; ils ne faisaient que 4 à 8 km/heure. Dès janvier 1921, une commission fut chargée de trouver mieux avec le concours du général Estienne. Son rapport fut discuté le 19 mars 1926. Le C.S.G. adopta trois types de chars : un char d'accompagnement, un char de combat et un char de rupture. On fera d'abord des prototypes. Mais la première commande en série chez Renault date seulement de 1929.

## FACE A HITLER

L'atmosphère du temps n'était guère propice aux grands projets militaires. Briand avait orienté la diplomatie française vers un rapprochement franco-allemand. « Le pacifisme, disait-il, est une doctrine de vainqueur ». Par le pacte de Locarno (1925), l'Allemagne avait librement accepté ses frontières occidentales. Elle avait été admise à la Société des Nations et celle-ci avait ouvert en 1932 la Conférence du Désarmement.

L'Allemagne fit admettre le principe de l'égalité des droits entre tous les participants. Mais, devant les réticences apportées à sa mise en oeuvre, Hitler préféra quitter la Société des Nations (S.d.N.) (octobre 1933). L'Angleterre proposa l'établissement d'un compromis franco-allemand. Des conversations eurent lieu. Finalement, Gaston Doumergue, alors Président du Conseil, poussé par Tardieu et par les militaires, préféra couper les ponts par la note orgueilleuse du 17 avril 1934. Considérant, disait-elle, que l'Allemagne a commencé son réarmement et entend le poursuivre malgré les traités existants, la France doit « placer au premier plan de ses préoccupations les conditions de sa sécurité propre... Sa volonté de paix ne doit pas se confondre avec l'abdication de sa défense ».

La suite logique de cette prise de position était un effort militaire. Pétain, ministre de la Guerre, n'a pas hésité à affronter le ministère des Finances, mais avec un succès limité. La politique du franc fort, prônée par les ministères de 1934 et de 1935, s'opposait à une augmentation des dépenses, même militaires. Pétain lui-même n'a choisi qu'en 1934 les derniers types de chars et de canons antichar qui devaient équiper l'armée française.

Parallèlement, Louis Barthou, ministre des Affaires Étrangères, déploya, pour donner à la France le plus possible d'alliés, une action diplomatique très appréciée par les historiens. Il voulait moins encercler l'Allemagne que dresser un barrage contre ses ambitions. Mesurant la fragilité de nos alliés orientaux, il eut l'idée d'une alliance franco-soviétique directe qu'il verrait bien doublée d'une convention militaire. L'U.R.S.S. souhaitait alors un rapprochement de ce genre. Malheureusement, Barthou fut tué en octobre 1934 lors de l'attentat dirigé contre le roi de Yougoslavie qu'il accompagnait. Pierre Laval, qui le remplaça, poursuivit en apparence sa politique et signa avec l'U.R.S.S. un pacte d'assistance mutuelle le 2 mai 1935. Mais Laval l'a émasculé en liant cette assistance mutuelle à des décisions de la S.d.N. Le pacte fut ratifié par le Parlement français le 27 février 1936.

L'Allemagne avait fait savoir depuis longtemps qu'elle considérait le pacte franco-soviétique comme un acte d'hostilité à son égard. Hitler décida de remilitariser la Rhénanie. Il y envoya des troupes le 6 mars 1936. La démilitarisation de la Rhénanie était une des pièces maîtresses de l'Europe de Versailles, non parce qu'elle éloignait de nos frontières toute force allemande, mais parce qu'elle créait la vulnérabilité de l'Allemagne... Celle-ci ne pouvait rien contre nos alliés orientaux, tant que la France était libre de s'avancer aussitôt dans la direction de la Rhur.

Or l'état-major français n'avait pas prévu de riposte militaire ; il n'avait pas prévu de force de réaction rapide. Envoyer quelques divisions d'active parut dangereux à Gamelin qui surestimait l'armée allemande. Si l'Allemagne réagit, les divisions d'active ne seront plus en place pour couvrir la concentration des réserves. Gamelin réclama donc la mobilisation générale. Mais ni l'opinion, ni les partis politiques, préoccupés par les élections législatives de mai 1936, n'étaient préparés à une si grave éventualité. Finalement on ne fit rien. La passivité de la France a ruiné son prestige. La Belgique dénonça son alliance et adopta une politique de neutralité.

Le plan de mobilisation adopté par l'Etat-Major prévoyait un délai de quinze jours au moins avant que la force française fût rassemblée en ordre de bataille. Que deviendraient nos alliés pendant ces quinze jours ? En septembre 1938, lors de la crise tchèque, Hitler pensait occuper en huit jours le couloir morave entre la Bohême et la Slovaquie. En septembre 1939, à J+15 l'armée polonaise n'avait plus de valeur militaire.

Le réarmement français n'a pratiquement démarré qu'en 1936 et devait s'étaler jusqu'en 1941. Il était encore insuffisant en 1938 quand nous avons signé les accords de Munich. En 1939, il avait encore des lacunes, mais la Pologne était la dernière de nos alliés orientaux et, différence fondamentale, l'Angleterre avait changé de politique. C'est l'état de nos alliances plus que celui de nos armements qui fit accepter par Daladier que la Seconde guerre mondiale commençât en 1939.

## PÉTAÏN HOMME POLITIQUE

C'est son entrée dans le cabinet Doumergue en 1934 qui marque l'entrée en politique du Maréchal Pétain. Il a toujours regretté que Doumergue n'ait pu réussir la réforme constitutionnelle qu'il avait projetée. C'est ensuite qu'il prononça les deux excellents discours de l'Ecole et de Saint Quentin que nous avons évoqués tout à l'heure. C'est alors aussi qu'il noua des contacts avec certains milieux politiques. G. Pedroncini aborde à peine ce sujet, mais nous prévient que son tome III s'ouvrira par un tableau politique de la France en 1940 et une étude sur les «rapports de Pétain avec les différents courants politiques». Nous attendons ce tome III avec impatience car il ne s'agit de rien moins que de faire la préhistoire du Pétainisme. Il semble que l'auteur aurait pu raconter l'entrée de Pétain dans le gouvernement Reynaud. Or il mentionne seulement dans une note en bas de la page 255 que Pétain était à Paris début mai 1940 et qu'il avait alors rencontré Paul Reynaud.

Ambassadeur en Espagne, Pétain ne pouvait être à Paris qu'avec l'autorisation ou à la demande du ministre des Affaires Etrangères, qui était justement Paul Reynaud. Or Paul Reynaud a convoqué Pétain par télégramme. «Je serai à votre disposition mercredi 1er mai après-midi» répondit l'intéressé.

Reynaud avait un plan. Il n'avait plus confiance en Gamelin, et Villedume, son conseiller militaire, l'avait mis en

garde contre le projet Gamelin d'entrée en Belgique. Reynaud voulait demander le remplacement de Gamelin en Conseil des Ministres et, si Daladier s'y opposait, il donnerait sa démission, espérant compenser dans un nouveau gouvernement la défection de Daladier par la présence du Maréchal comme ministre d'Etat. Pétain donna son accord. Il resta plusieurs jours à Paris, vit beaucoup de monde, notamment de Monzie le 3 mai. C'est sans doute alors qu'il dit à Monzie «Ils auront besoin de moi dans la deuxième quinzaine de mai», phrase que Monzie, dans ses souvenirs, date du 29 mars alors que, ce jour là, Pétain était en Espagne.

Pétain ne quitta Paris que le 9 mai, alors que se déroulait le Conseil des Ministres où le cabinet Reynaud se disloqua selon le plan prévu. Le 10 mai, l'offensive allemande obligea tout le monde à rester en place. La percée des Ardennes amena Reynaud à faire revenir Pétain d'Espagne dans des circonstances imprévues. Revenant le 1er juin Lequerica, ambassadeur d'Espagne, Pétain regretta «de n'être pas venu un mois plus tôt, car il aurait évité la désastreuse opération de Belgique».

Chose curieuse, Paul Reynaud ne raconte pas cette histoire dans ses Mémoires. Il raconte seulement que Pétain vint le voir le 6 mai et intrigua en vain pour obtenir une place dans son gouvernement (1).

G. Pedroncini raconte rapidement le tragique printemps de 1940 et arrive à l'armistice du 25 juin 1940. Pour lui, «l'armistice a bien été une décision stratégique» (p. 275). Il a évité l'occupation du territoire national dans son entier et la captivité de la totalité de l'armée française. Il a laissé à la France une zone libre - dont l'étendue ne faisait pas un geste purement symbolique -, la flotte et l'Empire colonial, notamment l'Afrique du Nord, c'est-à-dire les moyens d'une politique indépendante. Il reste à savoir si le Maréchal n'avait pas d'autres idées en tête.

C'est en Conseil des Ministres, le 13 juin 1940, que Pétain a pris position pour la première fois en faveur de l'armistice. Il a lu une note qu'il rédigeait depuis deux jours et dont voici la phrase clé «Le renouveau français, il faut l'attendre sur place plutôt que d'une conquête de notre territoire par les canons alliés, dans des conditions et dans un délai impossibles à prévoir».

Dans cette phrase, chaque mot compte. «Dans quelles conditions» ? Pour sa libération, la France deviendra un champ de bataille, donc de ruines. «Dans un délai impossible à prévoir» dit encore le Maréchal. On s'attendait à ce que l'Angleterre, dans trois semaines, eût le cou tordu comme un poulet. Les Soviétiques étaient alliés aux Allemands. Les Américains étaient tous isolationnistes. Dès lors, quels alliés viendraient libérer la France, et quand ? D'ici là, la France et les Français seraient abandonnés aux troupes d'occupation.

Par contre un armistice avec l'Allemagne devrait conduire normalement au bout de quelques mois à la négociation d'un traité de paix.

Déjà, le 16 juin 1940, quand Baudouin, ministre des Affaires Etrangères du Maréchal, demanda à l'ambassadeur



d'Espagne de prendre contact avec l'Allemagne, il exprima le désir de connaître les conditions de paix. Hitler ne voulut discuter que des conditions d'armistice. Mais, le 22 juin, lorsqu'il signa la convention d'armistice, le général Huntziger fit, d'ordre de son gouvernement, la déclaration suivante. «(La France) est en droit d'attendre que, dans les négociations prochaines, l'Allemagne s'inspirera d'un esprit de nature à permettre à deux grands peuples voisins de vivre et de travailler pacifiquement». Entre temps, le gouvernement travaillera «au renouveau français». Pétain l'annonça dans son allocution à la radio le 25 juin au soir. «...Je n'ai placé hors de France ni ma pensée ni mes espoirs... Un ordre nouveau commence... C'est à un redressement intellectuel et moral que d'abord je vous convie».

Il nous paraît difficile d'admettre que le Maréchal, lorsqu'il demanda l'armistice, ne pensait pas à réorienter la politique française tant au dehors qu'au dedans.

## LA COLLABORATION

Comment en est-il venu à une politique de collaboration ? Il faut pour répondre se mettre à l'école de **François Delpla**. Cet historien encore jeune, ancien normalien, agrégé d'histoire, s'est passionné récemment pour l'histoire de la Deuxième guerre mondiale. Le général Doumenc, chef d'état-major général en 1940, avait rédigé des journaux personnels «à publier dans cinquante ans». En 1990, son petit-fils demanda à F. Delpla d'assurer leur publication avec notes et commentaires. Les papiers secrets du général Doumenc parurent en 1992 chez Olivier Orban. Suivit en 1993 un Churchill et les Français chez Plon. Ce livre, très neuf, s'arrête à Mers-el-Kébir. Il a été malheureusement retiré de la vente pour des raisons bien légères (2). F. Delpla travaille actuellement sur Pearl-Harbour et sur L'énigme de Dunkerque en 1940. Ce chercheur opiniâtre et talentueux sort pour l'instant chez Albin Michel un Montoire très original. C'est un livre qui éclaire d'un jour nouveau la politique vichyssoise de la collaboration.

Pour que Pétain ait les mains libres, son entourage imagina de convoquer à Vichy en Assemblée Nationale les députés et les sénateurs. Ils votèrent le 10 juillet 1940 une loi qui donnait à Pétain tous les pouvoirs, y compris le pouvoir constituant. A l'occasion de cette réunion, Gaston Bergery, député radical-socialiste séduit par le fascisme, fit circuler un manifeste qui recueillit 69 signatures. A la politique Reynaud de repli sur l'Angleterre, il opposait «l'autre politique, celle du maréchal Pétain, impliquant - par un dosage de collaboration avec les puissances latines et l'Allemagne elle-même - l'établissement d'un nouvel ordre continental».

La «collaboration», voilà le mot lâché. Il est vrai que, quelques jours plus tôt, la flotte anglaise avait bombardé nos bateaux à Mers-el-Kébir, provoquant la rupture des relations diplomatiques de la France avec l'Angleterre. Cependant, quand Hitler demanda des bases en Afrique du Nord, le 15 juillet 1940, Pétain répondit que ce n'était pas prévu dans le texte de l'armistice et qu'il faudrait d'abord renégocier ce texte. Hitler ne répondit pas.

En même temps, Otto Abetz fut envoyé à Paris avec, bien-tôt, le titre d'ambassadeur du Reich. Il est chargé de faire accepter par les Français leur situation diminuée. Il avait jadis habité Paris. Par l'intermédiaire d'anciens amis, il prit contact avec Laval qui vint le voir à Paris le 17 juillet. Laval espérait amadouer le vainqueur par une politique de concessions. Le gouvernement, et Pétain lui-même, partageaient cette espérance. Le 26 juillet, Paul Baudouin rédigea une

---

### Vichy 1941 : le Maréchal Pétain et l'Ambassadeur Otto Abetz

note «sur ce mot qui résonne maintenant dans les couloirs de l'Hôtel du Parc, la collaboration».

C'est sans doute pour amadouer le vainqueur que fut signé l'inqualifiable décret du 2 août 1940, traduisant en justice les Français qui eurent part «dans les actes qui ont concouru au passage de l'état de paix à l'état de guerre avant le 4 septembre 1939 ou dans ceux qui ont ultérieurement aggravé les conséquences de la situation ainsi créée». C'était s'interdire de reprendre un jour le combat. C'était innocenter Hitler et admettre que sa victoire était définitive.

C'est pour répondre à des observations d'Abetz que Pétain, le 6 septembre 1940, renvoya tous les ministres parlementaires à l'exception de Laval et que Weygand dut abandonner le ministère de la Défense Nationale pour devenir délégué du Gouvernement en Afrique.

La résistance de l'Angleterre aux bombardements allemands fit comprendre à Vichy que la paix serait plus tardive que prévu. Aussi Pétain se mit-il à souhaiter une rencontre personnelle avec Hitler pour lui demander d'alléger certaines clauses de l'armistice. L'échec du général de Gaulle devant Dakar (16-18 septembre), échec assuré uniquement par des forces vichystes, plaidait en faveur du gou-

vernement de Vichy. Mais F. Delpla montre bien comment le gouvernement, pour séduire l'Allemagne nazie, prit certaines mesures de politique intérieure.

Il décida de définir avec quelque solennité le contenu de la Révolution Nationale. Ce fut l'objet du message du 11 octobre 1940. Le texte est souvent attribué à Gaston Bergery, mais on sait aujourd'hui que le texte primitif a été corrigé pendant un mois par diverses personnalités et par Pétain lui-même. Il est devenu un programme de gouvernement où on lit : «Le régime nouveau doit se libérer de ces amitiés ou de ces inimitiés traditionnelles... Il remettra en honneur le véritable nationalisme, celui qui... se dépasse pour atteindre la collaboration internationale... En présence d'un vainqueur qui aura su dominer sa victoire, nous aurons dominé notre défaite.»

Quelques jours après, le 18 octobre, Vichy publia le statut des juifs, qui est daté du 3. C'est l'indice qu'il a été l'objet de discussions entre Français et avec les Allemands. F. Delpla conclut «La Révolution Nationale et le statut des juifs sont certes en partie des mesures spécifiquement françaises non réclamées par l'Allemagne. Mais elles ont été adoptées en vue de lui plaire, de lui arracher une entrevue Pétain-Hitler et de placer celle-ci sous les meilleurs auspices.»

Hitler rencontra Laval le 22 octobre à Montoire, Franco à Hendaye le 23, et Pétain le 24 à Montoire également. Peu après, il rencontra Mussolini à Florence. F. Delpla a scrupuleusement étudié ces rencontres. Hitler voulait inquiéter l'Angleterre en ayant l'air de s'intéresser à la Méditerranée où elle possédait Gibraltar, Malte et Suez. D'autre part, à une époque où il songeait déjà à attaquer l'U.R.S.S., il voulait assurer ses arrières.

Il n'y a pas grande différence entre la rencontre d'Hitler avec Laval et celle avec Pétain. Tous deux condamnèrent la déclaration de guerre de 1939, «crime» pour Laval et «folie» pour Pétain. Tous deux souhaitèrent la défaite de l'Angleterre, Hitler proposa à Laval un pacte colonial par lequel la France abandonnerait la Tunisie à l'Italie et le Maroc à l'Espagne, en échange du Nigeria que l'on prendrait à l'Angleterre. Laval refusa ce projet comme contraire à l'honneur français et aux sentiments des indigènes qui n'aimaient ni les Italiens ni les Espagnols. Deux jours après, Pétain proposa de participer à la lutte contre l'Angleterre en rétablissant son autorité sur l'Afrique Équatoriale Française qui s'était ralliée à de Gaulle, allié des Anglais. Hitler n'a pas semblé intéressé par ce projet. Par sa volonté, rien de concret n'est sorti de Montoire. Les deux entrevues n'ont été qu'un échange de vues qu'Hitler résuma de la manière suivante : «Le Maréchal Pétain se déclare prêt à envisager le principe d'une collaboration avec l'Allemagne dans le sens qu'a exposé le Führer. Les modalités de cette collaboration seront réglées et décidées dans le détail et au cas par cas. Le Maréchal Pétain souhaite pour la France une fin plus favorable sur ce point.» (Delpla, p. 444).

Cette déclaration et la photographie de la poignée de mains entre Pétain et Hitler suffisaient au Führer pour faire savoir que la France acceptait sa défaite. Parler de collabo-

ration et ne jamais la concrétiser sera désormais sa manière de tenir la France en laisse. A Hendaye, Franco avait parlé d'attaquer le Maroc français si l'Allemagne lui fournissait certains concours matériels. Hitler se garda bien de les lui promettre. Franco resta alors dans une prudente neutralité. De même, à Florence, Hitler confirma que, à la paix, l'Italie recevrait Nice, la Corse et la Tunisie, mais il demanda à Mussolini de mettre une sourdine à ses revendications territoriales. Il voulait à tout prix éviter pour l'instant la sécession de l'Afrique du Nord.

Enfin, le 13 novembre, Hitler reçut à Berlin M. Molotov, ministre des Affaires Étrangères de Staline. Pour détourner l'U.R.S.S. de l'Europe, il lui conseilla de regarder vers le sud, vers l'Inde et le Golfe persique. Sans écarter cette possibilité, Molotov fit comprendre à Hitler que la Baltique, la Bulgarie, la Roumanie et les Détroits turcs faisaient partie de la sphère d'influence de l'U.R.S.S. Du coup, quinze jours plus tard, le Führer dicta les grandes lignes du plan *Barbarossa*, le plan d'invasion de la Russie. C'est le dernier fait que relate F. Delpla à la fin de son livre. Mais il a eu le temps de montrer les premières réactions de Vichy au lendemain de Montoire.

## VICHY APRES MONTOIRE

Il est certain que la poignée de mains de Montoire a troublé les esprits en France. Pétain a réagi dans un style autoritaire. Le 30 octobre 1940 il affirma dans un discours radiodiffusé : «C'est librement que je me suis rendu à Montoire... C'est dans l'honneur et pour maintenir l'unité française... dans le cadre d'une activité constructive du nouvel ordre européen que j'entre aujourd'hui dans la voie de la collaboration... Cette politique est la mienne... C'est moi seul que l'Histoire jugera.» Il énuméra les bénéfices qu'il attendait de la collaboration : améliorer le sort des prisonniers, alléger les frais d'occupation, assouplir la ligne de démarcation, faciliter le ravitaillement. Certes il n'en avait pas parlé à Montoire, mais c'est pour cela qu'il avait souhaité rencontrer Hitler. Il attendait des résultats, dit-il le 30 octobre, «dans un avenir prochain».

Or rien de concret n'apparaît du côté allemand. Par contre Vichy apprend le 3 octobre que le gauleiter de Metz a décidé d'expulser vers la zone libre 100.000 Lorrains à qui l'on ne permet que d'emporter une valise. Du coup, à Vichy, le voile se déchire. Justement Pétain reçoit une lettre de Weygand fort ému par la rencontre de Montoire et la politique de collaboration. Pétain la fait lire à Darlan et lui demande une note sur la collaboration : «Je réponds, écrit Darlan, neutralité militaire et collaboration économique. Il ne peut être question d'attaquer l'Angleterre, mais seulement de défendre l'Empire.» Les principaux ministres partagent ce point de vue alors que Laval espérait par de nouvelles concessions sans contrepartie réamorcer la négociation avec l'Allemagne. Le Maréchal a défini sa position dans les quatre pages manuscrites qu'il envoya à Weygand le 9 novembre 1940. Il précisa qu'à Montoire «il n'avait été question que d'une collaboration de principe ; aucune modalité n'avait été envisagée... Il est probable que la collabo-

tion se reposera un jour. Je ferai en sorte qu'elle ne se pose que sur des considérations économiques ou sur la défense de notre empire africain, en écartant toute idée d'agression contre l'Angleterre.» Et Delpla de conclure. «On voit que, en ce 9 novembre, et seulement alors, la faille entre l'activiste auvergnat et le reste du gouvernement est devenue un fossé.»

La suite de cette évolution sera le renvoi de Laval par Pétain le 13 décembre 1940. F. Delpla n'en fait pas le récit. Son livre voulait seulement éclairer la politique choisie par le Maréchal en 1940. Chemin faisant, il a étudié les soubresauts africains de 1940 ; il a donné un éclairage nouveau à la mission Rougier en Angleterre ; il a révélé l'existence d'une entente entre le général Weygand et François Roux, secrétaire général du ministère des Affaires Étrangères. Leur but était de garder des contacts avec les Anglais, et Rougier aurait été leur instrument. Nous conseillons vivement la lecture du *Montoire* de François Delpla. Mais nous aimerions ici jeter un coup d'œil rapide sur ce qui a suivi.

Le 13 décembre n'a pas pour objectif d'abandonner la politique de collaboration. On veut abandonner la collaboration à grandes rênes, la collaboration comme instrument principal de la diplomatie française avec, peut-être, au bout, le renversement des alliances. Mais on veut garder la collaboration comme cadre de conversations et moyen de marchandages au coup par coup. L'Allemagne n'a pas accepté ce changement de registre. Otto Abetz a pris Laval sous sa protection et l'a ramené à Paris.

Depuis 1938, Laval et Flandin avaient été les principaux partisans d'un accord franco-allemand. En remplaçant le premier par le second au ministère des Affaires Étrangères, Pétain pensait arranger les choses du côté allemand. Ce ne fut pas le cas. Il dut renvoyer Flandin et appeler au gouvernement l'amiral Darlan dont on connaissait l'anglophobie depuis Mers-el-Kebir. Celui-ci confia les relations franco-allemandes à Jacques Benoist-Méchin, bon historien mais collaborateur fougueux. Ils signèrent avec les Allemands, le 28 mai 1941, les protocoles de Paris qui étaient très avantageux pour les Allemands en Syrie et en Tunisie. Weygand, spécialement convoqué à Vichy, poussa le gouvernement à ne pas les ratifier. On comprend qu'Abetz ait demandé en novembre 1941 la mise à la retraite du général Weygand. De son côté, Laval intriguait pour revenir au pouvoir. Les Allemands n'ont guère poussé à la roue car, depuis qu'ils se sont enfoncés en Russie, la politique de «collaboration» avec la France n'a guère d'intérêt. Finalement Laval devint chef du gouvernement le 18 avril 1942, Darlan se contentant d'être successeur désigné du Maréchal et ministre de la Défense Nationale.

Pierre Laval croyait toujours à la victoire allemande. Il espérait obtenir pour la France une place avantageuse dans la nouvelle Europe. C'est pour gagner la confiance des Allemands qu'il prononça la phrase fameuse : «Je souhaite la victoire de l'Allemagne, parce que sans elle le bolchevisme s'étendrait partout.» (22 juin 1942). Darlan et les militaires croyaient à une guerre longue et incertaine, mais pensaient que les Anglo-Saxons n'auraient pas avant 1943 le tonnage

nécessaire pour débarquer en Afrique du Nord. Pétain était décidé à maintenir la France en dehors du conflit ; il pratiquait l'attentisme dans la neutralité. D'où son attitude lors du débarquement allié en Afrique du Nord en novembre 1942.

Pétain était d'accord pour que Darlan signât un armistice avec les Américains, à condition de ne pas associer à leur entreprise les forces françaises d'Afrique du Nord. Quand Otto Abetz fit savoir que l'Allemagne souhaitait une déclaration de guerre aux Etats-Unis et offrirait alors à la France une alliance «pour le meilleur et pour le pire», Pétain et Laval s'effrayèrent devant ce renversement des alliances. Laval voulut en discuter avec Hitler. Craignant d'être «mis en condition» comme le président Hacha en mars 1939, il emporta une ampoule de cyanure, celle qu'il croquera le matin de son exécution. Mais quand il s'aperçut à Berchtesgaden qu'Hitler voulait simplement l'autorisation de débarquer des troupes en Tunisie, soulagé, il lui dit : «Allez-y ; vous n'aurez qu'une protestation du Maréchal».

Quelques jours après, Abetz revint à la charge. Cette fois Laval était prêt à marcher. Il demanda à Pétain d'augmenter ses pouvoirs. Celui-ci accepta, mais remit à Laval une lettre qui lui interdisait de déclarer la guerre ou de constater l'état de guerre avec qui que ce soit. Ainsi le Maréchal sauva la neutralité. Il est vrai que toute l'opération était l'oeuvre personnelle d'Abetz. Il fut désavoué et rappelé en Allemagne pour plusieurs mois. C'est encore pour sauver la neutralité que l'amiral Auphan, secrétaire d'état à la Marine, confirma à la flotte de Toulon les ordres de sabotage donnés par Darlan en 1940.

Même après l'occupation de la zone libre, le sabotage de la flotte et la perte de l'Empire, Pétain a cru qu'il pourrait intervenir comme médiateur. Dernier témoin de la défense, le général de Lannurien raconta à son procès les confidences que lui fit Pétain en octobre 1943 : «Les Anglais, les Américains, les alliés, je ne veux à aucun prix rompre avec eux. Je veux attendre qu'ils soient assez forts. A ce moment-là, je prendrai les décisions nécessaires... Il n'y a que moi qui pourrais encore parler assez haut et m'imposer aux Allemands et aux alliés le jour du tapis vert.»

Il faut ici conter un fait jusqu'ici largement ignoré. Le 27 juin et le 17 juillet 1944, M. de Lequerica, ambassadeur d'Espagne à Vichy, transmit à Franco des télégrammes par lesquels Pétain et Laval demandaient à le rencontrer dans les Pyrénées pour offrir leur médiation entre les Allemands et les alliés. Les dates sont significatives. Nous sommes en pleine bataille de Normandie. Mais Eisenhower n'a encore libéré qu'une frange côtière qui a beaucoup souffert et où il est bloqué. A ce rythme, les canons alliés ne libéreront qu'une France en ruines, comme le craignait Pétain dans son message du 13 juin 1940. La médiation envisagée libérerait la France à peu de frais et permettrait aux Allemands de regrouper leurs forces sur le front russe.

J'ai trouvé ce fait, il y a deux ans, dans une biographie espagnole de Lequerica. Un de mes amis, diplomate de carrière, a fait demander par le quai d'Orsay au ministère des Affaires Étrangères d'Espagne la copie des télégrammes de

Lequerica. Les Espagnols ont répondu que ces télégrammes étaient bien dans leurs archives mais qu'ils avaient pour principe de ne pas communiquer les documents concernant des personnalités étrangères. Il semble que Franco n'a pas répondu ou n'en a pas eu le temps. En effet, le 31 juillet le général Patton réussissait la percée d'Avranches qui ouvrait l'arrière-pays. Après ce fait et le débarquement allié dans le Var le 15 août, les Allemands évacuèrent la France sans trop l'abîmer, entraînant avec eux Pétain et Laval jusqu'à Sigmaringen.

## APRÈS LA LIBÉRATION

Quand Pétain revint en France en 1945, la situation était celle qu'il n'avait jamais imaginée ; l'armée allemande avait capitulé sans condition, en présence d'un général français ; la France était entière ; elle avait son empire et même une armée qui occupait une partie de l'Allemagne. Certes le patriote que Pétain fut toujours s'en réjouissait mais comprenait mal de n'y être pour rien. Il se remémorait ses choix politiques et les trouvait inexplicables.

Quand ses défenseurs lui montrèrent la lettre de Roosevelt annonçant le débarquement de ses troupes en Algérie, il leur dit : «Si j'avais connu cette lettre, j'aurais dit : tout est sauvé». Or il avait connu cette lettre et répondu par des ordres de résistance. Quand ils lui montrèrent le discours aux garçons du Service du travail obligatoire (S.T.O.) où il leur disait qu'en travaillant pour l'Allemagne, ils travailleraient pour la France, il répondit : «Il faudra vous tire-bouchonner pour trouver une explication».

Le bâtonnier Payen voulait plaider la faiblesse de l'âge et la mauvaise influence de Pierre Laval. Maître Isorni «pensait qu'il fallait défendre une politique (c'est moi qui souligne) à laquelle beaucoup de Français avaient cru et pour laquelle ils étaient aussi frappés». Il partit au fort de Montrouge chapitrer Pétain pendant une heure et demie. Il évoqua Jeanne d'Arc, Louis XVI, Sainte-Hélène. Il lui annonça froidement qu'il serait condamné à mort mais qu'il représentait un idéal pour des millions de Français et que son attitude devait être conforme à la foi qu'il leur avait inspirée. C'est ainsi que la défense inventa, pour le défendre, une politique antiallemande que Pétain n'avait pas eue. L'essentiel était que Pétain se tût. C'est pourquoi Isorni rédigea la déclaration lue par le Maréchal au début de son procès, par laquelle il contestait la compétence du tribunal en précisant : «Je ne répondrai à aucune de vos questions» (3).

Deux ans plus tard, le 10 juillet 1947, une commission parlementaire d'enquête se rendit à l'île d'Yeu pour recueillir le témoignage du prisonnier. J'en suis le dernier survivant. Pétain se tenait très droit dans un complet bleu marine élégant. Il n'a jamais fait répéter une question. Il ne cherchait pas ses mots. Il refusa la suspension de séance que le président lui offrit au bout d'une heure. Pendant plus de vingt minutes, il nous promena en bateau, comme s'il cherchait à savoir qui nous étions et ce que nous voulions. «Nous comprenons fort bien que vous ne puissiez pas faire un exposé d'ensemble, lui dit le président ; nous voulons seulement

recueillir votre avis sur des hommes ou des événements». Dès lors l'audition du Maréchal fut un dialogue décousu avec le président et le rapporteur de la commission. Nous avons rarement discuté ses réponses, d'autant qu'il invoquait fréquemment des trous de mémoire. On ne peut que glaner ici ou là.

Très sévère pour les collaborationnistes de Paris («Que pensez-vous de Marcel Déat ? - Tout ce que vous voudrez, même le pire»), il eut l'élégance de ne pas accabler Laval qu'il avait appelé deux fois auprès de lui. «Laval était pour ainsi dire mon homme, celui qui faisait les commissions, dont je me servais et qui connaissait parfaitement tout le personnel.» Mais il évoque aussi leur désaccord politique : «Il n'étudiait pas suffisamment les affaires... Il s'avancit trop...». Il a dit aussi : «à Montoire, j'ai été roulé».

Sur les événements de novembre 1942, Pétain déclara : «Pendant que les Allemands occupaient la France, je m'étais fait un devoir de ne pas quitter le pays. C'est un devoir enraciné en moi. Je crois avoir rendu service aux Français, mais j'aurais peut-être rendu également service à la France si j'étais passé de l'autre côté.» A la fin de l'audition, un député l'ayant interrogé sur les conditions de sa détention, le Maréchal répondit : «J'ai pris le parti de ne rien demander... J'ai accepté la peine. J'irai jusqu'au bout... Si je dois finir ma vie dans ce milieu-là, je l'accepte d'avance.» (4).

Certes la déposition du Maréchal nous a laissés sur notre faim. Mais il avait 91 ans et déjà deux années de captivité. Deux ans après le silence machiné de son procès, les phrases que j'ai citées ne manquent pas de dignité.

La position des historiens modernes est beaucoup plus nuancée que la littérature pétainiste d'il y a 40 ou 50 ans. J'ai sous les yeux *L'Album du Maréchal* rédigé par le **commandant Tracou**. Je cite un passage : «Le Maréchal résiste à la pression de l'opinion qui exige le châtimement des gouvernants de la défaite... Il les protège de la vindicte publique, les interne dans des châteaux de province où la vie est facile, les visites aimables et libres. Certes ces hommes sont privés de liberté, mais, en un temps pareil, il est plus important de conserver la vie et de pouvoir attendre. MM. Blum, Reynaud, quelques autres, sortirent indemnes de l'épreuve.» Cette littérature est grotesque.

Pierre DHERS

(1) *Le séjour de Pétain à Paris est longuement et très malicieusement raconté par Ph. Simonnot dans : Les secrets de l'armistice (pp. 21-25 et 226). Voir aussi Louis Noguères Le véritable procès du Maréchal Pétain, pp. 27-31.*

(2) *Le livre, dans un chapitre introductif sur la jeunesse de Paul Reynaud, lui attribue par erreur un texte d'un homonyme. Ce texte n'est pas indispensable pour justifier les conclusions du chapitre. Mais le fait a suffi pour que l'éditeur retire le livre de la vente sous la menace d'un procès. L'auteur a néanmoins été assigné en justice.*

(3) *Voir Isorni - Souffrance et mort du Maréchal. Paris, Flammarion 1951, pp. 26-31, 60 et 80.*

(4) *Déposition de Pétain dans le rapport Charles Serre. Annexes Tome I, pp. 167-186 passim (Paris Assemblée Nationale).*

# QUELLE PHILOSOPHIE ?

par Jean-Yves CHEVALLIER

*Le texte que nous publions ci-dessous constitue l'introduction à un Essai sur la philosophie de Claudé Tresmontant écrit par notre ami et collaborateur Jean-Yves Chevallier. Cette introduction vise à montrer que, si la philosophie est sans contestation possible originellement grecque en tant que discipline de pensée et ordre de réflexion, elle est toutefois, en tant que, par essence, recherche de la vérité, libre de toute détermination culturelle.*

Le terme de Philosophie étant formé, comme chacun sait, de deux mots grecs - *philos*, ami, et *sophia*, sagesse - il va de soi que tout essai de définir la Philosophie comportera une référence à la Grèce. Partant de là, toute attribution du nom de philosophe à un homme et du nom de philosophie à une œuvre ou à un enseignement comportera implicitement ou explicitement une telle référence. *Inévitable référence, linguistique d'abord, et qui en appelle aussitôt une autre, historique et culturelle.* Cette amitié pour la sagesse, qui doit être en même temps un amour du savoir et, par ampliation, le goût de la vérité, est liée à l'histoire d'une cité et d'un peuple, à sa religion et à sa littérature, à sa politique et à son esprit public.

Dans l'histoire d'une culture, la philosophie, si elle fait son apparition, ne la fait jamais en ses débuts mais dans un âge plus avancé et à un moment critique pour cette culture ; en Grèce, la philosophie n'est venue que bien après les grands poèmes fondateurs d'Homère et d'Hésiode, après les grandes tragédies d'Eschyle et de Sophocle, mais peu après seulement la grande œuvre historique d'un Thucydide, parce que l'histoire ainsi élaborée, c'est le matériau fourni à la conscience critique et désintéressée que la philosophie veut être. Quand la philosophie parut avec Socrate et Platon au V<sup>e</sup> siècle avant Jésus-Christ, il y avait une culture grecque constituée depuis trois siècles et qui aurait pu suffire à l'affirmation de l'identité grecque, de l'homme grec, et de la cité grecque, dont Athènes était la plus illustre.

Cette culture n'aurait pas été cependant dénuée de philosophie puisque celle-ci était déjà présente, et bien présente, dans les poèmes et les écrits, la plupart fragmentaires - aujourd'hui - de Parménide, Héraclite, Anaxagore,... Il s'agissait bien dans ces textes justement réhabilités (mais souvent jusqu'à l'exaltation) d'une «philosophie première»

ou encore, si l'on veut, d'une «ontologie fondamentale». Mais comparables, ces textes, et analogue, cette philosophie première, à ceux ou à celle que l'on rencontre dans d'autres grandes cultures : indienne, égyptienne, chaldéenne, perse, chinoise,... appelées encore *civilisations* parce qu'elles ont développé une vision du monde et de l'homme capables d'être proposées à d'autres hommes, d'autres cultures, et donc capables d'éducation. C'est bien le sens et la qualité de l'universel qui donnent à une culture la dimension plus grande qui est celle d'une civilisation. Ainsi donc, une culture grecque aurait pu exister sans la philosophie proprement dite que Socrate allait initier et dont Platon allait constituer le genre *écrit* dans ses dialogues, conçus et composés comme des essais de réponse à une ou à des questions données au préalable à titre d'objet principal de recherche. Platon avait commencé par écrire des poèmes lorsque, ayant rencontré Socrate, il abandonna sans retour en arrière ce genre littéraire prestigieux, même s'il garda un génie poétique personnel qui n'est d'ailleurs jamais incompatible avec la philosophie. Mais pourquoi Socrate ? Pourquoi ce simple citoyen d'Athènes, qui n'a rédigé aucun texte et que l'on est bien obligé de prendre comme nous le montrent Platon et Xénophon, le premier en faisant un exceptionnel homme de discours et le second un honnête homme de son temps - mais tous deux un personnage pittoresque prêt à figurer un type d'homme que l'on n'avait pas encore rencontré dans l'histoire et qui sera le Philosophe ?

C'est, en effet, le philosophe qui fait la philosophie, plutôt que l'inverse. La philosophie n'est pas une essence qui chercherait à s'incarner, la philosophie est une forme du savoir qu'il aura fallu inventer pour une recherche mieux assurée de la vérité. Il y a d'abord un homme qui existe parmi d'autres hommes et qui va, sinon découvrir, du moins mettre au point une façon de penser que l'on appellera, après

lui, la philosophie, parce que cette façon de penser consiste précisément en un certain usage de la raison et parce que cet usage spécial de la raison est, en quelque sorte, une invention. Pourquoi donc Socrate encore une fois ? Socrate serait-il uniquement ce personnage parcourant Athènes et ses environs, campé en philosophe, amateur de vérités certaines ; homme désintéressé qui s'oppose vigoureusement aux sophistes démagogues, exploités d'une pseudo-sagesse réclamée par l'opinion ? Le côté *opposant* de Socrate est connu, mais on ne saurait trop le rappeler puisqu'il lui valut, en fin de compte, la condamnation à mort qu'il accepta de subir sans chercher à s'y dérober. Socrate est un type d'homme libre qu'une cité, même démocratique, ne supporte pas aisément.

Mais cela ne suffit pas à faire un philosophe, même si cet héroïsme tranquille, tel qu'il paraît dans le *Phédon*, est une consécration pour la philosophie. Avant d'être «consacrée», la philosophie devait être formée, constituée et comme telle expérimentée, appliquée comme un vrai savoir, comme une science bien faite. Socrate n'était pas le premier à parler de l'être, de l'un, de l'âme, du beau, de l'amour ou de la république et des lois, mais il est le premier à avoir fait de ces sujets et de bien d'autres des objets de pensée, des concepts accessibles à la raison et appropriés à la discussion rationnelle que l'on appelle dialectique et maïeutique. Socrate apprend à réfléchir et à parler en faisant un usage de la raison qui n'est autre que l'analyse. Il est remarquable que Socrate a lié (relié serait plus juste) la philosophie à la connaissance, faisant de la première un instrument de la seconde (cet instrument qui se dit en grec *organon* sera perfectionné, voire transformé par Aristote, qui en fera la Logique). Pour Socrate, exceptionnel pédagogue, il faut examiner et parler de ce que l'on peut connaître plutôt que de s'occuper d'histoires impossibles. A Phèdre qui lui demande s'il en croit la légende qui fait de l'endroit au bord de l'Illyssos où ils vont aller s'asseoir pour discuter un lieu «sacré», il répond en avouant son doute, tout en montrant d'ailleurs sa parfaite connaissance de la légende en cause. Mais justement, dit-il, comme il faut, pour expliquer ces «histoires» (mythologiques), sans cesse broder dessus et en inventer d'autres indéfiniment, il se refusera à de telles explications les jugeant vaines et stupides. «Qu'un incrédule, dit-il, appliquant les procédés d'une sagesse vulgaire, essaie de réduire à la vraisemblance chacun de ces prodiges, il lui faudra bien du loisir. Quant à moi, je n'en ai pas du tout pour ces recherches et la raison, mon ami, c'est que je n'ai pas pu encore me connaître moi-même, comme le commande l'inscription de Delphes et qu'il me semble ridicule que, m'ignorant moi-même, je cherche à connaître des choses étrangères. C'est pourquoi, je laisse de côté toutes ces histoires et je m'en rapporte là-dessus à la croyance commune et, comme je l'ai dit tout à l'heure, au lieu d'examiner ces phénomènes, je m'examine moi-même...» (*Phèdre*, trad. Emile Chambly - éd. Garnier). Le «connais-toi toi-même» (*gnôthi seauton*) est le conseil de s'intéresser à l'homme en premier lieu. «Je veux savoir si je suis un monstre plus compliqué et plus aveugle que Typhon, ou un être plus doux et plus simple et qui tient de la nature une part

de lumière et de divinité» (ibid.). Ce que l'on peut le mieux connaître, c'est soi-même, et cette intériorisation implique bon sens et responsabilité. Il s'agit là d'un réalisme de la conscience, mais celle-ci ne fait pas par elle-même un philosophe avec sa philosophie.

Parce qu'il choisit et prépare ses sujets de discussion et de dialogues, parce qu'il en conduit lui-même l'examen et l'analyse, parce qu'il en traite logiquement, on a dit de Socrate qu'il avait ramené la philosophie du ciel sur la terre, ou encore la métaphysique à la morale. Tel n'apparaît pas, cependant, le Socrate des grands dialogues platoniciens : le *Parménide*, le *Protagoras*, le *Sophiste*... Le «connais-toi toi-même» n'est pas le «cultivons notre jardin» de Candide. C'est bien une méthode philosophique qui signifie : connais ce que tu peux et ce que tu dois connaître. Peut-être comporte-t-elle l'idée d'une relativité de la connaissance, mais d'abord l'idée d'une sélection pour parvenir à celle-ci. Sélection des objets de connaissance et des «valeurs», sélection de type scientifique. Mais le *connais-toi toi-même* est surtout la conscience de juger et de pouvoir juger : l'esprit critique dans ce qu'il a de positif. La philosophie, c'est donc l'esprit critique en tant qu'esprit de jugement appliqué à la recherche du vrai. On doit cela à Socrate, et à Platon, qui sera suivi systématiquement par Aristote. L'esprit critique, le sens des concepts, l'application de la pensée aux thèmes essentiels, la cosmogonie devenant cosmologie, la théogonie devenant théologie, la mythologie faisant place progressivement à l'anthropologie - la philosophie grecque allait devenir l'école de pensée qui n'a pas cessé de former les esprits et d'instruire les hommes depuis deux mille cinq cents ans.

Ce serait toutefois une erreur d'estimer, par une sorte de nostalgie d'un temps, d'une culture ou d'une humanité idéales, que la philosophie, parce qu'elle a été *originellement* grecque, doit rester grecque ou le redevenir, sous peine de n'être plus authentiquement la Philosophie. Ce serait une erreur de vouloir enfermer la philosophie dans l'héritage grec et d'interdire l'entrée des écoles de philosophie (à la manière de Platon : «Que nul n'entre ici s'il n'est géomètre») aux postulants qui ne penseraient pas grec, puisque justement, dans l'esprit de liberté qui a introduit le véritable esprit critique développé par Socrate dans ses nombreux dialogues, la philosophie est montrée dans l'exercice dialectique de la pensée comme s'ouvrant toujours à l'universel.

## L'ESSENTIEL

Nous ne dirons donc pas que la philosophie, c'est la pensée grecque. La philosophie est une discipline intellectuelle, la pensée grecque est une vision du monde, même si c'est la pensée grecque qui a inventé et constitué la philosophie. Dis-moi ce que tu regardes et je te dirai à quoi tu penses. La pensée se nourrit de l'attention à un objet, à quelque être qu'elle pose devant elle, fixe et contemple sans se lasser ; objet réel ou imaginaire, souvent l'un et l'autre et l'un dans l'autre. La pensée vient aussi bien de l'esprit que du cœur ; la philosophie, qui ne saurait se passer de la pensée, peut toutefois s'en distinguer par le pouvoir qu'elle a de la diri-

ger, de la former, de l'éduquer. Sa faculté est l'intelligence, elle est la pensée consciente et ordonnée. Elle est d'abord réflexion et elle doit toujours le rester. La réflexion implique un retrait toujours possible et la possibilité d'abstraction. La pensée qui n'est pas guidée par la réflexion, dont la philosophie est un art et une école, est par contre capable de toutes les passions. C'est même elle qui les entretient et leur donne leur puissance. La pensée est tendue vers une vision des choses, des êtres, du monde ; la philosophie s'efforce par le jugement d'orienter, de guider, de corriger cette vision. Elle ne s'y attache pas, étant toujours disponible pour en apprécier, juger et critiquer d'autres. La pensée grecque est une vision des choses, des êtres, du monde, constituant en quelque sorte la synthèse de ce que les penseurs grecs, les philosophes grecs ont pensé. Elle peut constituer, et elle constitue à vrai dire, un modèle pour la philosophie, un exemple admirable dans l'histoire de la philosophie occidentale qui lui doit le jour.

Pourtant elle ne saurait s'identifier à la Philosophie sans une sorte d'abus qui ferait que l'on a pensé en Grèce, de Thalès à Plotin, une fois pour toutes. Certes, nul ne prétend que l'on n'a plus jamais pensé après les Grecs ni en dehors de la Grèce antique, mais il ne manque pas d'esprits distingués et de philosophes illustres pour prétendre que la pensée grecque a été la pensée de l'ESSENTIEL. Et qu'elle a dit *l'essentiel*. Dès lors, il n'est pas difficile d'admettre que, si les Grecs n'ont pas été les seuls penseurs de l'humanité et si l'on a continué de penser après eux, c'est tout de même eux qui ont pensé et dit *l'essentiel*. Tout est là, en effet, et si les Grecs ont pensé pour l'essentiel il y a près de deux mille cinq cents ans, s'ils ont pensé l'essentiel de ce qui est à penser et l'essentiel de ce qui est à dire, il conviendrait donc de ne point s'écarter d'eux et, si on l'a fait, d'y revenir, de les tenir ou de les maintenir pour maîtres, de ne pas surtout persévérer dans *l'oubli* de leurs leçons et, en un mot, d'en revenir à *l'essentiel*.

Si cela était vrai, et cela est vraisemblable au moins formellement, il faudrait donc en rester ou en revenir à la pensée grecque pour l'essentiel, mais non sans s'être demandé auparavant *ce que c'est que l'essentiel et ce que c'est que l'essentiel pour les Grecs*. Double question mais qui en vérité ne devrait en faire qu'une seule s'il fallait accepter que, les Grecs ayant pensé et dit l'essentiel, il suffirait d'entendre là-dessus leur réponse car il n'y en aurait pas d'autre. Mais puisque nous avons dit aussi que la philosophie, science universelle, devait être distinguée de la pensée grecque à peu près comme on doit distinguer l'œil, instrument de la vision, et la vision elle-même englobant l'instrument dans l'objet, on pourra bien admettre une réponse à la question : *Qu'est-ce que l'essentiel ?* distincte de celle-ci : *Qu'est-ce que l'essentiel pour les Grecs ?* Et, de même que la philosophie est un instrument de la pensée et la pensée grecque une pensée instrumentée par la philosophie, de même nous devons bien distinguer ce qu'est *l'essentiel pour la philosophie*, toujours et partout, et ce qu'a été *l'essentiel pour la pensée grecque*.

Mais, avant de chercher la réponse à ces deux questions, nous précisons d'abord ce qu'il est juste d'entendre par l'essentiel. L'essentiel, ce n'est pas seulement ce par quoi le

langage courant désigne le principal, l'important, «l'unique nécessaire» ou l'indispensable d'une chose, d'une affaire, d'un sujet, mais plus absolument encore que cela : l'ÊTRE ou CE QUI EST. Si les Grecs ont pensé et dit *l'essentiel*, c'est qu'ils ont pensé et dit *l'être*, et *l'être en tant qu'être*, qui est l'objet même de la métaphysique. L'être en tant qu'être se dit en grec chez Aristote : *to ti en einai* (latin : *quod quid erat esse*) (1), et le terme «métaphysique» doit sa fortune à un accident linguistique désignant dans l'édition des œuvres de ce philosophe celles qui venaient *après* la Physique et qui traitaient justement de «l'être en tant qu'être». Il n'empêche que cette appellation fortuite convenait parfaitement à cet ensemble de «livres» sur l'être en tant qu'être et nous verrons quelle place Claude Tresmontant, dont il faut bien commencer à parler, fait à la métaphysique dans sa philosophie, dans sa pensée et dans son œuvre. La première, sûrement, puisqu'elle représente *l'essentiel* de la philosophie.

Toutefois, cette primauté, elle doit la partager avec l'histoire parce que la recherche de la vérité qui est au principe de la philosophie l'exige ainsi. Nous allons donc voir que, s'il y a une métaphysique grecque attachée à la détermination de l'être, elle n'est pas la seule. Mais cela, c'est l'Histoire et, dans l'Histoire, une certaine histoire qui nous l'apprendra. *Une philosophie*, avons-nous dit, et nous avons ajouté aussitôt, *une pensée et une œuvre*, car le terme de philosophie, s'il nous paraît être le principal pour désigner la pensée et l'œuvre de Claude Tresmontant, ne suffit pas à la résumer ou à la subsumer tout entière. Elle comprend aussi, en effet, une *théologie* et une *exégèse* qui en sont plus que des compléments puisqu'elles ont chacune leur spécificité. D'autre part, ce que nous appelons la pensée de Claude Tresmontant ne relève pas dans tous ses aspects du seul genre de la philosophie. Autrement dit, elle ne paraît pas dirigée uniquement par le soin de servir ou d'exprimer une philosophie originale, comme pouvaient l'être la pensée et même l'œuvre d'un Bergson dont les travaux étaient subordonnés à l'expression définitive d'une philosophie qu'il jugeait nécessaire parce que suffisante et vice-versa. De là chez Bergson tant de travaux, y compris les fameux *Cours* qui ne sont que des essais tenus pour des «brouillons», parce qu'ils n'appartiennent pas à l'ordre de la perfection dans lequel, à la manière des Compagnons du Devoir, on ne réalise que des «chefs-d'œuvre». Travail essentiellement volontaire chez Bergson qui vise à dire uniquement ce qu'il estime être seul à pouvoir dire et à ne le dire que parfaitement. Travail de poète, par conséquent. Bergson n'est pas seulement poète par le style, comme on n'a cessé de le dire depuis qu'il a paru à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle avec le succès que l'on sait, il l'est encore dans la façon de concevoir son œuvre, pourtant philosophique et même exclusivement philosophique, de l'organiser et d'en garder la propriété.

Mais, s'il y a plusieurs façons d'être philosophe, plusieurs façons d'exercer la philosophie, de l'enseigner et de l'écrire, c'est peut-être aussi parce qu'il existe plusieurs aspects distincts de la philosophie. A cet égard, et dans le but de situer le plus convenablement possible la philosophie de Claude Tresmontant, nous distinguerons, non sans un peu

d'artifice, *les philosophies de l'invention et les philosophies de l'interprétation*. Aux philosophies de l'invention appartiennent celles qui procèdent d'une intuition première, une donnée fondamentale, une pensée originale que tout l'art de la pensée et le souci de l'œuvre seront de développer. Ainsi, Descartes, avec le *cogito* qui illuminera son esprit et dont les développements empliront la Quatrième Partie du *Discours de la Méthode* et les *Méditations Métaphysiques*, autrement dit «l'essentiel» de son œuvre. Ainsi même de Kant qui estime que la découverte de l'existence de «jugements synthétiques *a priori*» a représenté le fil conducteur de la philosophie «critique» qu'il inaugure. Etc.

## HISTOIRE ET MÉTAPHYSIQUE

Ces philosophies de l'invention sont donc, selon nous, celles qui procèdent d'une intuition, d'une idée, d'une réflexion intimement *personnelles* tandis que les philosophies de l'interprétation procèdent de l'étude et de l'examen - analyse ou découverte - de données externes. Mais les unes et les autres ne gardent pas toujours leurs différences d'origine, l'invention cessant d'être spontanée pour devenir interprétation, et celle-ci, l'interprétation, devenant à son tour invention. Les unes et les autres se rejoignent dans la construction d'une philosophie nouvelle puisque c'est le critère de la nouveauté, de la vraie nouveauté qui justifie et l'invention et l'interprétation. Enfin, puisqu'il n'y a pas seulement d'invention forte sans interprétation et qu'il n'y a pas d'interprétation sans invention, on peut dire avec Henri Gouhier que, «comme l'œuvre de l'artiste, celle du philosophe est le fruit d'une invention et même d'une invention continue : elle jaillit et rejaillit d'émotions créatrices selon la formule et la description d'Henri Bergson» (in *Les Deux Sources de la Morale et de la Religion*) (2).

Dans une philosophie de l'interprétation, ce qui est inventé, c'est une philosophie nouvelle à partir d'éléments existant déjà, c'est-à-dire *historiques*. Ainsi, la philosophie de Hegel ; ainsi de Nietzsche ou de la philosophie d'Heidegger dans laquelle, d'ailleurs, l'interprétation sera désignée sous le nom «d'herméneutique». Bien que d'un tout autre esprit que celui des penseurs célèbres que nous venons de citer, la philosophie de Claude Tresmontant est, elle aussi, une philosophie de l'interprétation. C'est-à-dire qu'elle est élaborée à partir d'un donné naturellement historique, lui-même matière à interprétation. Mais, par «donné historique», il ne faut pas entendre la matière donnée par l'histoire, qui constitue le domaine de l'historien. La philosophie de Tresmontant contient certes une philosophie de l'histoire, mais ne se résume pas à cet aspect de la philosophie. Le donné historique dont il s'agit ici, c'est le Réel, la réalité tout entière - ce qui est, dont la connaissance ne peut être qu'historique au sens où l'histoire rapporte le temps à la conscience humaine comme la mémoire le rapporte à la conscience personnelle. Mais l'accès au réel, l'entrée dans cette connaissance, la clef de celle-ci, c'est, nous semble-t-il, en considérant l'œuvre de Tresmontant dans l'ordre de ses productions depuis quarante ans, une analyse théologico-historique qui nous les donne. Cette clef est dans la Bible, celle-ci étant pour partie un incontestable «donné historique».

L'histoire peut être un mode d'appréhension du réel dans sa dimension temporelle, comme la géométrie par exemple peut être un mode d'appréhension de la réalité spatiale. Dans les deux cas, le réel considéré sera l'univers. Une philosophie du réel qui prend sa véritable dimension constitue un essai d'explication de l'univers. Elle est «une vision du monde». Que son point de départ soit dans la science physique, les sciences naturelles ou les sciences humaines, le point d'arrivée sera un *Comment je vois le monde* dont personne ne disputera à Einstein le droit à l'expression (3).

Cependant, s'il n'y a pas d'authentique philosophie, voire de «système philosophique», sans ce que nous appelons «une vision du monde», celle-ci ne suffit pas à faire une philosophie. Une vision du monde ou de l'univers n'est jamais qu'une vision de ce qu'Aristote désignait déjà sous le nom de *Phusis* : Nature. Mais, il entendait bien ne pas s'arrêter là, puisque la philosophie est la science de la vérité, et rechercher la cause de l'être dans la nature qui est aussi la cause, «la cause finale de cette vérité». Tel était l'objet de la *philosophie première* devenue, comme nous l'avons rappelé, la métaphysique. D'ailleurs, ce qui fait la grandeur ou la qualité d'une philosophie, c'est sa philosophie première. Une philosophie qui ne prendrait pas position sur la métaphysique (la «question» ou le «problème» métaphysique) serait défectueuse. La philosophie positive d'Auguste Comte se justifie elle-même par rapport à *l'âge métaphysique*, même s'il est tenu pour «dépassé». Le marxisme, lui non plus, n'a pas échappé à ce besoin de justification par une philosophie de la nature, qui fut l'œuvre d'Engels dans la dernière partie de sa vie. C'est que la recherche de la vérité qui est le propre de la philosophie exige que celle-ci soit menée jusqu'à son terme possible. La connaissance philosophique et la connaissance scientifique la plus élaborée sont amenées à poser la question de la métaphysique (l'essence de l'être, la cause première...) et, si elles ne le font pas, la connaissance est interrompue. Ou incomplète. «La métaphysique n'est pas quelque chose de mystique, ni de magique, ni d'irrationnel. La métaphysique est tout simplement l'analyse logique complète, intégrale, du donné de notre expérience», écrit Tresmontant dans *Les Métaphysiques principales, essai de typologie* (Ed. Œil, 1989).

Définition qui n'est pas nouvelle sous sa plume puisqu'on la retrouve tout au long de son œuvre depuis les premières *Études de Métaphysique biblique* (Gabalda 1956) prolongeant *l'Essai sur la pensée hébraïque* (Cerf 1953) jusqu'aux conférences recueillies dans *L'Histoire de l'Univers et le Sens de la Création* (Œil, 1986). Définition sans référence à la spéculation, dont la métaphysique est réputée ne pouvoir se passer, et tournée vers l'expérience sans laquelle il n'y aurait pas connaissance de la réalité objective. Cette métaphysique, apparemment «sans peine» à l'instar de certaines méthodes modernes de travail, est en fait constituée sur l'immense travail de la pensée scientifique, philosophique et exégétique dont les résultats, tels qu'ils sont connus aujourd'hui, représentent «le donné de notre expérience». Sur ce donné expérimental, la pensée métaphysique est appelée à son tour à fournir ses conclusions. Ou plutôt à énoncer ses problèmes et proposer ses solutions. On obser-



vera que le mot «*problème*» est employé souvent dans les titres des ouvrages de Tresmontant : *Problème de l'Âme*, *Problème de l'Existence de Dieu*, *Problème de la Révélation*, *Sciences de l'Univers et Problèmes Métaphysiques*, *Problème de l'Athéisme*, *Problèmes de Notre Temps*, etc. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce fréquent recours à un mot qui dit bien ce qu'il veut dire, quand il signifie l'énoncé explicite de questions (ou même d'une seule) auxquelles il doit être possible de donner la réponse, correspond à une méthode de travail. Un problème contient à la fois un énoncé et implique une solution. Le problématique n'est pas l'invérifiable ou ce qu'il faudrait tenir pour l'invérifiable. En philosophie, aujourd'hui, la problématique est une sorte de rhétorique qui s'en tient le plus souvent à l'énoncé, décourageant la recherche d'une solution. Nous verrons qu'il n'en va pas de même dans la pensée et la philosophie de Tresmontant et nous devrions, par conséquent, savoir pourquoi.

### ITINÉRAIRE

L'énumération, même succincte, des problèmes qui sont autant de sujets, de thèmes et d'études philosophiques pourrait bien servir à marquer, à jalonner l'itinéraire d'une pensée et l'édification d'une œuvre que l'on peut dire à présent considérable, et qui n'est pas terminée. Mais, plutôt que de gonfler les mots comme des ballons et de parler de «l'itinéraire d'une pensée» et de «l'édification d'une œuvre», qui correspondent pourtant à la réalité la plus éprouvée, il serait plus simple, dans le cas de Claude Tresmontant, de parler de l'itinéraire d'un homme et d'un auteur (un homme qui est un auteur) dont la pensée comme l'œuvre sont dues à une vocation originale et singulière. Quelle vocation ?

Celle d'acquérir un savoir authentique et de le transmettre pareillement. La vocation de la *science chrétienne*, entendant ces mots non à la façon des adeptes d'une secte du même nom, mais dans un sens plutôt comparable au «Gai Savoir», la *gaia scienza*, certes tout à fait profane, mais appartenant quand même à la sagesse des nations. La science chrétienne dont Tresmontant est un artisan et un témoin, c'est l'ensemble des «informations» (un de ses termes majeurs) que constitue la Révélation, l'ensemble de la Révélation, et, pour parler comme Bergson, le «tout de la Révélation». Sans doute, dans le cas de Tresmontant, et considérant son œuvre, la science chrétienne que nous évoquons mériterait bien le nom de «philosophie chrétienne» dont, à notre connaissance, personne n'avait si consciencieusement exploré les fondements. «L'archéologie de la Philosophie Chrétienne», Claude Tresmontant est un de ceux chez qui on doit la chercher pour la trouver à coup sûr. Mais précisément, parce qu'on ne la trouve pas sans en produire l'authenticité, nous n'en parlerons que le moment venu, quand nous l'aurons, dans la première période de l'œuvre de Tresmontant, suffisamment inventoriée. Du reste, la philosophie chrétienne n'est qu'une partie de la science chrétienne et il y a dans l'œuvre de Tresmontant, en quarante ans de publications, plusieurs parties qui sont autant de composantes de la science chrétienne en général. La philosophie (chrétienne) n'est qu'une de ces parties, les deux autres étant, dans un ordre relatif de succession, la théologie et l'exégèse.

Donc, l'ensemble d'une œuvre constituée de trois parties : philosophie, théologie, exégèse. Mais cette distinction est surtout pratique et permet un certain classement des ouvrages. Elle permet aussi de mieux suivre l'itinéraire qui nous paraît l'essentiel de cette pensée et de cette œuvre. Nous l'utiliserons pour asseoir l'exposé de l'une et de l'autre, mais nous prendrons garde en même temps que, dès son premier livre, *La pensée hébraïque*, le philosophe se montre théologien en même temps qu'exégète. A cet égard, l'ouvrage est exemplaire et de la pensée et de l'œuvre et, en vérité, dans la plupart des autres ouvrages, on pourrait discerner la plus ou moins grande part donnée à la philosophie, à la théologie, à l'exégèse. Telle est l'unité de la pensée, tel est l'esprit de l'œuvre, et encore le style et l'homme.

L'unité, c'est le germe spirituel dont l'œuvre est le développement. Or, quel est ce germe sinon l'idée première qui semble être celle de la création ? La CRÉATION, c'est l'invention principale de la philosophie de Claude Tresmontant. Mais cette invention résulte elle-même de l'interprétation de la Bible ; c'est pourquoi nous avons dit tout à l'heure que, chez lui, l'interprétation précédait l'invention. Dans la réalité des choses (ou naturelle ou objective), c'est la création qui est la première : dans la réalité humaine, qui se déroule dans l'histoire, c'est l'interprétation qui précède l'invention. C'est la Bible hébraïque, en effet, qui parle la première de la Création et c'est en elle, dans l'extrême attention que lui porte un homme comme Tresmontant qu'il faut savoir trouver et apprécier à son inestimable valeur cette notion qui est en même temps pour l'esprit de l'homme une information capitale. Information qui pose «le problème de la Révélation». L'information est, pourrait-on dire, le dénominateur commun *rationnel* de la philosophie de Tresmontant.

Suivre l'itinéraire d'une personne, c'est ce que nous avons souhaité faire dans ce modeste travail. Celui-ci est aussi un peu pour nous une aventure dont le terme serait trop éloigné si nous devions entreprendre une étude exhaustive et complète de l'œuvre de Claude Tresmontant dans chacune des trois parties que nous y avons distinguées : Philosophie, Théologie, Exégèse. Nous avons donc fait la part la plus grande à la Philosophie, qui vient en premier lieu dans l'itinéraire singulier de ce penseur nomade qu'est aujourd'hui Claude Tresmontant. A lui pourrait s'appliquer la parole du Christ envoyant devant lui ses disciples «dans les villes et localités où il devait se rendre» : «Allez ! voici que je vous envoie comme des agneaux au milieu des loups. N'emportez ni bourse, ni besace, ni chaussures et ne saluez personne en chemin» (Lc. 10,1-9). L'itinéraire de Tresmontant : un chemin de pensée où il n'aura salué personne de ceux qui auraient pu l'en détourner.

Jean-Yves CHEVALLIER

(1) Voir explication dans l'édition de la Métaphysique d'Aristote par J. Tricot, t. 1, p. 23 et 24, note 3. Vrin éd. 1964.

(2) Henri Gouhier - Les Grandes Avenues de la Pensée philosophique en France depuis Descartes (Publication de l'Université Catholique de Louvain 1966).

(3) Cf. Albert Einstein - Comment je vois le monde - Flammarion 1979.

# POUR UNE CULTURE CHRÉTIENNE DE LA FRATERNITÉ

par Paul POUPARD

*Le texte ci-après du Cardinal Paul Poupard est extrait d'un livre d'hommage offert en 1995 au Directeur Général de l'Unesco, Federico Mayor, par ses amis, à l'occasion de son 60<sup>e</sup> anniversaire, sous le titre «Solidarité, Égalité, Liberté».*

*L'auteur, évoquant la célébration, treize ans plus tôt (4 octobre 1982), du VIII<sup>e</sup> centenaire de saint François d'Assise au siège de l'Unesco, commence par dresser le portrait de ce «prophète de la fraternité».*

**L**a démarche du Poverello d'Assise demeure exemplaire. Elle déborde de loin le cadre de l'Église catholique qui lui a donné naissance. Elle appartient désormais, comme une composante majeure, à ce patrimoine culturel et spirituel de l'humanité dont l'Unesco est le garant devant la Communauté internationale.

François est le frère universel. Il ne demande rien pour lui-même ou si peu. Sa vraie préoccupation, c'est l'autre, au point que c'est cet autre qui donne à sa propre vie son vrai sens. Par là, François d'Assise est l'un des pères spirituels de ce grand mouvement de rapprochement des peuples, par-delà la diversité des cultures et des croyances, qui caractérise le dernier quart de notre siècle, et auquel l'Unesco s'efforce, depuis sa création d'apporter sa pleine contribution (1).

C'est sa volonté d'aimer l'autre qui nous le rend proche et exemplaire. Il a donné à l'altruisme son sens pleinement actif. Il ne s'est pas contenté de prêcher, il s'est même engagé. Il n'a pas seulement montré la voie, il a lui-même pris la route. En cette époque où tant de discours demeurent au stade de la parole exprimée, où tant de constats, même les plus urgents, restent à l'état de témoignages passifs, où le fléchissement des valeurs éthiques entraîne souvent la complaisance, sinon la compromission des consciences avec l'injustice, la pensée et l'action de François d'Assise, prophète de la fraternité, apparaissent plus que jamais contemporaines. Comment, interrogeait Gandhi, quelqu'un qui croit avoir la vérité peut-il être fraternel ? François d'Assise permet de sortir de ce faux dilemme par son exemple de fraternité vécue intensément, à sa source qui n'est pas un concept abstrait, car elle a pris visage d'homme en Jésus-Christ, cet homme qui est notre Dieu, ce Dieu qui est notre frère et qui nous a appris à voir en chaque homme un frère (2).

Thomas de Spalato raconte : «Je me trouvais cette année-là (1222) au Studium de Bologne et j'ai pu écouter le sermon que fit saint François, en la fête de l'Assomption de la Bienheureuse Mère de Dieu, sur la place, située en face du Palais communal, où s'était rassemblée, peut-on dire, presque toute la ville.

Voici le thème choisi : «Les Anges, les hommes, les démons». Il parla de ces trois genres de créatures raisonnables avec tant de clarté et de justesse, que de nombreuses personnes savantes qui l'écoutaient furent remplies d'admiration pour ce discours prononcé par un illettré. Et pourtant, ce n'était pas le style d'une prédication, mais celui d'une conversation. En fait, toute la substance de ses paroles tendait à éteindre les inimitiés et à jeter les fondements de nouveaux pactes de paix.

Il ne payait pas de mine, portait un habit modeste, et sa figure était sans beauté. Pourtant, Dieu conféra à ses paroles une telle efficacité que de nombreuses familles seigneuriales, que la fureur irréductible d'une inimitié invétérée avait déchaînées jusqu'à l'effusion du sang, s'étaient pliées aux conseils de paix» (3). Bel exemple d'efficacité des paroles de François, capables d'éteindre les hostilités les plus invétérées et de restaurer la fraternité.

«C'est un élan de vérité, un élan de liberté, un élan de fraternité, qui, remontant vers l'unique Père, Notre Père, lui est agréable dans la mesure où il entraîne avec lui le pauvre auquel il a rendu justice : celui qui a faim, celui qui a soif, l'étranger, celui qui est nu, malade, prisonnier, celui qui est sans voix, à la rue, sans travail, celui qui n'est pas aimé, le marginal, l'homme épuisé...» (4).

## FRATERNITÉ, ÉGALITÉ, LIBERTÉ

La fraternité a toujours fasciné les hommes de bonne volonté, désireux d'une vie pleinement humaine. Nous

connaissons tous l'idéal que résumant ces trois mots - fraternité, égalité, liberté - répandus par la Révolution française et diffusés à travers le monde. Mais que deviendraient liberté et égalité sans fraternité ? Bergson, dans *Les Deux Sources de la Morale et de la Religion*, nous le dit sans ambages : «Telle est la démocratie théorique. Elle proclame la liberté, elle réclame l'égalité, et elle réconcilie ces deux sœurs ennemies en leur rappelant qu'elles sont sœurs, en mettant au-dessus de tout la fraternité. Qu'on prenne de ce biais la devise républicaine, on trouvera que le troisième terme lève la contradiction si souvent signalée entre les deux autres, et que la fraternité est l'essentiel : ce qui permettrait de dire que la démocratie est d'essence évangélique et qu'elle a pour moteur l'amour.»

Il est bien vrai en effet : l'inégalité est un fait de nature, et l'aspiration à l'égalité, un fait de culture, un trait de civilisation à la fois ancien et nouveau, aux racines irriguées par le message chrétien, et aux ramifications déployées dans la modernité.

J'ai parlé d'égalité, et non pas d'égalitarisme, ce vieil appétit de la toise qui traîne toujours quelque peu dans le subconscient collectif des peuples jacobins, cette aspiration révolutionnaire au nivellement des têtes dans l'alignement social qui entraîne l'annihilation de la liberté et la mise en place d'un système totalitaire. Car la liberté est valeur incontournable, tout comme la justice.

Comme j'ai distingué égalité et égalitarisme, je voudrais aussi relever une confusion fréquente et ruineuse entre l'inégalité et l'injustice. Le juste n'est pas l'égal, ni l'inégal, nécessairement l'injuste. Être juste, c'est donner à chacun ce qui lui revient de droit, et d'abord, pour tout homme, une égale dignité. L'égalité ne trouve son sens véritable que comme signe et moyen de la fraternité dans la liberté, cette fraternité qu'un Alexandre le Grand voulait entre Grecs et Barbares, qu'un saint Paul après Jésus-Christ proclamait dans sa lettre aux Galates : «Il n'y a plus ni homme ni femme, ni juif ni grec, ni homme libre ni esclave, vous êtes tous un en Jésus-Christ», ce Dieu qui a pris visage d'homme, et est mort pour l'homme, avant de ressusciter, selon l'enseignement des Pères apostoliques, pour que l'homme devienne Dieu. «L'homme, tout homme». L'idéal de fraternité universelle appelle tous les hommes à œuvrer dans la liberté pour l'incarner. *Amicitia aequales invenit aut facit* (Thomas d'Aquin). L'amitié s'établit entre égaux ou elle les fait égaux, est allé dire Paul VI à la tribune de l'Organisation des Nations Unies à New York, le 4 octobre 1965 : «Ici, vous êtes égaux, ou plutôt vous vous faites égaux».

L'enseignement du Christ : «ce que vous avez fait au plus petit d'entre les miens, c'est à moi que vous l'avez fait», est une motivation puissante qui permet de surmonter le conflit latent entre liberté et égalité. Bien plus, la fraternité veut la liberté vers l'égalité, comme une exigence irrépressible de l'amour.

Il en va ainsi de l'exercice de l'autorité, appelée à devenir un service fraternel. Se référant à la domination habituelle du pouvoir, Jésus dit à ses disciples : «Il n'en sera pas ainsi parmi vous». Et, joignant le geste à la parole, au soir

du Jeudi Saint, nous dit saint Jean, «il se saisit d'un tablier, et, malgré les dénégations de Pierre, se mit à laver les pieds de ses disciples». Car le maître est «venu pour servir et non pour être servi» (5).

## APPEL DU CONCILE VATICAN II A LA FRATERNITÉ UNIVERSELLE

Cet idéal de fraternité dont saint François fut le prophète universel, à la suite du Christ, est mis à mal aujourd'hui. Les hommes voudraient réaliser toujours davantage entre eux la communion, à travers la solidarité. Mais la haine et l'envie, l'égoïsme et la violence ne cessent de développer leur spirale homicide. «Le monde d'aujourd'hui est malade. Son mal réside moins dans la stérilisation des ressources, ou leur accaparement par quelques-uns, que dans le manque de fraternité entre les hommes et entre les peuples» (6). Le miracle qui répondrait aux intérêts et aux besoins de notre temps, serait le miracle de l'amour fraternel dont témoignait la première communauté chrétienne : «Voyez comme ils s'aiment».

Notre époque est cruellement divisée par les nationalismes, la soif de pouvoir, les disparités économiques. Mais les hommes, les nations et les pays sont solidaires les uns des autres, tant dans le bien que dans le mal. Il n'est pas de conflit qui éclate en quelque partie du monde, sans que le corps humain tout entier n'en soit enfiévré. A l'inverse, l'amour fonde la fraternité entre les hommes et entre les peuples «de plus en plus dépendants les uns des autres et dans un monde sans cesse plus unifié» (7).

En fondant l'Eglise, Jésus-Christ a appelé tous les hommes à être fils adoptifs de Dieu et donc ses véritables frères. Cette nouvelle fraternité n'est pas repliée sur elle-même mais ouverte à tous les hommes. Les éducateurs ont à cet égard un rôle primordial pour éveiller les consciences à cet esprit d'amour fraternel. «Chaque homme a le devoir de sauvegarder l'intégralité de sa personnalité en qui prédominent les valeurs d'intelligence, de volonté, de conscience et de fraternité, valeurs qui ont toutes leur fondement en Dieu créateur et qui ont été guéries et élevées d'une manière admirable dans le Christ» (8).

Réuni par le pape Jean XXIII et mené à terme par son successeur Paul VI, le Concile Vatican II a voulu «aider tous les hommes de notre temps, qu'ils croient en Dieu ou qu'ils ne le reconnaissent pas explicitement, à percevoir avec une plus grande clarté la plénitude de leur vocation, à rendre le monde plus conforme à l'éminente dignité de l'homme, à rechercher une fraternité universelle, appuyée sur des fondements plus profonds, et, sous l'impulsion de l'amour, à répondre généreusement et d'un commun effort aux appels les plus pressants de notre époque» (9). Cette fraternité est accessible à tous : «En vertu de la mission qui est la sienne d'éclairer l'univers entier par le message évangélique et de réunir en un seul Esprit tous les hommes, à quelque nation, race ou culture qu'ils appartiennent, l'Eglise apparaît comme le signe de cette fraternité qui rend possible un dialogue loyal et le renforce» (10). C'est devant Dieu seul que

nous sommes pleinement égaux. Devant Lui, les plus petits ont tout autant de valeur que les plus grands de ce monde.

Le message de fraternité lancé par le saint d'Assise est intimement lié au message de pardon et de réconciliation qui vient de la Portioncule, et que Jean-Paul II a voulu actualiser en notre temps. «Plus peut-être que celle de l'homme d'autrefois, la mentalité contemporaine semble s'opposer au Dieu de miséricorde, et elle tend à éliminer de la vie et à ôter du cœur humain la notion même de miséricorde. Le mot et l'idée de miséricorde semblent mettre mal à l'aise l'homme qui, grâce à un développement scientifique et technique inconnu jusqu'ici, est devenu maître de la terre qu'il a soumise et dominée. Cette domination de la terre, entendue parfois de façon unilatérale et superficielle, ne laisse pas de place, semble-t-il, à la miséricorde» (11).

### LE MESSAGE PORTÉ PAR JEAN-PAUL II A L'UNESCO

L'idéal de la fraternité suscite la compréhension universelle, et promeut, dans la liberté, la justice et la paix, dans le plein respect des convictions religieuses et humanistes. Si elle ne peut faire l'économie du tragique inscrit au cœur de la condition humaine, la fraternité ne cesse d'œuvrer pour la réconciliation des hommes déchirés par les conflits et la restauration de leurs relations paisibles et respectueuses avec la nature.

La véritable fraternité ne saurait être sélective. Elle aspire, comme l'a souligné le pape Jean-Paul II à Rome en 1979, en faisant de saint François d'Assise le patron des écologistes, à une communion pleinement universelle avec tous les êtres et toute la nature (12). Ainsi se lève l'horizon d'un nouvel humanisme au seuil du nouveau millénaire.

La fraternité est sans nul doute l'une de ces valeurs fondamentales toujours présentes au cœur des cultures, dont l'émergence va de pair avec l'élargissement. La valeur reconnue au prochain immédiat déborde ces frontières limitées et devient la valeur reconnue à tout homme. C'est le message que le Pape Jean-Paul II a voulu porter lui-même au siège de l'Organisation des Nations-Unies pour l'éducation, la science et la culture, le 2 juin 1980 : «Il y a une dimension fondamentale, qui est capable de bouleverser jusque dans leurs fondements les systèmes qui structurent l'ensemble de l'humanité, et de libérer l'existence humaine, individuelle et collective, des menaces qui pèsent sur elle. Cette dimension fondamentale, c'est l'homme, l'homme dans son intégralité, l'homme qui vit en même temps dans la sphère des valeurs matérielles et dans celle des valeurs spirituelles» (n° 4).

L'éducation joue ici un rôle hors pair pour faire émerger la dimension universelle de la fraternité à partir de la perception de cette valeur présente à la conscience à un degré plus ou moins latent selon les cultures, et lui donner toute sa netteté conceptuelle et toute sa force capable de s'attaquer résolument à l'immensité du désordre humain, social et politique de notre temps.

Si l'éducation consiste en effet, comme le soulignait Jean-Paul II à l'Unesco, «à ce que l'homme devienne toujours plus homme, qu'il puisse être davantage, et pas seulement qu'il puisse avoir davantage...», pour cela il faut que l'homme sache être plus, non seulement avec les autres, mais aussi pour les autres (ibid. n° 11).

### A LA CONJONCTION DE L'ANTHROPOCENTRISME ET DU THÉOCENTRISME

La fraternité est impossible sans l'esprit de miséricorde, de pardon et de réconciliation. «Le saint d'Assise fut aussi, pour ainsi dire, un champion de la réconciliation entre les hommes. Son intense activité de prédicateur itinérant le porta de région en région, de bourgade en bourgade, à travers presque toute l'Italie. Son salut caractéristique de «Pace et Bene», qui le fit définir comme un «nouvel évangéliste», résonnait parmi toutes les classes sociales, souvent en lutte entre elles, comme une invitation à rechercher un accord par le biais de la rencontre et non de la lutte, de la douceur de la compréhension fraternelle et non l'animosité ou la violence qui divise» (13).

L'esprit de pardon et de réconciliation n'est pas signe de passivité ou de stérile résignation. Là où les droits humains sont bafoués, sous quelque ciel que ce soit, il faut défendre l'homme et sa dignité faite de richesses intérieures que personne n'est en droit d'entamer.

«Cela ne signifie ni inutile commisération, ni acquiescement complice. Le chrétien ne doit jamais accepter que la dignité de l'homme soit de quelque façon mutilée, et, en raison de cela, il élèvera toujours la voix, inlassablement, pour suggérer et favoriser une réconciliation réciproque, qui sauvegarde et promeut la paix et le bien de la société entière. Et il le fera par respect suprême pour l'homme, un respect que l'on peut bien dire franciscain, et donc évangélique» (14).

Le message de fraternité de saint François est un message centré sur l'homme, l'homme plénier dont le modèle est théocentrique, c'est-à-dire orienté en Jésus-Christ vers le Père. «Tandis que les divers courants de pensée, anciens et contemporains, étaient et continueront à être enclins à séparer et même opposer théocentrisme et anthropocentrisme, l'Eglise au contraire, à la suite du Christ, cherche à assurer leur conjonction organique et profonde dans l'histoire de l'homme. C'est là un des principes fondamentaux, et peut-être même le plus important, de l'enseignement du dernier concile... L'ouverture au Christ qui, comme Rédempteur du monde, révèle pleinement l'homme à l'homme, ne peut s'accomplir autrement qu'à travers une référence toujours plus profonde au Père et à son amour» (15).

### UN HUMANISME POUR NOTRE TEMPS

Au cœur des rapports sociaux, la fraternité est un levier puissant pour surmonter les antagonismes et réduire les injustices, non par la lutte violente, mais par l'amour pour le semblable. Le travail n'est pas au-dessus du travailleur, mais pour lui, comme le capital. Le but de tout travail, rap-

pelle Jean-Paul II dans son Encyclique *Laborem Exercens* est pour l'homme, il faut lutter contre les injustices et organiser la fraternité entre les hommes, pour permettre à chacun de devenir plus homme, sans exploitation, sans injustice. Admirable pensée d'un Charles du Bos : «N'est-ce pas parce que les hommes sont inégaux qu'ils ont d'autant plus besoin d'être frères ?».

Peut-on construire une société vraiment humaine sans un humanisme théiste, sans une fraternité qui trouve sa source en Dieu ? Un Nicolas Berdiaev, au temps du marxisme-léninisme triomphant, osait dire : «...Il est naïf et ridicule de penser que la fraternité entre les hommes puisse être réalisée moyennant la coercition extérieure d'une discipline sociale de fer et à force d'habitude, comme le veut Lénine. Pour atteindre ce but, l'action de forces spirituelles qui naissent des profondeurs est indispensable. Le communisme matérialiste et athée est destiné à l'échec et au désastre, même s'il débouche sur la création d'une société en tout et pour tout semblable à un mécanisme dans lequel il sera désormais impossible de discerner l'image de l'homme» (16).

Les rapports sociaux ne seront vraiment humains que s'ils sont imprégnés de solidarité fraternelle, à l'exemple de François d'Assise, une des plus hautes expressions de cet humanisme chrétien, vécu et enrichi par tant de générations, pionnier qui séduit encore de nos jours alors que de nombreux pays sont déchirés par la violence. La rencontre de prière des représentants des religions à Assise, le 27 octobre 1986, à l'appel de Jean-Paul II en est l'éloquent symbole (17).

La civilisation industrielle et le bien-être matériel ont bouleversé les traditions, les coutumes, l'échelle des valeurs. Nous vivons dans une société de consommation, de conflits, dans laquelle l'avoir compte plus que l'être. Nous avons un besoin urgent de retrouver le sens de la fraternité universelle.

### JACQUES MARITAIN A L'UNESCO

Nous ne vivons pas dans un monde parfait, qui aurait tous les mérites..., mais le grave défaut de ne pas exister ! Nous ne sommes pas dans un monde utopique, mais dans ce monde réel, marqué par «la pesanteur et la grâce», selon l'expression de Simone Weil. Nous rêvons d'un monde fraternel et nous nous heurtons à la dureté des hommes, comme à leur détresse. La fraternité anime une volonté ferme. Tel est le mouvement de l'amour, qui nous fait «pleurer avec ceux qui pleurent, et nous réjouir avec ceux qui sont dans la joie» (*Rom.* 12, 15).

Jacques Maritain, dont j'ai eu le privilège d'évoquer la pensée féconde à l'Unesco lors de l'hommage rendu par ce grand organisme international au service de la culture, du 13 au 17 décembre 1982, le reconnaissait sans ambages : «Nous avons trop souvent la pensée molle et le cœur dur, alors que nous devrions avoir une pensée ferme et un cœur limpide».

Aussi voudrais-je terminer ces brèves remarques par le discours fondateur prononcé par Jacques Maritain à l'ou-

verture de la 2e Assemblée Générale de l'Unesco à Mexico, en 1947, pour dégager les conditions intellectuelles d'un accord pratique entre les peuples séparés par leurs conceptions de vie, et pourtant solidaires : «On a parlé, disait-il, non sans raison, du «babélisme» de la pensée moderne. De fait, les esprits n'ont jamais été si profondément, si cruellement divisés... Il n'y a plus... de langage commun. Comment, dans ces conditions, un accord de pensée est-il concevable ?... Non pas sur une commune pensée spéculative, mais sur une commune pensée pratique, non pas sur l'affirmation d'une même conception du monde, de l'homme et de la connaissance, mais sur l'affirmation d'un même ensemble de convictions dirigeant l'action. C'est peu sans doute, c'est le dernier réduit de l'accord des esprits. C'est assez cependant pour entreprendre une grande œuvre, et ce serait beaucoup de prendre conscience de cet ensemble de convictions pratiques...»

Je suis bien persuadé... S'ils croient tous deux en la charte démocratique, un chrétien et un rationaliste en donneront cependant des justifications incompatibles entre elles... Et Dieu me garde de dire qu'il n'importe pas de savoir lequel des deux a raison ! Cela importe essentiellement. Il reste que, sur l'affirmation pratique de cette charte, ils se trouvent d'accord, et peuvent formuler ensemble de communs principes d'action...» (18).

Paul POUPARD

(1) Cf. *Allocution du Directeur Général de l'Unesco à la séance solennelle de célébration du VIII<sup>e</sup> centenaire de la naissance de saint François d'Assise, à l'Unesco, le 4 octobre 1982, L'Osservatore Romano, 1<sup>er</sup> décembre 1982.*

(2) Cf. *Lettre de Jean-Paul II pour le VIII<sup>e</sup> centenaire de la naissance de saint François d'Assise, ibid., 16 septembre 1982.*

(3) Cf. *Fonti Francescane, Editions «Messaggero di Padova», Padova, 1982, p. 1932.*

(4) Cf. *Le Message des Evêques d'Italie pour le VIII<sup>e</sup> centenaire de la naissance de Saint François d'Assise, L'Osservatore Romano, 14 mars 1982.*

(5) Cf. *Paul Poupard, dans L'exigence d'égalité, Rencontres internationales de Genève, La Baconnière, Neuchâtel, 1982, p. 296.*

(6) *Paul VI, Encyclique Populorum Progressio, N° 66.*

(7) *Concile Vatican II, Constitution Pastorale Gaudium et Spes, N° 24.*

(8) *Idem, N° 61.*

(9) *Idem, N° 91.*

(10) *Idem, N° 92.*

(11) *Jean-Paul II, Encyclique Dives in Misericordia, N° 2.*

(12) Cf. *M. Vidal, art. Ecologie et Religion, dans P. POUPARD, Dictionnaire des Religions, P.U.F., Paris, 3<sup>e</sup> éd., 1993, p. 571.*

(13) *Allocution de Jean-Paul II au Peuple d'Assise, dans L'Osservatore Romano, 14 mars 1982.*

(14) *Ibidem.*

(15) *Jean-Paul II, Encyclique Dives in Misericordia, N° 1.*

(16) *N. Berdiaev, Les sources et le sens du communisme russe, Gallimard, Paris, 1938. Trad. ital. Le Fonti ed il significato del comunismo russo, La Casa di Matriona, Milano, 1976, p. 237.*

(17) Cf. *P. Poupard, Les Religions, Col. «Que sais-je ?», P.U.F., Paris, 4<sup>e</sup> éd., 1994, p. 117.*

(18) *Actes de la Conférence Générale de l'Unesco, 2<sup>e</sup> Session, Mexico, 1947, t. I, compte-rendu des débats, pp. 27-33.*

# LA VIE LITTÉRAIRE

par Philippe SÉNART

«Moi», d'Eugène Labiche, à la Comédie Française. - Marc Fumaroli et Eugène Ionesco. - Le voyage de Jean de la Fontaine dans le Limousin. - Une vie de Radiguet, par François Bott. - Les Souvenirs d'Alexandre Astruc. - Sur Victor Segalen. - Jean-Denis Bredin : Encore un peu de temps. - Roger Vrigny : Instants dérobés : Accident de parcours. - Daniel Boulanger : Le Miroitier. - Jacques Chessex : La mort d'un juste. - Notes brèves.

Après le beau succès de *Perrichon* au Palais Royal, Labiche déclara qu'il voulait maintenant «travailler dans un genre plus élevé». Il y avait longtemps qu'il rêvait de faire une pièce pour la Comédie Française. Le 7 septembre 1860, il écrivait à l'administrateur Edouard Thierry : «Je m'essaie en vue du Théâtre français. Vous me direz si je suis dans le ton. Votre grande maison m'effraie». Le 21 mars 1864, *Moi* était créé à la Comédie Française. Labiche y faisait son entrée, dit Sainte-Beuve, en habit noir et cravate blanche. *Le Figaro*, les lèvres pincées, écrivait : «Un provincial entre pour la première fois dans un salon parisien». Le bon Sarcey (pourquoi bon ?) trouva la pièce lourde et ennuyeuse. *Moi* quitta l'affiche après quarante-deux représentations. Il ne reparut aux Français qu'en 1930, puis disparut. M. Jean-Laurent Cochet lui a rendu vie en 1978 au Marigny. La Comédie Française le reprend aujourd'hui. Elle ne sait plus jouer Racine. Cet hiver a vu une ridicule représentation de *Phèdre*. Mais elle sait toujours jouer Labiche.

Ce *Moi*, est-ce du Labiche ou du Molière ? «Je n'ai jamais fait des œuvres, mais des farces» dit modestement Labiche à la fin de sa vie, lorsque paraissent ses Œuvres complètes et qu'il a été reçu à l'Académie Française. Son ami, Alphonse Levraux lui écrit au lendemain de la représentation de *Moi* : «Tu as l'insigne honneur d'être l'arrière-cousin, que dis-je, l'arrière-neveu de Molière, et quand tu rentres dans sa maison, ce n'est pas un étranger, c'est un membre de la famille que l'on y accueille».

*Moi* est un mélange de comédie de mœurs et de caractère. C'est l'heureux bourgeois s'épanouissant en fleur de

serre, sous l'éclairage de sa bonne conscience, dans le cadre moelleux de son salon Napoléon III. Il y jouit égoïstement des rentes du bien-vivre. C'est le temps où les compagnies d'assurances, les chemins de fer, les banques prennent leur essor. On n'arrête pas le progrès. L'heureux bourgeois, entre deux bons repas, deux séances d'hydrothérapie, deux visites de son médecin, ne songe, en s'appuyant sur le Code civil et le Recueil Sirey, qu'à améliorer son ordinaire par des achats de terrain, selon la pratique balzacienne. Le *Moi* de Labiche est un «moi» en expansion, un «moi» en bonne santé, bien guéri des phtisies romantiques et bien préservé pour l'instant des névroses décadentes de la fin du siècle. Ce «moi» est un composé d'organes tout à fait aptes à procurer de délicieuses émotions. Le cœur, qui a mauvaise réputation, en est seul exclu. Or, le cœur apparaîtra dans la comédie de Labiche à l'improviste au milieu du jeu délicat de tous ces organes, de cette harmonie de concupiscences pour en troubler un peu l'arrangement providentiel. Une petite oie blanche de pensionnat (plus dinde qu'oie, il est vrai) éveille le désir d'un vieil oncle égoïste, mais ce n'est que le désir de finir une vie bien soignée et dorlotée. Ce «moi» est un mélange d'Arnolphe et d'Argan. Tout rentrera à la fin des fins dans le confortable ordre moral de la bourgeoisie. Abandonné de tous, mais se retrouvant dans son heureux face-à-face, l'égoïste (en l'occurrence M. Jacques Serieys), s'avancant vers le public, s'écrie : «Les hommes, les hommes, je finirai par ne plus aimer que moi».

Heureux bourgeois ! On dirait aujourd'hui : sale bourgeois ! «Je ne suis qu'un rieur» a proclamé Labiche. Les metteurs en scène dans le vent, un Jean-Pierre Vincent, un

Jacques Lassalle ont trouvé dans ce rire un accent de férocité. Chez eux, Labiche sonne le glas de la bourgeoisie. Les petits bourgeois provinciaux de *La Cagnotte* sont jetés par M. Vincent au petit jour dans le froid et la pluie sur les marches du palais de la Bourse, ruinés, chantant *L'Internationale*. M. Lassalle a montré dans *La Clé*, dernière pièce du Théâtre de Labiche, représentée en 1877, au moment où Jules Grévy (ah, quel malheur d'avoir un gendre !) s'apprête à bénir les noces de la III<sup>e</sup> République avec la bourgeoisie, un bourgeois en chemise blanche, la corde au cou.

M. Jean-Louis Benoît a marqué à l'égard de Labiche, dans la présentation qu'il a écrite pour son *Moi*, une vertueuse réprobation. «Grand propriétaire fortuné, antirépublicain, féroce attaché à ses biens», il aurait fait preuve devant les cruels événements de 1870-1871, qui ont marqué la fin de la fête impériale, d'«une totale absence d'humour». Inutile de rappeler que cette «absence d'humour» se remarque aussi chez Flaubert, Renan, Taine, George Sand elle-même. Labiche avait prévu dès 1848, dans l'une de ses premières pièces, *Exposition des produits de la République*, que «tout ça finirait mal». «Tout ravager - Tout changer - Tout saccager» chantaient en brandissant des fusils des vierges révolutionnaires. M. Jean-Louis Benoît a bien failli écharper dans son *Moi* le sale bourgeois. Mais il s'est ravi-sé. Prélude à la Commune, la fête impériale où tout était faux, a dit Flaubert, «fausse politique, fausses amours, faux crédit», n'a été qu'un trompe-l'œil. M. Jean-Louis Benoît n'a pas joué ce *Moi* dans le style du trompe-l'œil qui aurait pu être celui de la parodie : un Labiche provincial, guindé, compassé entrant à la Comédie française en se haussant du col, mais gêné aux entournures, ni dans celui du procès terroriste de M. Vincent ou de M. Lassalle. Pour présenter ce spectacle où Labiche apparaît en habit noir et cravate blanche dans une Comédie Française qui ne l'accueille pas en parent pauvre, pour jouer «la comédie morale et gaie» que l'auteur de *Célimare le bien-aimé* avait annoncée, M. Benoît a su trouver le ton juste.

\*  
\*\*

L'ironie du sort a voulu que M. Marc Fumaroli, grand maître de la rhétorique et de l'éloquence au Collège de France, succédât dans son fauteuil de l'Académie française à Eugène Ionesco qui s'est fait, avec *La Cantatrice chauve* et quelques autres pièces, la réputation d'un grand massacreur du langage. Nous avons vu, il y a bientôt un demi-siècle, sur la petite scène des Noctambules, et nous continuons à voir à la Huchette, des hommes et des femmes se jeter à la tête, au terme d'un spectacle scandaleux, tous les mots du dictionnaire. Est-ce pour mettre fin violemment à ce que Céline aurait nommé «le vaseux charme de la conversation inefficace» ? Est-ce pour nous convaincre de l'incongruité de toute parole ? «Prenez le mot front» dit le Professeur de *La Leçon*. «Avec quoi ?», demande l'élève. Ou de son inutilité ? Dans un monde comme celui de *Jacques ou la soumission* où, tout étant «chat», tout peut se dire d'un mot unique «chat» et où l'on constate : «c'est facile de parler, ce n'est même plus la peine de le faire», il ne reste qu'à attendre, pour avoir le fin mot de toutes ces histoires à dormir debout,

l'Orateur des *Chaises*. Il est muet. Qu'en pense M. Fumaroli ?

«Ô Liberté, que de crimes on commet en ton nom !» s'est écriée Madame Roland en montant à l'échafaud. M. Fumaroli pense sans doute, comme Ionesco, qu'il s'est commis beaucoup de crimes au nom de la Liberté et que le temps est venu peut-être de mettre bon ordre, non seulement dans la société, mais d'abord dans le langage qui en est le fondement. M. Fumaroli a évoqué dans son discours de remerciement la petite réunion autour de Conrart où Pelisson a dit que l'on goûtait tout ce que la société des esprits et la vie raisonnable avait de plus doux et de plus charmant. L'Académie française préfigurée par cette réunion fut créée pour mettre de l'ordre dans le langage. Quant à la société, le Roi devait y suffire... Mais aujourd'hui ? Tout se tient : bien parler, bien écrire, bien penser, vivre bien. Ionesco, dans l'anarchie générale des idées, des sentiments et des mots où est plongé notre temps, s'est posé en entrepreneur d'ordre. Mais on ne l'a pas compris. La gauche a commencé par le croire des siens, et la droite, avant de l'applaudir par snobisme, s'est voilé la face. Benjamin Péret et André Breton s'étaient exclamés lors de la première représentation de *La Cantatrice* le 11 mai 1950 : «Voilà ce que nous avons voulu faire il y a trente ans». Il y avait trente ans, en effet, les surréalistes organisaient des spectacles - provocation où Philippe Soupault sautait par dessus la tête des spectateurs, tandis qu'Aragon miaulait et qu'André Breton croquait des allumettes. Après avoir mis des moustaches à la Joconde, ils crurent que *La Cantatrice chauve*, c'était la Joconde tondue. N'était-ce pas toujours, éternellement jeune, l'Avant-garde ? Mais qu'est-ce que l'Avant-garde ? En 1625, un petit garçon habillé de rouge traversait sur une chaise à roulettes, en criant «vengeance, vengeance !», la scène du Théâtre de la Porte Saint-Martin de l'époque, il représentait le sang d'Abel, et l'auteur du *Sang d'Abel*, c'était l'abbé de Boisrobert qui a occupé le fauteuil où se sont assis hier Ionesco et aujourd'hui M. Fumaroli. L'avant-garde, alors, ce n'était pas l'abbé de Boisrobert, mais Aristote et ses trois règles. *La Cantatrice chauve* n'est pas une farce, le dernier feu d'artifice des nuits folles de la première après-guerre, la retom-bée des confettis du carnaval surréaliste. Ionesco a écrit *La Cantatrice chauve* après avoir lu une brochure *L'anglais sans peine*, pour trouver un emploi, et il y avait appris, a-t-il dit, des «vérités surprenantes, que la semaine a sept jours et que le plafond est en haut, le plancher en bas, ...» Ces «vérités surprenantes», c'était des «vérités premières», et c'est pour les répandre dans un monde sens dessus dessous que Ionesco a commencé par écrire dans *La Cantatrice chauve* son *Discours de la Méthode*, prélude à la Révolution intégrale qui consisterait à remettre le monde sur ses pieds.

«Briser le langage, pour toucher la vie», cette formule d'Antonin Artaud, c'est tout le programme d'Eugène Ionesco. Jules Renard, un précurseur, a dit que le langage n'était qu'opacité et mensonge. Sous cette masse de mots, sous ce conglomérat de matière verbale, Ionesco étouffait. Écrivant *La Cantatrice chauve*, il lui arrivait de se trouver mal, de s'allonger sur un canapé, de réclamer de l'air, de l'air. Pour trouver la vie, la vraie vie, le faux langage bien cassé, deux

voies s'ouvraient au dramaturge Ionesco, puisque c'est au théâtre, là même où le monde «bourgeois» avait, dans ses faux triomphes, édifié une apparence de société, qu'il avait choisi d'accomplir sa révolution : le théâtre concret et le théâtre abstrait. «La scène, enseignait Artaud, doit être un lieu physique et concret qui demande qu'on le remplisse et qu'on lui fasse parler un langage physique, solide, matériel». Aussi bien Ionesco réclamait-il un théâtre «visuel» où les idées ne sont plus mises en formules, mais où les rêves sont mis en images, où les images sont «vivifiées», «rendues évidentes, palpables», où, par exemple, des champignons qui poussent signifient le remords, où un homme, pour exprimer la joie, s'élève dans les airs en pédalant sur une bicyclette, ou bien s'enfonce dans la vase pour faire sentir que ça ne va pas. Mais il y a la tentation du théâtre abstrait, et *Le Roi se meurt*, où M. Fumaroli voit l'un des sommets de l'œuvre d'Eugène Ionesco, est le type même de ce théâtre. La scène, débarrassée de tout, est le lieu où il n'y a rien. Toucher la vie, c'est buter sur la mort. Bérenger I<sup>er</sup> fait son salut, seul, sans et contre le monde. La Révolution intégrale amorcée par Ionesco dans *La Cantatrice chauve*, n'a pas réussi, après l'échec de la tentative réformiste du *Tueur sans gages* et du *Rhinocéros*, à déboucher sur une nouvelle société. Ionesco se retourne vers celle, éternelle, fondamentale, de la Famille. On a assisté à la promenade dans les jardins du *Piéton de l'air*, un soir de 14 juillet, du Père, de la Mère et de la Fille. Mais à cette famille, il manquait le Fils. «Ah, si j'avais eu un fils !»

Cet appel au Fils ouvre dans le théâtre de Ionesco la voie surnaturelle sur laquelle il a accompli, entre ce que M. Fumaroli appelle l'étonnement d'être né et l'angoisse de mourir, son chemin de croix. M. Fumaroli dit que Ionesco a transposé dans son théâtre une expérience intérieure, et cette expérience intérieure, c'est, dit-il, «la version laïque de l'expérience spirituelle des contemplatifs et des mystiques». Ionesco a déclaré que son théâtre était mythique. J'ai pu écrire que c'était un théâtre théologique. C'est, en attente de la grâce, un théâtre religieux. Le sommet n'en est peut-être pas *Le Roi se meurt*, mais *Un formidable bordel*. C'est le retour au silence primordial. Mieux vaut se taire que parler pour ne rien dire. Ionesco a mis sur scène un personnage muet. Il ne retrouve la parole qu'à la fin de la pièce pour crier aux hommes qu'ils sont tous des salauds. Ainsi, déjà, devait se terminer, dans une première version, *La Cantatrice chauve*. Mais la scène se vide une fois de plus, comme dans *Le Roi se meurt*, pour laisser apparaître dans une lumière irréelle, celle de tous les moments de grâce du théâtre de Ionesco, l'Arbre sacré de nos commencements. Le personnage muet est-il sourd aussi ? Entendra-t-il la Parole, l'unique qui n'est pas «chat», la vraie, l'authentique, l'innocente et originelle parole, celle qu'espérait le Jean de *La Soif et la Faim* ? «Un mot suffirait» gémissait-il dans sa prison. C'est l'ultime terme de toutes les rhétoriques et de toutes les éloquences, le fin mot de toute l'histoire de Ionesco parti à la recherche des vérités premières et découvrant, dans cette exploration de la condition humaine, les fins dernières.

\*  
\*\*

M. Michel Mourlet a eu l'heureuse idée de fêter le tricentenaire de La Fontaine en publiant dans une élégante plaquette, ornée de très jolies gravures, son *Voyage de Paris en Limousin* (1), six lettres adressées à sa femme, à Château-Thierry, mais pour qu'elles fussent lues par la société de la petite ville et répandues tout alentour, dans les châteaux et les salons, jusqu'à Paris. Ces lettres datées de 1663 ont été éditées, les quatre premières en 1729, les deux dernières en 1820. Ce qui prouve bien qu'elles n'avaient pas été écrites seulement pour M<sup>me</sup> de La Fontaine, mais, selon l'usage du temps, pour être criées sur les toits.

Elles commencent pourtant par une remontrance à l'épouse et qui semblerait devoir être réservée à l'intimité du foyer, sur la manière de conduire son ménage, passant son temps, «hors celui que vos bonnes amies vous donnent par charité», à lire des romans. «Ce n'est pas une bonne qualité pour une femme d'être savante et c'en est une très mauvaise d'affecter de paraître telle». Pan !... Mais existait-il une intimité entre les époux ? La Fontaine avait à vingt-six ans épousé une fille de quatorze, et il n'avait pas tardé à la quitter pour Paris, et si, d'aventure, il fit un jour le voyage de Château-Thierry à la demande de ses amis pour l'aller revoir, il s'en revint sur le champ sans avoir même aperçu son ombre, en s'excusant qu'elle était à vèpres. La Fontaine ne fait cet exorde que pour s'attaquer aux romans. Il y a mieux à faire que d'y perdre son temps. «Considérez, je vous prie, l'utilité que ce vous serait si, en badinant, je vous avais accoutumé à l'histoire soit de lieux, soit de personnes».

C'est une façon critique, par un semblant de scène de ménage, de définir le journalisme, et l'on peut dire que ces six lettres sont à l'origine d'un genre dont les contemporains de Louis XIV, même lecteurs de la Gazette de Théophraste Renaudot ou des nouvelles de cour de Dangeau, ne pouvaient prévoir la fortune. Tallemant des Réaux, avec ses *Historiettes*, avait peut-être inventé, lui, le journalisme d'échos et de potins, mais est-ce que La Fontaine n'invente pas le reportage ? La même année, Chapelle et Bachaumont faisaient leur *Voyage en Provence et en Languedoc*. 1663, dans l'histoire du journalisme, est une date. Si La Fontaine invente le reportage, l'on ne saurait dire que c'est le grand reportage. «Honteux d'avoir tant vécu sans rien voir», «la fantaisie de voyager» l'avait pris, mais pour aller à Saint-Cloud ou à Charonne. La fable des *Deux pigeons* suffit à montrer que La Fontaine n'a jamais été un amateur de longs voyages. Le voyage à Limoges fut donc une sorte d'expédition, dans un pays où, passé Poitiers, commencent les mauvais chemins et où, au surplus, on ne parle pas français. A-t-il d'ailleurs été entrepris par pur plaisir ? C'est à se le demander. Nicolas Fouquet venait d'être disgracié et sa femme exilée dans le Limousin. La Fontaine, hôte et pensionné de Fouquet au château de Vaux, avait écrit l'*Élégie aux nymphes de Vaux*, supplique à Louis XIV en faveur du proscrit, et il s'adressait à Fouquet lui-même dans une lettre du 30 janvier 1663 : «J'ai toujours cru que vous sauriez conserver la liberté de votre esprit dans votre prison et je n'en veux pour témoignage que vos défenses. Il ne se peut rien de plus convaincant...» Il saluait pour finir sa grandeur d'âme. Admirez le caractère d'indépendance et de fierté de ces



hommes d'Ancien régime auprès desquels nos contemporains, valets de tous les pouvoirs quels qu'ils soient, devraient aller prendre des leçons de maintien. Louis XIV, ayant décidé d'exiler à Limoges le magistrat Jannart qui occupait des fonctions pour Fouquet et qui était l'oncle de La Fontaine, pensa aussi au neveu dont il n'appréciait pas beaucoup la verve primesautière. La «fantaisie de voyager» de celui-ci semble donc lui avoir été dictée plus par les circonstances qu'inspirée par son humeur. «J'avais eu, écrit-il, le pressentiment des ordres du Roi».

Ils furent loin d'être rigoureux. Le voyage fut réglé «libéralement et royalement» par le lieutenant criminel. «Il ouvrit sa bourse et nous dit que nous n'avions qu'à puiser». M. de Chateauneuf, exempt royal qui avait reçu mission de conduire oncle et neveu à bon port, s'arrangea pour rendre le voyage aussi agréable que possible, organisant visites de villes et de châteaux, commandant de bons dîners, préparant de bons gîtes. Il se préoccupait à chaque étape que M. Jannart fût «toujours le mieux logé». «Belle chose de voyager, put écrire La Fontaine, s'il ne fallait point se lever matin». Celui qui se déclarait «l'enfant de la paresse et du sommeil» s'intéressa beaucoup aux dames, même si ses nuits furent un peu courtes et encore qu'il semble bien qu'il put chaque fois profiter très pleinement de son sommeil. La Fontaine ne cache rien à sa femme, sans doute parce qu'elle l'est à titre honoraire. La couchée de Bellac mérite d'être signalée. On ne parvint dans la ville chère à Giraudoux qu'après être passé sur des rochers par un sentier rude et qui fit dire aux cochers de «terribles patenôtres». «Rien ne m'y aurait plu, précise La Fontaine, sans la fille du logis, jeune personne et assez jolie. Je la cajolais sur sa coiffure». Jean Giraudoux en a conclu qu'ayant poussé davantage sa cajolerie, le poète, logé dans une auberge proche de la maison de ses aïeux, était peut-être son arrière-grand-père. Autre étape remarquable, celle d'Orléans. La Fontaine compare le port sur la Loire à celui de Constantinople, mais la vue de la Pucelle ne lui cause aucun plaisir. «Je ne lui trouvais ni l'air ni la taille d'une amazone. L'infante Gradafilée (une géante du roman de l'*Amadis*) en vaut dix comme elle». Qu'eût pensé Barres ? En revanche, la Marie-Madeleine du Titien au château de Richelieu, «grosse et grasse, avec de beaux tétons», le réjouit fort. Où va, pour La Fontaine, se nicher la sainteté ? Le voyageur a encore noté que les montagnes de Meudon lui faisaient horreur, mais que le beurre de Clamart était délicieux. A Amboise, La Fontaine alla se recueillir dans les lieux où Fouquet avait été détenu. Il ne manquait à ce voyage que d'avoir été aussi un pèlerinage. Aux frais du roi !

Le seul regret de La Fontaine enfin parvenu dans sa géhenne limousine, c'est que le policier qui l'y avait si courtoisement escorté eût dû si tôt le quitter. L'évêque offrit à son oncle Jannart une table splendide, et La Fontaine apprécia le peuple de Limoges «aussi fin et aussi poli que le peuple de France. Les hommes ont de l'esprit en ce pays-là et les femmes de la blancheur». Ces choses vues (ou entrevues) par un «déporté» sous le règne du Roi-Soleil sont riches de saveurs et aussi de leçons.

\*  
\* \*

Dans un essai sur Radiguet (2) qui ressemble à un film, M. François Bott déroule sur un rythme allègre de Belle époque des images scintillantes et sautillantes où passent le président Loubet, le tour de France cycliste, la bande à Bonnot. Raymond Radiguet est né le 18 juin 1903, dans la banlieue sud-est de Paris, à Saint-Maur-des-Fossés qui est pour lui ce que Bellac sera à Giraudoux. Il a grandi au bord d'un jardin planté de cerisiers, le long de la Marne où il lit *La princesse de Clèves* dans une barque à fond plat. Maurice Martin du Gard a dit que «son cœur est dans la banlieue sud, une bonne petite banlieue petite bourgeoise, chez son papa et sa maman avec ses sœurs et ses frères». Ce garçonnet attire l'attention de ses voisins parce qu'il porte un canotier. «Il n'aimait que l'idée de vieillir» dira plus tard Jean Cocteau. La guerre éclate, et c'est pour l'enfant Radiguet la période des grandes vacances. A quatorze ans, il couche, dit-on, avec l'institutrice Alice qui lui donne des leçons de grammaire et dont le mari est au front. Ce sera, quand il l'écrira, la Marthe du *Diable au corps*, une «géante» ont dit les malveillants, mais dont nous ne nous rappelons que le visage de l'exquise Micheline Presles dans un film des années 40. M. François Bott aime bien poser des questions. Que faisiez-vous en 1903 ? C'est la première ligne de son livre. Comment l'enfant Radiguet est-il entré dans la république des lettres ? En 1917, en portant à *L'Intran* les dessins de son père, il y montre ses vers à André Salmon qui l'envoie à Max Jacob qui l'envoie à Cocteau. «Il y a à la porte un enfant avec une canne qui demande Monsieur», annonce le valet de chambre Cyprien à son maître. D'où le titre de l'essai de M. Bott, *Radiguet, l'enfant avec une canne*.

La Belle époque explose à retardement dans les années folles de l'après-guerre. Le film de M. Bott s'accélère. On y voit passer dans un éblouissement de lumières Erik Satie, Francis Poulenc, Auric, Misia Sert, Coco Chanel, Jean et Valentine Hugo, Marie Laurencin, le comte et la comtesse de Beaumont grands organisateurs de bals masqués. Au *Bœuf sur le toit*, chez Moysés, Morand fabrique des cocktails et Cocteau se met à la batterie. Radiguet, que l'on appelle Monsieur Bébé, porte maintenant melon et monocle ; il ne se sépare jamais de sa canne ni de ses gants blancs, il est serré dans un petit manteau bleu foncé. M. Bott dit qu'il déteste le débrillé. «L'idéal bourgeois, c'est le mien», déclare l'enfant de Saint-Maur. Le gin et l'opium en plus. C'est le jeune homme dérangé. «Pour écrire, il faut avoir vécu», il va écrire deux chefs-d'œuvre, *Le Diable au corps* et *Le Bal du comte d'Orgel*. Il s'étonne qu'on le prenne pour un enfant prodige. Il a de grosses lèvres boudeuses, il reste silencieux, le visage de marbre au milieu des rires et des conversations. «Hier, note Maurice Martin du Gard, je le vis se taire au moins une heure». Dans le grand désordre de l'après-guerre, où les idées se déclassent et où les mots font la fête, pour ne pas dire la noce, Radiguet manifeste dans ses deux romans, dira Roger Nimier qui lui ressemble, un «classicisme agressif». Le sévère Henri Massis le porte aux nues dans la *Revue universelle*, l'organe du Parti de l'Intelligence. Le trouble des sentiments, chez Radiguet, est corrigé par la rigueur de la grammaire. Se souvient-il des leçons d'Ali-

ce ? Entre Montparnasse et Montmartre, il est insaisissable. Il brûle sa vie dans des chambres meublées où s'entasse le linge sale et où il ne dort que le jour. Il meurt le 12 décembre 1923 à vingt ans. Il avait, a écrit Cocteau, la vocation de la mort.

Il laisse *Le Diable* et *Le Bal*, mais aussi un Cocteau transformé. Cocteau ne fait-il pas partie de son œuvre ? M. François Bott ne pose pas cette question. Cocteau appelait Radiguet «un enfant indocile et un sage chinois». C'est le sage qui, chez ce jeune maître, l'a emporté. Radiguet, dans un monde pressé de vivre, réhabilite la lenteur, il pèse ses mots, allège ses phrases, les récite avant de leur donner une dernière forme. Cocteau est encore, quand il connaît Radiguet, l'auteur du *Potomak* auquel Jules Lemaître n'entend goutte. Radiguet lui apprend à être «anti-moderne». Pendant que l'un écrit *Le Bal*, l'autre écrit *Le Grand écart* et *Le Secret professionnel*. Cocteau a reconnu sa dette. Il dit dans *La Difficulté d'être* : «Il (Radiguet) inventa et nous enseigna cette attitude étonnante qui consiste à ne pas avoir l'air original... Il nous conseilla d'écrire comme tout le monde». Après Radiguet, désormais, on pourra lire Cocteau, non plus seulement au *Bœuf sur le toit*, mais à Saint-Maur, dans la banlieue sud-est de Paris.

\*  
\*\*

Alexandre Astruc porte un nom qui sent bon son vieux terroir provençal, mais ses ancêtres ont été de père en fils tailleurs à Marvejols, ce qui lui permet d'écrire dans son livre de souvenirs, *Le montreur d'ombres* (3), qu'il a arpenté dans les rêves de son enfance les sentiers du Mont Lozère et du Mont Aigoual, qu'il est là-bas chez lui. Je suis aussi chez moi dans ce territoire sacré sur les pentes duquel tous les rebelles de la Foi ont marqué leurs pas, des camarades d'André Chamson aux «brigands du roi» de l'abbé de Solier dit Sans-Peur. Je n'ai qu'un regret, après avoir lu ce livre, c'est de n'y avoir pas rencontré Alexandre Astruc.

Sur son enfance qu'il déclare détester, comme Sartre a détesté la sienne (il l'a avoué dans *Les mots*), il n'en dira pas plus. Sa vie a commencé à vingt ans. Sartre, alors, justement, était son dieu, «un cyclope chaleureux et sympathique, le chantre de l'imaginaire». Mais Astruc s'est éloigné de lui après la Libération, quand il a revêtu, dans la république des lettres, la pourpre césarienne, et il ne se pardonnera jamais d'avoir vendu avec lui sur les boulevards *La Cause du peuple*. Alexandre Astruc a vécu le Saint-Germain-des-Prés de la légende, au temps de Juliette Gréco, mais il n'acceptait pas la dictature intellectuelle des communistes, il était, confesse-t-il, d'un anticommunisme primaire, il dénonçait la démocratie, le siècle des lumières n'était pour lui que «le siècle de la nuit», d'où sont sorties toutes les terreurs. Il claquait la porte du C.N.E. (Comité National des Écrivains) qui avait interdit Morand, Jouhandeau, Chardonne, Drieu, ... C'est alors que Pierre Boutang lui déclara : «Ni bleu, ni rouge, tu n'es qu'un blanc». On ne peut résister aux impérieux desseins de Pierre Boutang. Dis-moi qui tu hantes... Les amis d'Alexandre Astruc étaient Jacques Laurent, Michel Déon, Roger Nimier, Antoine Blondin, François

Sentein, Roland Laudenbach. Il n'avait pas lu une ligne de Maurras. A travers eux, il l'admira de confiance. Tous les grands écrivains sont de droite, s'écrie-t-il. Mais c'est le cinéma qui attirait Alexandre Astruc. *La splendeur des Amberson* et *Les Dames du bois de Boulogne* lui montraient sa voie.

«Je ne sais si je suis un metteur en scène qui aurait écrit des livres ou un écrivain qui aurait réalisé des films». Il ajoute qu'il n'a jamais fait de différence «entre le fait d'écrire et le fait de filmer». Il a inventé aussi bien la *caméra-stylo*. Il a porté à l'écran Barbey, Balzac, Flaubert et, comme il avait aussi la passion des mathématiques, un Evariste Galois. Du cinématographe il alla par une pente naturelle à la télévision. Mais, «catastrophe !», c'est lui qui le dit, Mitterrand survint. Une déferlante épuratrice dont il fut l'une des premières victimes s'abattit sur la radio et la télé. «J'eus la force d'âme, écrit-il, de retourner, ce qui m'a sauvé, et sous l'inspiration du Saint Esprit, à cette langue française qu'au-delà même de l'image j'ai toujours considéré comme ma vraie patrie, c'est-à-dire à l'écrit». Alexandre Astruc, qui n'avait écrit qu'un roman en 1945, y revenait, du *Ciel de Cendres* au *Permissionnaire* et à *L'autre versant de la colline*. Qu'est-ce que ce livre de souvenirs, dont le genre rappelle celui des *Portraits-surprise* de Cocteau, sinon un roman, écrit, dit-il, au gré de l'imagination ? Il a toujours eu «le goût inné de la grandeur et de la beauté». Les dernières pages de ce «roman» sont emportées dans un souffle puissant, un mistral vivifiant descendu des cimes, où la France, «œuvre de nos poètes et de nos rois», soulève la dalle du tombeau sous laquelle on veut la coucher, reprend ses couleurs, remonte au pas hardi d'une écriture de fort tempérament vers les hautes sources où Alexandre Astruc abreuve son œuvre.

\*  
\*\*

«Que faire en France, sinon de la littérature ?» s'est écrié Victor Segalen quand, ayant soutenu sa thèse de médecine sur un sujet littéraire, *Les cliniciens ès-lettres*, lié avec Huysmans et Rémy de Gourmont qui lui ouvrait le *Mercur de France*, il partit en 1907 pour les antipodes, d'abord l'Océanie, puis la Chine. Mais qu'allait-il faire là-bas, sinon encore de la littérature ? Lorsqu'il mourut en 1919, à quarante-et-un ans, il avait publié trois livres, *Les Immémoriaux* sur Tahiti, *Stèles* et *Peintures* sur la Chine. Un roman, *René Leys*, parut en 1922, *Equipée* en 1929. D'importants inédits apparaîtront peu à peu. Il a fallu cependant vingt-cinq ans pour que Segalen soit complètement reconnu et mis à sa vraie place, non entre Loti et Farrère, mais aux côtés de Claudel, de Rimbaud, de Saint-John Perse. M. Henry Bouillier, le meilleur connaisseur de son œuvre, lui a consacré sa thèse de Sorbonne en 1961. Il en a tiré un ouvrage réédité en 1986, et encore cette année (4). Voici qu'il rassemble pour la première fois dans la collection Bouquins (5) un ensemble des textes connus de Segalen. Il écrit dans une très remarquable préface où il a condensé toute sa science d'une œuvre immense : «Ceux qui connaissent Victor Segalen (ethnologues, archéologues, musicologues, sinologues, historiens

d'art) n'en connaissent généralement que des fragments, celui qui correspond à leur spécialité». M. Henry Bouillier qui nous donne tout à en connaître peut écrire que «l'œuvre de Segalen est la première œuvre œcuménique du XX<sup>e</sup> siècle, la première à rassembler des traits empruntés à diverses civilisations et cultures éloignées dans le temps et l'espace».

Après être revenu de Tahiti, Victor Segalen s'est lancé en 1909 avec son ami, le romancier Gilbert de Voisins, dans un grand périple de plusieurs mois autour de la Chine. Nous pouvons l'y suivre dans ses notes réunies sous le titre *Briques et tuiles* ainsi que dans les *Lettres à sa femme* (6). C'est un voyage dans l'espace, mais aussi dans le temps. «Il est drôle de vivre en Chine, on y coudoie des milliers d'années défuntées», dit Segalen. Il découvre la Chine, va y marquer son territoire, se l'approprier. «J'ai la bonne fortune, écrit-il à sa femme, que la Chine, milieu immense, soit intacte dans les lettres françaises. Loti l'a si peu touchée dans *Les derniers jours de Pékin*». Claudel qu'il rencontre à Pékin, au consulat, dont il admire l'œuvre, mais qu'il n'aime pas, «mauvaise impression d'homme, main molle, doit être faux», avec qui il a, dans les *Illuminations* de Rimbaud, une source commune, peut-il le concurrencer ? Mais la préoccupation de Claudel, c'est la vie littéraire parisienne. Segalen se distingue de Loti qui promène ses tourments et son angoisse de la mort dans des décors fragiles. Il cherche, lui, dans le voyage, le bonheur. Le Réel n'est solide que s'il l'a rêvé. Qu'est-ce que le Réel ? Le complément antagoniste et nécessaire de l'imaginaire. Il livre sa conception de l'exotisme dans une formule particulièrement concise : «L'exotisme est tout ce qui est Autre. Jouir de lui, c'est apprendre à déguster le Divers». Mais le Divers, le Différent que l'on va chercher là-bas, ne peut-on le trouver ici ? Voyager autour de sa chambre peut être aussi enrichissant et exaltant que voyager autour du monde. Il y a des gens qui ne voyagent bien qu'en lisant des cartes.

Le roman *René Leys* est illustré d'une carte de Pékin et de sa triple ville : ville chinoise, ville tartare, ville interdite. *René Leys* est l'histoire d'une tentative de pénétration de la ville interdite. Il y a une comparaison à faire entre *René Leys* et le roman de Michel Butor, *L'emploi du temps*, où la ville de Bleston est aussi un espace interdit, la capitale nocturne et secrète sur laquelle règne Caïn. Le jeune René Leys sert de guide au narrateur-auteur du roman qui veut écrire l'histoire de la vie et de la mort du dernier empereur. René Leys a dix-huit ans, il est le fils d'un épicier belge, il est chef de la police secrète, il est l'amant de l'impératrice, il a toutes ses entrées dans «la chambre violâtre», le tabernacle où se cache le secret cherché par Segalen. René Leys est un mythomane. Mais son rêve ne procède-t-il pas de celui du narrateur. Il le lui a inspiré quand il lui a demandé si une femme mandchoue pouvait coucher avec un Européen. La Chine de Segalen n'est réelle qu'à l'état de mythe. C'est, selon le mot de Jouve cité par M. Bouillier, sa «Chine intérieure».

La cité interdite figurée au centre de la carte de Pékin à la première page de *René Leys* est le lieu inaccessible vers lequel tend sans l'atteindre le destin poétique de Victor Segalen. La Chine, dit M. Bouillier, n'a été qu'un «détour»

sur ce cheminement mystérieux d'un homme vers son propre centre, détour sinon «fatal», mais lui offrant, dans un empire où tous les secrets essentiels étaient préservés, le moyen de s'exprimer en restant muet (par pudeur ? par impossibilité radicale ?) sur l'indicible. M. Henry Bouillier peut écrire que «l'œuvre chinoise de Segalen est une immense allégorie de son œuvre de poète» et que «ce voyage aussi loin n'a été qu'un voyage au fond de soi». Le suivant fidèlement dans ce parcours intime, avec un sentiment d'amitié attentive, il en marque les jalons. C'est un guide sûr.

\*  
\*\*

*Un enfant sage* (7), *L'Absence* (8), *Encore un peu de temps* (9) forment, nous dit M. Jean-Denis Bredin, un essai de trilogie romanesque, «ce sont les trois âges d'une même personne, un enfant vieux, un homme peu doué pour la vie, un vieillard demeuré un enfant». Il n'y a aucune continuité d'action de l'un à l'autre de ces romans, mais entre eux une unité morale. L'histoire de ce personnage se déroule, à travers ses avatars, dans la même lumière grise, sur le fond d'un long malheur familial : la mésentente des parents, le divorce, l'enfant qui se sent de trop et qui s' imagine que, sans lui, ses parents auraient pu être heureux. Mais le bonheur est-il compatible avec la vie ? Cette question est inscrite dans le filigrane de cette trilogie. *L'Absence* a été le roman d'amour d'une mère et d'un fils, un voyage de noces à Venise, mais il s'est terminé sur un lit de funérailles où le fils étreignait le cadavre de sa mère. «Ils n'avaient jamais rencontré la vie, écrivait M. Bredin, la mort leur convenait, elle les berçait». *Un enfant sage*, c'est la marche à la mort, patiente et obstinée, d'un enfant qui a accepté son sort et qui se demande pourquoi il a été obligé de naître. *Encore un peu de temps*, c'est cet enfant orphelin, fruit gâté de la désunion familiale, il a pu survivre, et il est professeur des institutions politiques à la faculté de droit, et il a commencé sa carrière par un premier cours raté. Comment ne pas rater son dernier cours ? C'est le sujet de *Encore un peu de temps*.

Le professeur Helian a traversé la vie dans le silence et la solitude, discrètement, en homme trop bien élevé, prenant garde à ne bousculer personne, multipliant autour de lui les salutations et les excuses, essayant égoïstement de se faire aussi le moins de mal possible. C'est une existence en retrait, comparable à celle du Salavin de Georges Duhamel, mais il n'a pas tenté, comme lui, de remonter sa pente, ou celle du Doucin de M. Jean Dutourd dont la vie s'inscrivait dans ses insomnies. Que faire quand on ne dort pas, sinon rêver ? Le professeur Helian rêve sa vie, il rêve son dernier cours. Il pense que «ce qu'il y a de plus beau dans la vie d'un homme, c'est ce qu'il a raté». Pour le professeur de l'histoire des institutions politiques, la démocratie, pourquoi pas ? Elle a mal vieilli comme lui, il se roule complaisamment, sous le regard de M. Bredin, dans son linceul. Le professeur Helian prononce son dernier cours dans un amphithéâtre complètement vide. Est-il l'Orateur qu'attendaient Les Vieux dans *Les Chaises* de Ionesco ? Il a rêvé ce dernier cours comme une «farce». C'est la revanche qu'il veut prendre sur la vie. Mais c'est une farce tragique. A la fin de son dernier cours, il éteint toutes les lumières, et «il écoute le silence de son

tombeau». C'est la fin du *Nouveau locataire* (encore Ionesco !).

Le personnage de M. Bredin a suivi sa pente, il s'y est laissé glisser, il s'est effacé, il disparaîtra sans laisser de traces. Qu'a été sa vie ? Presque rien. C'est le dernier mot de ce récit. M. Jean d'Ormesson, dans un récent roman, a abouti à la même conclusion, mais dans une grande orchestration métaphysique. M. Jean-Denis Bredin chuchote ce «presque rien». Dans un récit ponctué, haché de ces virgules dont il nous dit que son personnage «raffole», un récit aux phrases courtes, un peu haletantes, il retient sa respiration, il économise son souffle, il fait le moins de bruit possible. Il marche au pas lent et léger de la mort. *Encore un peu de temps* est, pour cette marche, une parfaite musique d'accompagnement.

\*  
\*\*

«Où est la vie ?» C'est la question posée dans le *Journal* comme dans toute l'œuvre de M. Roger Vrigny. *Instants dérobés* est le titre de ce journal (10). Mais la vie n'est jamais là où l'on croit la vivre. Il y a la vie réelle et, se déroulant à côté d'elle, une vie vraie, qui n'est pas, à proprement parler, une vie rêvée, mais une vie idéale, celle qui apparaît dans des instants de grâce, comme à travers une buée qui, soudain, se dissipe, découvre, dans une trouée de clarté, un paysage et des visages tout neufs, *surprenants*. «Il n'y a que les surprises qui m'intéressent» a écrit M. Roger Vrigny dans un livre déjà ancien de souvenirs, *Sentiments distingués* (11). *Instants dérobés*, fait de morceaux de temps brisés, épars, rassemblés dans un autre ordre que celui, linéaire, du monde où nous sommes, est un recueil de ces surprises.

M. Roger Vrigny, se promenant dans une rue, nous dit qu'il regarde les passants et le décor, et il pense à une manière de décrire les choses et les gens comme s'il les voyait pour la première fois. Il se penche à une fenêtre, et il découvre un paysage de commencement du monde, vierge, innocent, ou bien il entend des voix qui lui parviennent d'un ailleurs inconnu, mais très proche, communiquant avec lui par une passerelle légère. «Quel est cet autre monde, demande M. Roger Vrigny, ce n'est pas le monde des morts, ni de l'au-delà, c'est une existence parallèle à la nôtre, invisible à nos yeux, qui reproduit les gestes, les sentiments de la vie courante affranchis des obstacles du temps et de l'espace». C'est le monde réel, mais d'où se dégagent dans un autre air, une autre lumière, des «détails» dont l'ensemble compose la vie vraie, une essence de vie.

M. Vrigny en éprouve une sensation de bonheur inexprimable, qui ne dure qu'un instant - c'est l'instant dérobé - mais, dans cet instant, a-t-il écrit dans *Les Cœurs sensibles*, «je comprends ce qui nous entoure, les gens que je vois, le temps qu'il fait, les jours passés, les jours qui vont venir». M. Vrigny a un don de double vue, et c'est ce don qui l'a fait romancier, qui lui a permis d'exprimer dans son œuvre l'inexprimable, d'y dire le non-dit du banal et du quotidien, en les transposant de la vie de nature dans la vie de grâce.

Ce n'est pas toujours dans une vie de grâce que nous fait passer M. Roger Vrigny à la faveur de ce dédoublement. Il y a dans son œuvre une hantise de l'accident et, dans ce journal, il nous en raconte deux. Dans *Accident de parcours*, nouvelle publiée en 1985 et rééditée aujourd'hui (12), il s'en produit un bien étrange. M. Vrigny nous entraîne dans un voyage en automobile entre Paris et Pontoise à la fin d'une semaine, où il faut traverser un Paris embouteillé et des banlieues aux itinéraires bouleversés. Ce voyage est une aventure qui finit par prendre le caractère du mythe. Le voyageur s'égare, se trompe de route, se demande s'il arrivera jamais, il perd la notion du temps et de l'espace, il «divague». Il imagine un autre voyage sur la même route dans un autre temps. Le monde réel est brouillé, un monde imaginaire (ou restitué) se superpose et se substitue à celui-ci. «Quand l'imagination, écrit M. Vrigny, produit des effets identiques à ceux de la réalité, où est la différence ?» La même superposition et la même substitution de deux itinéraires s'étaient déjà opérées à l'occasion d'une promenade en automobile le long de la Seine dans *Sentiments distingués* selon le même processus de narration. Soudain, l'accident... La voiture s'écrase dans ce monde brouillé sur un barrage de gendarmes, mais de gendarmes allemands, oui, allemands, quarante ans après la fin de la guerre. Le passage d'un monde à un autre ne s'est pas effectué, ici, dans un moment de grâce. Le rêve peut être cauchemar, la vie réelle refluer, d'un passé où elle n'a pu être exorcisée, dans la vie idéale. C'est, dans l'œuvre de M. Roger Vrigny, un «accident de parcours». Mais digne de figurer, par la manière dont nous y avons été conduits, dans une anthologie de la nouvelle. C'est un «morceau» parfait.

\*  
\*\*

M. Daniel Boulanger dessine dans son œuvre romanesque une carte de géographie sur laquelle il nous promène à travers des villes imaginaires ou réelles, Arles, Ursach,... Le plus souvent, il conduit nos promenades dans les paysages à la Simenon des villes du Nord. Ici dans *Le Miroitier* (13), M. Daniel Boulanger nous a emmenés à Aussoy-sur-Orbe. Le chevalier d'Aiguzy qui semble sortir, ne serait-ce que par son nom, d'un roman ou d'un conte de Barbey d'Aurévilly, et qui prétend ne pouvoir bien dormir que dans les trains, se réveille un matin dans cette ville, après s'être trompé de gare. Il y entre dans «un décor abandonné», mais ce décor va soudain se peupler de tout un petit monde bien vivant et bien disant. Installé avec un ami au coin d'une cheminée dont il entretient le feu d'un tisonnier distrait, comme cela se faisait dans les bonnes nouvelles du XIX<sup>e</sup> siècle, le Chevalier raconte l'histoire de cette bourgade née par enchantement de la lecture erronée de l'indicateur des chemins de fer. Un miroitier du nom de Lucien Médard, descendant de Robespierre, règne sur Aussoy. Il voit dans les glaces qu'il leur vend, les vraies vies de ses clients. Aussi, pour préserver la paix publique, ne vend-il ces dangereux miroirs qu'à qui lui plaît. Ce roman se déroule sous le régime du bon plaisir. Le commun des mortels ayant, d'après M. Boulanger, un penchant pour le bonheur y devrait trouver son compte. L'artère principale d'Aussoy-sur-Orbe est appelée la rue de l'Entente, elle conduit par un itinéraire pré-

cis et détaillé au Petit Firmament, la maison accueillante de l'endroit. L'œuvre de M. Boulanger est la plus fournie peut-être de notre littérature en bordels pour toutes bourses. En faire le recensement serait un intéressant sujet de thèse. Chacun des habitants d'Aussoy-sur-Orbe vit, dit M. Boulanger, «au-dessus de soi», mais ne faudrait-il pas dire plutôt «à côté de soi»? On ne saisit d'eux, en effet, que des reflets obliques et fuyants dans un jeu sournois de miroitements. M. Boulanger en observe les caprices avec curiosité. Au lieu de proposer à ses clients un avenir bien droit et sans histoires, risquant de les ennuyer, à défaut de les inquiéter, le miroitier préfère les entraîner tout autour de leur ligne de vie, dans des caracoles brillantes où opère, au sens étymologique des termes, l'art de séduire et de divertir de M. Boulanger. On est sous le *charme*, jusqu'au moment où le conteur sort de son histoire comme s'il s'éveillait d'un songe, n'ayant exprimé, dans l'éphémère, que la fragilité et la précarité de tout. M. Daniel Boulanger a écrit, dans *Le Miroitier*, une chronique de petite ville à la Jouhandeau, réaliste qu'en apparence, avec, semble-t-il, des recettes magiques. En fait, il y a dans ce roman, comme dans toute l'œuvre de son auteur, une consubstantialité de la réalité et de la magie.

\*  
\*\*

Le premier roman du Suisse Jacques Chessex a été *La Confession du pasteur Burg*. Son dernier roman, *La mort d'un juste* (14), est une autre confession. «J'aime Dieu, dit Aimé Boucher, professeur de théologie, j'aime Dieu, absent ou présent, et le discours de Dieu, et j'aime le même commerce avec l'élément féminin». Il ajoute : «Dans cet état, ô mon âme, que de soins à donner à l'apparence». Faim de Dieu, faim des corps, c'est, chez lui, la même faim. Comment concilier ces deux besoins? En s'attablant au banquet divin pour y «manger» des corps de femme. Aberration aussi bien mystique que sexuelle, cette manducation... Où a conduit le calvinisme exigeant du pasteur Burg qui mettait le Bien au-dessus de Dieu? Où Aimé Boucher met-il Dieu? Où le cherche-t-il? Dans quelle impure origine du monde? Il a chanté ces étranges cérémonies dans un poème clandestin, *La Sainte Cène*, où ce qu'il nomme sa double vie d'homme de Dieu et de mangeur de chair fraîche est exposée dans un infâme rituel de parodie religieuse. M. Chessex place les agapes de son Aimé Boucher sous l'invocation de Benjamin Constant avec qui il éprouve le même «besoin intellectuel et gourmand de séduire les femmes et d'en être séduit». C'est le Huysmans de *Là-bas* qui aurait été intéressé par ce genre de gourmandise, mais il n'avait pas bon estomac. Le mélange de comédie érotique et de liturgie blasphématoire que l'on avait déjà décelé dans l'avant-dernier roman de M. Chessex, *La Trinité*, aboutit ici à un drame : la mort de l'une des femmes dont Aimé Boucher fait ses délices.

Poursuivi par ses Erynies, il se retirera dans une maison de santé au-dessus du Lac Léman dans un paysage rousseaueste, non loin de la clinique où nous a déjà conduits M. Chessex dans *La Trinité*, et qui figure curieusement en pays protestant une sorte de purgatoire. C'est «le royaume des morts». Il y a dans *La Mort d'un juste* la souffrance d'être

né. La meilleure cure du mal héréditaire de vivre, c'est d'apprendre à mourir. Où et comment trouver le repos? Comment traverser les apparences auxquelles, comme a dit M. Chessex, on a dû donner dans ce livre tant de soins? Comment passer du «paraître» à l'«être»? *La Mort d'un juste* baigne dans un bon air d'Helvétie léger et froid. Aimé Boucher s'y dégraissera, s'y décantera, s'y débarrassera peu à peu de soi-même (ou de ses scories?). Y a-t-on en vue, dans une perspective surnaturelle, le salut par la purification? Ou une réforme humaine? M. Chessex propose-t-il à Aimé Boucher une ascèse ou une hygiène? Ce roman protestant, mais suisse, est un roman hygiénique. Sous les épaisses couches de mal dont il est recouvert, qu'y découvre-t-on quand on gratte un peu? Une blancheur. Elle donne à ce livre son absence de couleur, et qui n'a de la pureté que l'apparence.

Philippe SÉNART

(1) Préface de Michel Mourlet. Ed. Valmonde-Tredaniel, 65, rue Claude Bernard, Paris Ve.

(2) Flammarion.

(3) De Bartillat (avec la collaboration de Philippe d'Hugues).

(4) Mercure de France.

(5) Robert Laffont. Coll. Bouquins.

(6) Plon.

(7)(8)(9)(10)(13) Gallimard.

(11)(12)(14) Grasset.

#### NOTES BREVES :

*Madame de Sévigné*, par Anne Bernet (Perrin)

M<sup>me</sup> Anne Bernet a écrit dans ce livre le roman d'amour de M<sup>me</sup> de Sévigné et de sa fille, M<sup>me</sup> de Grignan. Mais nous savons déjà tout sur M<sup>me</sup> de Sévigné. M<sup>me</sup> Anne Bernet nous dit qu'elle a écrit la vie d'une femme qui a voulu être libre. Quelle est cette femme? La mère ou la fille? M<sup>me</sup> Anne Bernet nous raconte la vie de la Comtesse de Grignan qu'embrasse et étouffe M<sup>me</sup> de Sévigné. C'est, sous la vie de la mère, celle de la fille qui apparaît ici dans son aspiration à la liberté. Pour la première fois, peut-être, M<sup>me</sup> de Grignan, plus belle que M<sup>me</sup> de Sévigné, de plus fort tempérament qu'elle, est présentée dans sa propre lumière.

*Cambacérés*, par Pierre-François Pinaud (Perrin)

«Laisse faire, ne sors pas de ta tranquillité et tu t'en trouveras bien». C'est le conseil de Robespierre à son collègue de la Convention Cambacérés. Ce magistrat de l'Ancien régime traverse la Révolution, le Consulat, l'Empire d'un pas processionnel, couvert d'ordres et de diamants, avec, dit Stendhal, «une pesanteur protégée et saluante». «Le plus peureux des poltrons» dit Thibaudeau. A-t-il voté ou non la mort de Louis XVI? On ne le saura jamais. Ses obsèques sont célébrées sous la Restauration à Saint-Thomas d'Aquin par M<sup>sr</sup> de Quelen, archevêque de Paris, dans le faste. Au même moment, les régicides se réunissent à Bruxelles pour faire dire une messe à sa mémoire. Cambacérés est mort dans la même ambiguïté où il a vécu.

*Villars*, par Jean-François Ziegler (Perrin)

Brillante biographie au pas de charge d'un maréchal de France que M. Ziegler prétend «oublié». En 1712, à Denain, il a «sauvé l'Etat». La page de Voltaire est, elle, inoubliable. Nous la lisant dans la classe de seconde A du lycée Saint-Charles à Marseille, Pierre Guiral s'adressait à nous : «Messieurs, levez-vous et saluez». En ce temps-là, il y avait encore des maîtres qui apprenaient la grandeur aux jeunes Français. Grand dénigreur de Villars et maître en désinformation, Saint-Simon écrit qu'il fut «fort étourdi d'une action faite malgré lui». Villars aurait pu dire : «On ne sait qui a gagné la bataille de Denain, mais on sait qui l'aurait perdue».

# DISQUES par Marc DARMON

**Franz SCHUBERT : Les neuf dernières Sonates (n° 13 à 21), Sonate n° 4, Fantaisie Wanderer, Moments Musicaux**

Alfred Brendel, piano

Un coffret de 5 Compact Discs Philips 446-923-2

Les sonates pour piano de Franz Schubert sont moins connues qu'elles ne le méritent, même si les trois dernières (D. 958, D. 959, D. 960) ont gagné depuis vingt ans une réputation digne du sommet pianistique qu'elles sont réellement. Sans être un pionnier du piano schubertien, comme Arthur Schnabel avant-guerre, le grand pianiste autrichien Alfred Brendel a enregistré dès les années 70 une anthologie qui fit date.

Ce sont ces enregistrements qui reparaissent aujourd'hui, hormis les deux cahiers des Impromptus réédités séparément (Philips aussi), dans le cadre d'une édition que Philips publie pour les soixante-cinq ans du pianiste, composée de cinq coffrets de cinq disques chacun (Schubert, Beethoven, Liszt, Mozart/Haydn, Brahms/Schumann).

De même que les nouveaux enregistrements numériques que Brendel a réalisés depuis (Philips toujours, Brendel n'a fait que très peu d'infidélités à ce label depuis vingt-cinq ans), ces versions des années 70 sont parmi les meilleures versions modernes de ces œuvres. Contrairement à deux autres interprètes de Schubert considérés comme références, Maurizio Pollini et Wilhelm Kempff (chez Deutsche Grammophon tous les deux), qui, par sobriété et respect du texte, donnent l'image d'un Schubert fluide et mélodieux, Alfred Brendel s'approprie le texte musical et, par engagement et subjectivité, nous présente donc ici une facette trop souvent édulcorée du romantisme de Schubert. Dans cette édition économique, d'une grande qualité de présentation, ce coffret est une exceptionnelle occasion pour approfondir Schubert.

**Wolfgang Amadeus MOZART : Così fan tutte**

Anne-Sofie von Otter, Renée Fleming, Olaf Bär, Michele Pertusi

Orchestre de Chambre d'Europe, Direction : Sir Georg Solti

Un coffret de 3 Compact Discs Decca 444-174

Sir Georg Solti est un des plus grands chefs du siècle. Grand spécialiste de l'art lyrique, il a enregistré les grands opéras de Wagner, Strauss, Verdi et Mozart. Le plus souvent, il s'agit de versions de premier plan grâce à la direction, la distribution et la prise de son.

On conseille notamment très fortement les enregistrements, tous chez Decca, et principalement avec l'Orchestre Philharmonique de Vienne, de *La Tétralogie* et *Tannhäuser* de Wagner, *La Femme sans ombre* et *Elektra* de Strauss, *Aida*, *Don Carlos* et *Le Bal Masqué de Verdi*, *La Flûte Enchantée*, *Les Noces de Figaro* et *L'enlèvement au sérail* de Mozart.

Parmi les opéras de Mozart, les enregistrements réalisés à Vienne, cités plus haut, ont été plus réussis que ceux faits à Londres, *Don Giovanni* et *Così fan tutte*. Il est donc très heureux que Sir Georg ait décidé de réenregistrer «*Così*», un des plus beaux opéras de Mozart, même s'il n'a pas la célébrité de «*La Flûte*» ou *Don Giovanni*. D'autant que ce nouvel enregistrement est une parfaite réussite, qui se hisse au rang de référence moderne.

L'enregistrement est réalisé en public, pratique assez récente

chez ce spécialiste des studios qu'est Solti. La qualité de la prise de son est pourtant aussi impressionnante que les enregistrements réalisés en studio qui ont fait la réputation du son Decca. Cette prise de son nous permet de saisir toutes les subtilités de l'orchestre, rendues comme jamais, tout en rapprochant dans votre salon la subtilité des voix de la distribution.

Au sein d'une équipe vocale homogène, on distingue principalement les interprètes féminines et notamment la Dorabella de la grande mezzo suédoise Anne-Sofie von Otter.

Il paraît beaucoup de bons disques, qui présentent des interprétations émouvantes et mémorables, des œuvres rares ou des compositeurs méconnus. Mais il est rare de voir paraître aujourd'hui, alors que plus de trois cents disques paraissent chaque mois, un enregistrement qui présente une œuvre de l'île déserte dans une version de référence. Ne manquez pas celui-ci.

**Ludwig van BEETHOVEN : Les Trios pour piano, violon et violoncelle**

Isaac Stern, violon ; Eugene Istomin, piano ; Leonard Rose, violoncelle

Deux coffrets de 2 CD Sony SM2K64510 et SM2K64513

La carrière du grand violoniste Isaac Stern aura été unique, partagée avec une égale réussite entre le jeu de soliste et la musique de chambre, notamment avec le fameux trio «Stern-Rose-Istomin». Sa discographie (chez Sony) reflète cette particularité, et est aussi riche de réussites en soliste (concertos de Beethoven, Brahms, Prokofiev,...) qu'en musique de chambre (les trios de Brahms, Schubert, Mendelssohn, Beethoven).

Justement, Sony vient de rééditer, dans le cadre d'une riche collection en hommage à Isaac Stern, «*Isaac Stern, a life in music*», les enregistrements des trios avec piano. L'édition consacrée à Beethoven est très complète et contient les classiques trios op. 1, 70 et 97, dont les célèbres trios «des esprits» et «de l'Archiduc», ainsi que deux cycles de variations, la transcription du trio avec clarinette op. 11 et le trio de jeunesse (1791). Il s'agit d'enregistrements qui partagent le premier rang de la discographie avec la version du Beaux-Arts Trio (Philips) depuis vingt-cinq ans.

**Franz LISZT : Consolations, Fantaisie et Fugue sur BACH, 2<sup>e</sup> Ballade, Valse oubliée, Légendes**

Lilya Zilberstein, piano

Un Disque Compact Deutsche Grammophon DG 447-755-2

Ce disque de la jeune Lilya Zilberstein est consacré à des œuvres pour piano de Liszt moins jouées que la célèbre *Sonate*, les *Études d'exécution transcendantes* ou les trois livres des *Années de pèlerinages*. Lilya Zilberstein rend parfaitement les caractères profondément romantique des six *Consolations*, descriptif des *Deux légendes de St François d'Assise* et de *St François de Paule*, grandiose de la *Fantaisie* sur le nom de Bach, chopinien de la *2<sup>e</sup> Ballade*.

Ce récital Liszt constitue un très bon disque d'approfondissement de l'univers pianistique de Liszt. Les œuvres, souvent enregistrées en complément de programme dans des disques contenant des morceaux plus prioritaires, comme ceux cités plus haut, méritaient d'être réunies dans ce programme homogène et passionnant.

# notes de Lecture

## • Un corsaire de l'Église. Du Patronat Chrétien au Secours Catholique, d'André Aumonier

Sous ce titre surprenant - surtout quand on connaît l'homme qui n'a guère les allures et manières d'un flibustier ! - André Aumonier retrace son parcours, en quelque 325 pages, sous la forme d'entretiens avec Jean-Nicolas Moreau, directeur de la communication de la CFTC, de Bernard Vivier, directeur de l'Institut Supérieur du travail, et de Jacqueline Dornic, assistante du Président national du Secours Catholique.

Pourquoi signaler ce livre ? Parce que de nombreuses lectrices et lecteurs de France-Forum connaissent André Aumonier. Surtout, parce que André Aumonier est une personnalité notable du monde catholique français et européen, à deux titres au moins.

Personnalité notable, André Aumonier l'est de par la multiplicité des responsabilités qu'il a exercées. Evoquons-les. Or, donc, l'entrée dans la «carrière» de ce «corsaire» d'un genre très spécial se fait à Paris dans les années 1937-1938. Étudiant en Droit et à Sciences Po, le voici qui décroche sa première présidence, celle de la conférence Olivaint, venue de ce qu'un Père Jésuite lui avait déconseillé de militer dans l'Action Catholique (p. 25). Gageons qu'il l'avait pressenti trop «corsaire», trop récalcitrant à la fêrule cléricale pour ce type d'organisation.

Le fait n'est pas banal. D'autant qu'à l'évidence, cette non appartenance à un «mouvement spécialisé» va donner à André Aumonier une singularité qu'il ne manque pas encore de ressentir tout en en étant fier. Intéressant ce trait du point de vue d'une «ethnologie» des «tribus» cathos !

Puis c'est la mobilisation, les années 40-44, avec un passage aux Compagnons de France, dont André Aumonier parle avec sérénité et justesse. Ensuite, aussitôt après la Libération, c'est le Secrétariat général du Centre Catholique des Intellectuels Français (CCIF). En 1949, un passage en entreprise aux Brasseries de la Meuse. En 1952, l'entrée au Centre Français du Patronat Chrétien (CFPC), comme délégué général. En 1959, la nomination au Conseil Economique et Social. En 1975, l'accession à la présidence du CFPC et

à la Vice-présidence de la Fondation Européenne pour l'Economie.

Nouvelle étape de ce trajet, riche en «présidences» - à telle enseigne que l'on s'y perd ! -, celle du Secours Catholique (dont il fut, d'ailleurs, en 1946, membre fondateur) qui lui échoit en 1983... jusqu'en 1992. Et, parmi tant d'autres responsabilités, rappelons qu'il anime depuis plusieurs années les débats de l'Académie d'éducation et d'études sociales, etc.

Personnalité notable, André Aumonier l'est, en second lieu, par l'idée qu'il a fortement ancrée en lui et qui, dans les années 1950 et suivantes, était loin de relever des idées dominantes dans le catholicisme français. Sous le «corsaire» se cache un croisé. Au moins une sorte de croisé. Un croisé diplomate. Car André Aumonier croit à «un ordre social chrétien». Il n'a pas fait son deuil de la chrétienté. En tout cas, il est convaincu qu'il faut des «institutions chrétiennes» à l'Église : «Je redoute un christianisme aux chrétiens invisibles... Les associations, institutions chrétiennes jouent ce rôle de pôle visible dans une société en quête de sens» (p. 292).

Ainsi, André Aumonier fut un champion du «C» (= chrétien) dans toutes les institutions qu'il a animées ou présidées. D'où ses complicités avec Jacques Tessier, notamment. Et, «l'évangélisation» pour lui commence par l'action sur les institutions. Bref, il est dans la mouvance Daniélou - plus que de Maritain -. Tel est le message essentiel de ce livre. Son intérêt est de souligner que cette position n'a jamais été abandonnée et est encore tenue vigoureusement. Il est, aussi, d'amener à se demander si, précisément, le clivage sur le maintien ou l'abandon d'institutions chrétiennes n'est pas le clivage le plus radical dans le catholicisme français.

Il va de soi que cette «défense» des institutions n'alla pas sans conflits. On les devine, à certains détours ou à certaines retombées de phrases, à certains silences. Que de conflits, que de dissensions, que d'antagonismes, sous le manteau de

«l'unité» ecclésiale !

Les études et livres sur ce «continent» caché du monde catholique sont trop rares pour que l'on néglige ce témoignage. Cela étant, on doit, en toute franchise, convenir que la lecture de ce livre n'est pas très prenante. On ne peut que regretter que le «corsaire» ait trop fait la part large au discours de ton présidentiel, que les interviewers aient manqué d'agressivité, n'aient pas obligé le «corsaire» à parler, sinon sauvagement, du moins crûment, au moins de-ci, de-là.

Du coup, deux éléments, au moins, manquent pour donner vie à cet exposé à accents académiques.

D'abord des portraits. Au fil de ces 300 pages grand format, on voit passer des papes, des politiques - le Maréchal Pétain, Laval, de Gaulle, Michel Debré, Raymond Barre,... - de grandes figures du catholicisme - Zamanski, Gaston Tessier -, de grands et moyens patrons... Or, on éprouve l'impression qu'on les croise comme dans un cocktail sans jamais - à quelques rares exceptions près - les rencontrer. Et comment ne pas regretter que le Président du Secours Catholique ne nous en ait davantage révélé sur les états d'âme des permanents de base de cette institution !

## • Alcibiade de Jacqueline Romilly

L'académicienne Jacqueline de Romilly, helléniste distinguée, a consacré son dernier essai à l'un des personnages les plus brillants, mais aussi les plus controversés de la Grèce antique : Alcibiade. Cela se devine dès les premières pages du livre, l'homme l'a fasciné. Gageons qu'elle a concrétisé là un projet qui devait lui tenir à coeur depuis longtemps déjà. Il est vrai qu'Alcibiade ne saurait laisser indifférent ; il n'a eu, du reste, que des partisans ou des détracteurs. Son existence même sent le soufre : elle est une succession de provocations, de défis qui devaient conférer une certaine aura à l'individu et lui permettre d'entrer de plain-pied dans la légende.

Son aventure personnelle est comme entrelacée aux moments cruciaux de l'histoire athénienne qu'il semblait appelé à dominer, en cette fin du V<sup>e</sup> siècle avant J.C. Dès cette époque-là, observe Jacqueline de Romilly, la vie d'Alcibiade a ouvert deux problèmes de politique qui restent encore très largement d'actualité. D'abord, elle a incarné l'impérialisme athénien dans sa forme extrême et conquérante (qui devait, in fine, se retourner contre lui). D'autre part, elle a incarné et poussé au paroxysme l'image de l'ambition personnelle prenant le pas sur les considérations d'intérêt général. Aussi l'auteur ne manque-t-il pas de souligner, dès l'introduction, ce souci qui est le sien de raccrocher la vie d'Alcibiade à notre actualité politique, de façon à bien mettre en perspective les turbulences que traverse aujourd'hui la démocratie. Du reste, il y insiste à nouveau dans sa conclusion, écrivant notamment que «les actes d'Alcibiade appellent une prise de conscience, qui vaut encore à l'heure actuelle» (p. 256).

En second lieu, il manque de l'émotion, de la chaleur humaine dans ces pages trop lissées ! Trop contenues ! En définitive, il n'y a que quinze lignes où j'ai perçu le «corsaire» à nu : celles concernant la visite à Pie XII (p. 167).

Ainsi j'en conviens, je l'avoue, je regrette qu'André Aumonier n'ait pas été plus direct à l'abordage et ne se soit pas davantage découvert. Trop prudent, dans son discours, ce «corsaire» ! L'une des preuves les plus éclatantes en est sa rencontre avec François Michelin (p. 151-2).

Ces pages qui sont parmi les mieux menées du livre sont ultra-révélatrices de la méthode de «l'homme d'action» André Aumonier et, aussi, de sa propension à ne pas trop en dire. En effet, il ne nous confie pas la réponse qu'il fit - ou aurait pu faire - à la troisième question que lui avait posée François Michelin : «Vous auriez à résumer ce qu'il y a d'essentiel à vos yeux dans la doctrine sociale de l'Eglise, qu'est-ce que vous diriez ?»

Comme quoi, les «corsaires»... c'est insaisissable !

René PUCHEU

Ed. Fayard

Pourtant, sa vie avait commencé sous les meilleurs auspices. Il est même permis d'écrire qu'elle était bénie des dieux, tant Alcibiade possédait au plus haut point toutes ces qualités qui forcent le succès. Xénophon, Platon et surtout Plutarque s'accordent à reconnaître qu'il avait la séduction du physique et de l'esprit. En outre, il était noble et fortuné et il eut, très tôt, l'amitié de Socrate. Décidément, rien ne lui manquait et tout concourait a priori à faire de sa vie une exceptionnelle réussite, une «success story», comme l'on dirait de nos jours. Hélas !, il avait aussi les défauts de ses qualités (le fameux revers de la médaille...). Les dons prodigieux qui furent les siens (dont il était pleinement conscient) finirent par le griser, l'amenant à commettre des excès. Notre académicienne le note au passage : «Il avait tout pour lui. Il avait trop. Comment n'eût-il pas pensé que sa personne passait avant le reste ?» (p. 32). D'autre part, mais ce n'est après tout que la conséquence logique de ce qui vient d'être dit, il cultiva très tôt un certain penchant pour le scandale. D'un bout à l'autre, sa vie respire un parfum de scandale : «Les invectives transmises sous le nom d'Antiphon disent en tout cas qu'il alla apprendre des femmes d'Abydos des pratiques qui convenaient à ses instincts de vice et de débauche» (p. 41). Xénophon dans «Les mémoires», lui accorde la palme pour trois défauts particulièrement odieux à la mémoire grecque. En premier lieu, il était, plus que personne, dépourvu de maîtrise de lui-même (akrastes) ; en second lieu, il était porté aux excès, aux offenses (hubristotatos) ; enfin, il avait aussi des accès de violence (biaiotatos). En outre, ses adversaires ne devaient pas oublier de sitôt son refus de respecter certaines règles de la démocratie athénienne.



Ces restrictions sérieuses étant faites sur la personnalité de l'individu (la suite des événements montra, en fin de compte, qu'elles hypothéquaient son avenir politique), il ne faudrait pas sous-estimer son immense pouvoir de séduction sur ses interlocuteurs. Celui-ci lui ouvrit grand les portes de la carrière politique, en dépit de quelques inimitiés précoces. Cet engagement politique, notre héros ne pouvait le placer que sous le signe de l'ambition, une ambition que le lecteur devine vite démesurée. L'impérialisme athénien n'était pas un vain mot, la petite île de Mélos en fit l'amère expérience en 416 avant J.C. Ce besoin de toujours s'accroître, comme pour se renforcer, fut assurément caractéristique de l'impérialisme athénien. Alcibiade en demeure la plus parfaite illustration, à l'occasion de la campagne de Sicile, dont il fut l'instigateur. Dans l'esprit d'Alcibiade, cette conquête ne constituait qu'une première étape, non des moindres certes, dans la réalisation de son dessein : une unification de la Grèce sous l'autorité d'Athènes, elle-même prélude à une unification de la Méditerranée. Au moins par l'ambition et le tempérament, notre héros annonce une autre grande figure de la civilisation hellénistique qui devait sévir au IV<sup>e</sup> siècle avant J.C. : Alexandre le Grand, devenu roi à vingt ans, en 336, et mort à 33 ans, en 323. Promu stratège d'Athènes, l'un des plus jeunes, Alcibiade prend le commandement de l'imposante flotte qui appareille à destination de la Sicile. Hélas, la campagne de Sicile ne fut pas à la hauteur de l'enthousiasme et des espérances suscités. Elle se terminera par la déconfiture et même l'humiliation d'Athènes qui allait se retrouver durablement affaiblie face à sa rivale Sparte et face aux Perses. Du coup, elle fut à l'origine du premier exil d'Alcibiade et de sa condamnation à mort par les Athéniens.

Notre héros, nullement abattu par la déroute et tant d'infortune, sut merveilleusement exploiter l'adversité pour rebondir politiquement. L'auteur nous le montre, allant sans états d'âme proposer ses services à Sparte, l'ennemi juré d'Athènes. Là-bas, il se livre alors à une authentique apologie de la trahison, justifiant la sienne avec lucidité, audace et autorité... bref, avec son talent habituel ! A l'égard de la Démocratie, il prononce des paroles assassines : «La Démocratie, nous savions, nous les gens sensés, ce qu'elle vaut - et, tout aussi bien qu'une autre, d'autant même qu'elle (m'a fait le plus grand mal), je pourrais l'accabler. Mais d'une folie universellement reconnue pour telle, comment rien dire de nouveau ?» (p. 131). Il est des mots qui sont pires que des couperets, la sentence qu'il laisse tomber le prouve à loisir. De Sparte, Alcibiade passe ensuite chez le Perse Tissapherne, qu'il n'a aucun mal à séduire, tant sa supériorité est patente. Il en devient vite le conseiller. Alcibiade, le banni, le condamné à mort, va y préparer patiemment et minutieusement son retour triomphal à Athènes. Il tiendra enfin sa revanche à l'été 407, accueilli qu'il fut par le peuple en véritable héros. Jacqueline de Romilly écrit à ce propos : «Personne ne bougea. Personne ne protesta. Le triomphe fut, en dépit de tout, absolu et sans réserve» (p. 201). Devenu ou redevenu l'homme providentiel et le maître d'Athènes, il lui fallait sans délai rechercher d'autres succès, pour asseoir sa légitimité, son pouvoir. Mais cette fuite en avant, à laquelle

il était de toute façon condamné, devait le conduire à sa perte. Le répit ne fut que de courte durée et notre héros n'eut guère le temps de savourer les fruits de la victoire...

Le cuisant revers que les forces de Lysandre infligèrent à la flotte athénienne provoqua sur le champ un renversement d'opinion qui, déjà, dans la démocratie athénienne, laissait un peu songeur face à la versatilité de l'opinion publique... Notre homme allait être une nouvelle fois condamné à la fuite, à l'exil, pour échapper à ceux qui voulaient sa mort. Il trouva refuge en Bithynie, chez le satrape Pharnabaze. Malheureusement, le «barbare» le trahit et commandita, selon toute vraisemblance, son assassinat. Sa conduite devant la mort rend à Alcibiade sa stature de héros antique. Même si certains détails restent incertains, elle offre à toute la vie d'Alcibiade une conclusion digne d'elle. Sa mort a, en quelque sorte, transfiguré son existence. Comme l'aurait écrit Malraux, sa mort a transformé sa vie en destin...

Dans les dernières pages du livre, Jacqueline de Romilly adresse un avertissement à peine déguisé à son lecteur, à propos de tous ces événements fâcheux qui ont entouré la vie du personnage et constitué le quotidien de la démocratie athénienne à une certaine période de son histoire : «Ce sont des choses qui arrivent quand l'ambition, liée à l'audace, ignore les limites et les scrupules. Mais ce sont choses, aussi, qui ne témoignent pas d'un bon état de la Démocratie. Et puis parfois, à l'occasion d'un scandale quelconque, les «affaires» se multiplient. On accuse. On dénonce. On arrête. Les carrières sont brisées par un vent de panique. Alcibiade en a été victime» (p. 258). Nul doute que, dans l'esprit de l'auteur, de telles remarques s'adressent aussi à notre présent...

Devant l'adversité, avec lucidité et obstination, avec finesse et hardiesse, Alcibiade a fait face, toujours. Comme les héros homériques qui, se sachant perdus, s'écriaient : «Qu'importe ! Je me battraï», il s'est battu, seul ou presque. En définitive, la grande leçon qu'Alcibiade lègue à la postérité est peut-être celle d'un certain panache, d'une capacité sans faille à faire pièce à l'adversité... et que l'on aurait aimé retrouver chez bien des démocrates contemporains, surtout soucieux de consolider leur situation, de s'assurer de leur avenir en évitant les risques et donc l'adversité. Notre démocratie «fin de siècle» y aurait probablement gagné un petit supplément d'âme, de densité. L'autre grande vertu de ce livre, dont l'on ne saurait trop recommander la lecture à un large public, vient de ce qu'il constitue une invitation à méditer sur le sort de l'homme en politique. Un sort qui, tantôt l'abaisse et l'humilie, tantôt le grandit, mais qui, en tout cas, lui réserve toujours quelques moments de vérité pure.

N'en doutons pas, Alcibiade aurait pu faire sien ce mot fameux d'Oscar Wilde : «J'ai mis tout mon art dans ma vie».

Christian SAVÈS

*Ed. de Fallois, 1995.*

## • Les premiers monuments chrétiens du Midi

**Sur les pas des archéologues nous découvrons les trésors ignorés de l'architecture chrétienne des siècles mérovingiens (V<sup>e</sup>, VI<sup>e</sup>, VII<sup>e</sup> s.)**

L'archéologie s'est longtemps bornée à l'Antiquité gréco-latine. Il était convenu de considérer que l'Antiquité tardive, le haut Moyen Âge chrétien n'avaient guère laissé de traces monumentales à cause de la médiocrité des bâtiments. Avec la disparition du pouvoir politique, la destruction des centres d'enseignement, l'architecture comme les autres disciplines s'était perdue. L'appauvrissement général ne permettait plus guère l'usage de matériaux de bonne qualité. De la fin de l'Empire romain à la Renaissance carolingienne, les grands historiens de l'art qui écrivaient au milieu de notre siècle, Jean Hubert ou Emile Male, repéraient seulement quelques baptistères, connus depuis longtemps, et de médiocres vestiges basilicaux.

L'énumération était déjà courte pour l'époque, mais depuis 1950 les fouilles et les découvertes se sont multipliées, fruits cumulés d'un travail acharné et de hasards heureux. Une vaste enquête collective commencée dès 1983 a permis de répertorier ces résultats pour la France entière et d'en préparer la publication, en associant dans cet effort éditorial considérable le Ministère de la Culture et les éditions Picard, spécialisées dans l'archéologie, sous le titre *Les premiers monuments chrétiens de la France*. La série des trois volumes vient d'être inaugurée par celui sur le Sud-Est et la Corse (1). Il sera suivi du tome sur le Sud-Ouest et le Centre, et d'un volume sur l'Ouest, le Nord et l'Est de la France.

L'entreprise rassemble une pléiade de chercheurs autour de Noël Duval qui en assure la direction scientifique, parmi lesquels les grands spécialistes de l'Université de Provence, nos collègues *Gabrielle Demians d'Archimbaud*, *Yves Esquieu*, *Michel Fixot*, *Jean Guyon* qui a préfacé l'ouvrage. De nombreux archéologues aixois ont travaillé à l'élaboration du volume aux côtés de chercheurs lyonnais, grenoblois, alpins ou montpelliérains. En effet, l'ouvrage couvre le Languedoc-Roussillon, la région PACA (Provence - Alpes - Côte d'Azur) qui avec la section Rhône-Alpes occupe le gros de l'espace, les soixante dernières pages étant consacrées à la Corse.

Familier du siècle carolingien, j'ai remonté au fil des pages vers ces lieux du temps plus en amont, décennies obscures et agitées des règnes mérovingiens. J'ai pu mesurer les progrès de la connaissance : découverte de monuments

nouveaux, meilleure datation et interprétation de sites déjà connus qui ont été «reconnus» au sens fort du terme et insérés dans une lecture culturelle globale.

Il nous faut ici saluer le travail du regretté *Paul Albert Fevrier* qui d'après ses travaux sur le terrain a rédigé plusieurs notices substantielles sur la nécropole orientale des Alyscamps, sur Saint-Césaire d'Arles, sur la cathédrale de Fréjus, ou le Mausolée antique de Saint-Maximin et une notice sur la basilique de l'Oppidum de Lançon de Provence. Découverte en 1923 par *Henri de Gérin-Ricard* et située sur une propriété privée, elle demeure pratiquement inconnue.

Il faut lire aussi les vingt-cinq pages composées par *Gabrielle d'Archimbaud*, *Michel Fixot*, *Jean-Pierre Peltier*, et *Lucy Vallauri*, ces deux derniers, ingénieurs d'études du laboratoire d'archéologie d'Aix en Provence. J'ai parcouru avec émotion et intérêt les lignes consacrées à la découverte d'un sarcophage inviolé, bon exemple de la sculpture funéraire marseillaise du V<sup>e</sup> siècle. Il avait servi à «l'inhumation habillée» d'une jeune femme couronnée de fleurs, vêtue d'une robe de soie, portant sur son front une petite croix reliquaire d'or. Ces rites d'ensevelissement sans mobilier funéraire nous introduisent directement dans les mentalités et les pratiques de ces chrétiens marseillais du très haut Moyen Âge.

J'ai beaucoup aimé les notices concernant la Corse, dont la base est constituée par les oeuvres de *Geneviève Moracchini Mazel*, en particulier les deux églises de Lucciana, à Mariana et à San Partéo, tout près de l'aéroport de Bastia. Moins familiers des autres sites étudiés dans le Lyonnais ou en Narbonnaise, j'ai appris davantage à travers les pages qui sont consacrées à ces régions. Les dessins d'archéologie, très nombreux et très précis, sont dus à *Jean-Claude Ligier*. L'ensemble constitue une très belle publication, qui ne cède jamais à la démagogie éditoriale ou publicitaire, une oeuvre de qualité qui augure bien de l'ensemble de l'entreprise.

Jean CHÉLINI

*Les premiers monuments chrétiens en France, 1 Sud Est et Corse, 1 vol., relié 24x32, sous jaquette illustrée en quadrichromie, 392 p., 440 illustrations, Ministère de la Culture, et éditions Picard, prix de lancement 460 Frs, ensuite 560 Frs Catalogue d'archéologie Picard sur demande, 82 rue Bonaparte, 75006 Paris.*

France-Forum a été créé en 1957 par **E. Borne, H. Bourbon, J. Fontanet, J. Lecanuet et M-R Simonnet**.  
De 1957 à 1993 chaque numéro de France-Forum a comporté les «Propos du temps» de **Etienne Borne**.

Directeur de la Publication : **René Plantade** - Secrétariat-Abonnements : **Thérèse Desplanques**  
Commission Paritaire n° 60361 - Dépôt légal n° 2707

Composition et impression : **VIENNE IMPRIM'** - 23, quai Jean-Jaurès - 38200 VIENNE - Tél. 74 85 47 06 - Télécopie 74 31 65 64  
Photos : F. Pitchal/Sygma - Roger Viollet - José Nicolas/Sipa Press

# NOTRE AMI FRANÇOIS FONTAINE

par Jacques MALLET

François Fontaine, qui s'est éteint soudainement pendant son sommeil dans la nuit du 22 mars, était pour l'équipe de France-Forum un ami, un ami d'une rare qualité dont la fréquentation enrichissait le cœur et nourrissait l'esprit, un ami dont je me sentais toujours proche même quand la vie m'éloignait de lui.

C'est le combat pour la construction de l'Europe à ses débuts qui nous l'avait fait rencontrer. J'ai eu ensuite le privilège de travailler à ses côtés. Il était depuis 1947 - au Commissariat au Plan, puis à la Haute autorité de la CECA (1) - le plus proche collaborateur de Jean Monnet. Il a développé sa propre action en tant que responsable de l'information sur les Communautés Européennes à Paris de 1955 à 1981. Tous ceux qui à un titre quelconque se sont intéressés au grand dessein de Jean Monnet et Robert Schuman et ont œuvré pour sa mise en œuvre - journalistes, intellectuels et universitaires, hommes politiques ou responsables économiques et sociaux - le connaissaient bien et appréciaient son action. Celle-ci allait bien au-delà de l'information sur les progrès du Marché Commun et sur les institutions européennes. Il voulait plus profondément contribuer à l'évolution, à l'ouverture des esprits, à la naissance d'un esprit européen qu'il ne jugeait pas contradictoire avec le patriotisme. Cela lui a été parfois reproché au début de la V<sup>e</sup> République... Cette mutation culturelle a été largement réussie avec des moyens limités au niveau des «élites», mais il reste beaucoup à faire pour l'éducation, l'information et la participation du plus grand nombre.

«J'aurais dû commencer par la culture». On a prêté cette remarque à Jean Monnet à la fin de sa vie. C'est, je crois, une citation apocryphe. Jean Monnet s'est employé à bâtir l'Europe à partir de l'économie, par des réalisations concrètes, sous l'égide d'institutions communes capables de décider et d'agir. Il a eu raison, car l'économie tient une place croissante dans le monde moderne et peut être donc une puissante force d'entraînement. Mais, dès le départ, la finalité était politique. A travers la mise en commun du charbon et de l'acier, c'est la réconciliation franco-allemande, et donc l'établissement d'une paix durable en Europe, que Jean Monnet et Robert Schuman poursuivaient ensemble, avec Konrad Adenauer et Alcide de Gasperi. En 1950, cinq ans après la capitulation du III<sup>e</sup> Reich, c'était une grande révolution qui exigeait beaucoup de courage.

On dit aujourd'hui que la méthode Monnet, «fonctionnelle», a fait son temps. Il serait plus exact de dire qu'elle a atteint ses limites. J'aurais aimé avoir là-dessus l'opinion de François Fontaine. Il m'aurait sans doute répondu que le marché unique constitue l'achèvement du traité de Rome, que la monnaie unique en est le complément nécessaire, et que l'un et l'autre s'inscrivent dans la perspective ouverte par Jean Monnet. Cela dit, il savait mieux que personne que l'Europe économique n'était qu'une étape vers ce que le «père de l'Europe» appelait les «Etats-Unis d'Europe» - sans aucun automatisme -, c'est-à-dire vers une organisation politique de l'Europe qui ferait d'elle une puissance capable de coopérer sur un pied d'égalité avec les Etats-Unis et de jouer dans le monde le rôle d'un acteur de premier plan.

La disparition de François Fontaine nous invite à relire les Mémoires de Jean Monnet à la rédaction desquelles il a beaucoup contribué, avec un dévouement quasi filial. On lira aussi avec profit la monumentale biographie de Jean Monnet que vient de publier à la fin de 1995 Eric Roussel (2). Ces deux livres, que tout Européen devrait avoir dans sa bibliothèque, mettent en lumière la personnalité et la vie de cet homme exceptionnel et l'importance souvent méconnue en France de son action pendant les deux guerres mondiales, puis comme principal «inspirateur» de la politique européenne.

Eric Roussel rappelle ses démêlés avec le général de Gaulle à Alger et, plus tard, à propos de l'Europe dite supranationale, qui reflètent les visions très différentes de ces deux grands Français au sujet de l'avenir de leur pays et de l'organisation des rapports internationaux. L'histoire dira sans doute que l'un et l'autre ont, chacun à sa manière, fait avancer l'Union Européenne. Le général de Gaulle a permis l'application du traité de Rome qu'il n'aurait pas signé. Sait-on que le projet de création d'un Conseil européen des chefs d'Etat et de gouvernement a été avancé par Jean Monnet ?

Venu des côtes modérées de sa Charente natale, François Fontaine n'était pas modérément européen. Au moment où le débat sur l'Europe naissante suscitait beaucoup de passion, il l'a lui-même alimenté par quelques essais percutants. Dans «*La nation frein*»

(il s'agit on le devine de notre pays), il dénonce la tentation du repli sur notre passé et sur nos frontières, aveugle aux grands changements en cours dans le monde qui, dans beaucoup de domaines, rendent illusoire la conception gaulliste de la souveraineté nationale absolue. Son talent nous a entraîné vers sa conviction que l'intérêt de la France était de se faire le moteur - et non le frein - de la Communauté Européenne. Soit dit en passant, ce beau mot de «communauté» suggère une union respectueuse des diversités nationales.

François Fontaine avait dès sa jeunesse entendu l'appel d'une vocation d'écrivain. Sa rencontre avec Jean Monnet, autre Charentais, l'a fait se tourner vers l'action européenne qui a mobilisé ses forces et inspiré ses premiers écrits. Mais il ne pouvait échapper à sa vocation première. J'en veux parfois à l'Europe de lui avoir pris trop de temps...

Pourquoi a-t-il choisi, ces dernières années, de tourner ses regards vers la Rome impériale du premier siècle et de lui consacrer une série de romans historiques ? Il avait toujours été fasciné pendant ses années d'études par l'Antiquité, et notamment l'Antiquité romaine. Comme Montaigne, auquel il s'apparente par son immense culture et par sa tournure d'esprit. Comme Marguerite Yourcenar dont «*Les mémoires d'Hadrien*» l'ont sans doute persuadé qu'on pouvait trouver dans cette histoire lointaine un riche terreau romanesque. Peut-être également la grandeur et le déclin de l'Empire romain, à la jointure de deux mondes, l'ont-ils particulièrement intéressé du point de vue de la science et de la philosophie politiques. Je songe à cette formule d'un poète espagnol que Jacques Bainville aimait à citer : «l'utopie, c'est ce qui n'est pas arrivé dans l'histoire romaine».

Ces romans, très bien documentés mais aussi très vivants - qui réconcilieraient, comme le souhaite François de Closets, les écoliers avec l'histoire -, retracent la vie de Marc Aurèle, de Trajan, et de vingt Césars. En 1987 François Fontaine a évoqué également la naissance de la chrétienté en Gaule avec «*Blandine de Lyon*», qui lui a valu le Prix Médicis - et l'honneur, enfin, d'être invité par Bernard Pivot.

Il a pris sa retraite, sans jamais se retirer du combat pour l'Europe. Les années ont passé. La liste de ses ouvrages s'est allongée. Il manquait à son œuvre un livre plus intimiste. Il vient de nous le donner avec «*L'enfance à Barbezieux*» (3) paru quelques jours avant sa disparition. Je viens de le lire avec émotion, et avec beaucoup de plaisir. Admirablement écrit, il fait bien sûr penser au «*Bonheur de Barbezieux*» de Jacques Chardonne, avec lequel il supporte la comparaison. Mais il est très personnel. C'est d'abord une autobiographie «au deuxième degré», où il raconte son enfance émerveillée et sa triste adolescence, la vie de sa famille - une mère à la beauté de Minerve, un père médecin érudit et radical, un instant maire de sa ville -, ses premières expériences, ses études de Droit à Bordeaux, son amitié avec un jeune homme remarquable, trop tôt disparu, Félix Gaillard, et très discrètement sa rencontre avec Hélène Fauconnier qui est devenue sa femme pour toujours.

C'est aussi une étude pénétrante de sociologie appliquée sur une petite ville charentaise, charmante, indolente, attardée dans un XIX<sup>e</sup> louis-philippard et qu'il laisse avec nostalgie au seuil du XXI<sup>e</sup>. C'est l'histoire sans prétention d'une société très représentative de la France profonde depuis les années 20, et, dans ses dernières pages, une méditation lucide, un peu inquiète mais finalement confiante, sur la France d'aujourd'hui et de demain. Plus profondément, c'est une sorte de testament spirituel, où cet humaniste agnostique nous laisse quelques nobles et sages leçons de morale.

A lire aujourd'hui ces pages, dont la légèreté de ton cache un secret déchirement, on a le sentiment que François Fontaine, comme s'il le pressentait sa fin prochaine, a par ce livre - qui est, je crois, son meilleur livre - voulu dire en souriant adieu à sa vie. Et à ses amis.

Jacques MALLET

(1) La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier a été créée en 1951.

(2) *Jean Monnet*, par Eric Roussel, Ed. Fayard (1.004 pages).

(3) *L'enfance à Barbezieux* - Ed. de Fallois.

**«Si la démocratie est la vérité de la politique et s'il faut une philosophie à la démocratie, cette philosophie ne peut être qu'un humanisme intégral. Et l'humanisme n'est intégral que s'il est personnaliste.»**

**Etienne Borne**

**«On ne décide pas de la vérité d'une pensée selon qu'elle est à droite ou à gauche, et encore moins selon ce que la droite ou la gauche décide d'en faire.»**

**Albert Camus**